

L'US
UNIVERSITÉ SYNDICALISTE

MAG

Actualité
**E3C, mobilisations
en continu**

Dossier
L'hôpital en crise

Portrait
Alaa El Aswany



En grève d'inspiration pour captiver l'attention de vos élèves ?

En 3 clics, donnez un design pétillant à vos cours !

Testez PopLab gratuitement

Avec le code **SNES@POPLAB**



Jean-François Hazoumé,
Professeur d'histoire-géographie

Les essais que j'ai réalisés sur PopLab m'ont permis de découvrir un outil innovant, performant, tout à fait adapté à nos méthodes pédagogiques. J'ai beaucoup apprécié le fait qu'il soit intuitif et qu'il permette un rendu esthétique de très grande qualité.



Édito

Tout faux !

L'autoritarisme s'accommode fort bien de l'incompétence, le gouvernement en fait tous les jours d'éclatantes démonstrations. Mus par une idéologie libérale totalement décomplexée, les ministres rivalisent d'imagination pour savoir qui présentera la réforme la plus régressive, dans la ligne idéologique la plus conforme, quel que soit le degré d'impréparation, quel que soit le hiatus avec le réel. C'est ainsi que la sacro-sainte universalité du projet de retraite à points devient, belle universalité, un assemblage de mesures dérogoatoires pour telle ou telle profession et que le Conseil d'État s'émeut des lacunes du document au point de tancer sévèrement le gouvernement. C'est ainsi que la réforme du lycée et du bac, confrontée aux réalités du métier de professeur et au fonctionnement des établissements, crée incident sur incident et engendre de la tension dans tous les lycées. C'est ainsi enfin que la bien mal nommée ministre du Travail, qui fait peu de cas des travailleurs, reçoit des leçons d'humanité de la part du patron du Medef à l'occasion du congé pour deuil.

Les scores des candidats LREM aux municipales



devraient les ramener à la réalité...

Frédérique Rolet
secrétaire générale

32 Sur le terrain

La réforme du lycée

21

Dossier

L'hôpital en crise

6

Portrait

El Aswani



SOMMAIRE

30 jours

Portrait

• El Aswani

Actualité

- Mouvement social : la colère
- Répression
- Retraites : étude d'impact
- Démocratie sociale
- Revalorisation
- #stopE3C
- Réforme du lycée
- Collège et éducation prioritaire
- Suppressions de postes
- 8 mars : journée des droits des femmes
- Être retraité

Rattrapage

• Des primes et indemnités

Éco/social

- Idées reçues sur les classes populaires
- Climat : faire face à l'urgence écologique
- France Télécom : harcèlement moral reconnu

Dossier

• L'hôpital en crise

Métier

- Revalorisation sous conditions
- Formation initiale : nouveaux concours 2022
- ONISEP : coupe sombre
- Observatoire des pratiques de presse lycéenne

5 Catégories

- Orientation scolaire
- CPE : réforme de la formation
- Transformation de la FP : le détachement
- Perte d'autonomie : loi « Grand âge »

8 Sur le terrain

• La réforme du lycée

Fenêtre sur

• La Cour des comptes

Culture

- Livres/Revue
- Cinéma/Théâtre/Spectacles/Expositions

Entretien

• Paul François

Changer d'ère

• Le réseau Canopé

Dans la classe

• La co-intervention en lycée pro

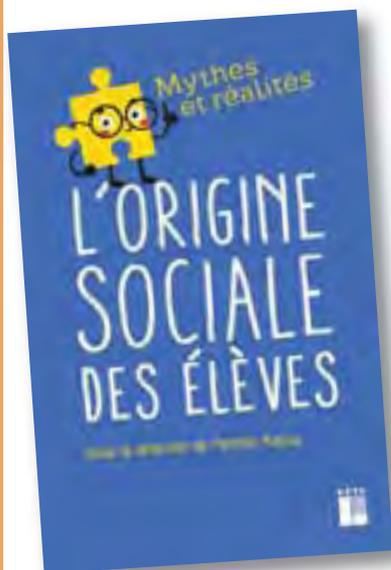
International

- Chili : mobilisation des enseignants
- Syndicalisation des jeunes
- Hong Kong : vers le suffrage universel

Droits et libertés

- Service national universel
- Violences policières

Les enseignants ont un rôle décisif



Patrick Rayou est sociologue, professeur émérite en sciences de l'éducation, à l'Université Paris-8 et membre du laboratoire Circeft-Escol. Dans *L'Origine sociale des élèves* (éditions RETZ), il explore, avec d'autres auteurs, dix mythes qui renvoient au poids de l'origine sociale des élèves en s'appuyant sur des travaux de recherche.

L'US Mag : Face au poids de l'origine sociale des élèves, les enseignants sont-ils impuissants ?

Patrick Rayou : Les enseignants ne peuvent évidemment rien aux inégalités sociales dont sont porteurs les élèves qui entrent dans leurs classes. En revanche, leur rôle est décisif pour aider ceux qui sont les plus éloignés des attentes scolaires à comprendre celles-ci et à réussir. C'est eux et eux seuls qui peuvent analyser les malentendus qui s'installent souvent entre les enfants de milieux populaires et l'école, et les aider à les dissiper. Cela suppose le développement individuel de leur expertise en la matière, mais aussi une mobilisation collective au sein de l'établissement.

L'US Mag : L'un des mythes abordé concerne les programmes scolaires. Pouvez-vous expliciter la notion de « curriculum invisible » développée à cette occasion ?

P. R. : La sociologie du curriculum nous montre que, par-delà l'homogénéité de ce que prescrivent les programmes, ce qu'apprennent réellement les élèves peut être très différent. Les programmes sont aussi porteurs de valeurs qu'ils ne mentionnent pas, mais qui les imprègnent. Julien Netter ajoute qu'il existe un curriculum parallèle, qu'il nomme « invisible ». Tous les élèves, par exemple, savent bien qu'il faut apprendre la leçon, mais tous ne saisissent pas qu'au-delà de l'éventuel « par cœur », il faut comprendre sa place dans l'économie du cours et anticiper les questions auxquelles elle pourra donner lieu.

L'US Mag : Comment faire pour que les travaux de recherche irriguent davantage le débat public ?

P. R. : Nous disposons de beaucoup de résultats de recherche en éducation, dont les débats publics, souvent réduits à des chocs d'opinions, se font peu l'écho. Ils sont largement méconnus ou peu mobilisés. Parce que la formation actuelle permet difficilement leur appropriation, mais aussi parce qu'en eux-mêmes, ils ne suffisent pas à armer l'action des praticiens. En les mettant « à leur main », les équipes éducatives peuvent s'en saisir. De ce point de vue, les recherches collaboratives qui se développent semblent une piste très féconde pour rapprocher la recherche des questions que se posent les acteurs et travailler ensemble à leur résolution.

Propos recueillis par Sandrine Charrier

COLLOQUE FSU /IR FSU



Regards croisés sur

syndicalisme et mouvement social du XXI^e siècle



Table ronde : Le syndicalisme à un tournant de son histoire en France au début du XXI^e siècle ?

Pourquoi les potentialités ouvertes par le mouvement social de 1995 et les actions du mouvement syndical et social de 1997 à 2010 ne se sont pas traduites par des résultats à la hauteur de ces mobilisations parfois exceptionnelles ni par des modifications des frontières entre organisations syndicales, notamment, celles se réclamant d'une même conception de la transformation sociale ?

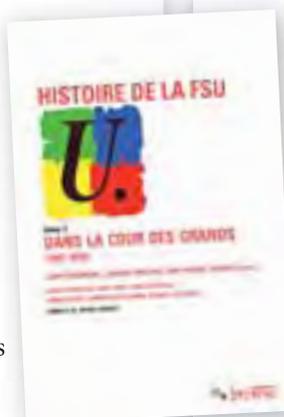


Table ronde : La capacité représentative du syndicalisme en question ?

Pourquoi le syndicalisme est-il en perte de représentativité en France ? Faut-il interroger les fondements des structures syndicales, l'institutionnalisation du syndicalisme et les pratiques de la négociation, les modalités d'action (grèves, manifestations, pétitions...), la communication ? Y a-t-il concurrence ou convergences possibles avec d'autres formes de regroupements associatifs ou de mouvements inorganisés ?

Mercredi 1^{er} avril 2020, 9 heures-16 h 30 - 12, rue Cabanis, 75014 Paris

Inscriptions obligatoires sur <http://institut.fsu.fr> - Stage ouvrant droit au congé de formation syndicale (décrets 84-474 ou 85-552)



© Richard Ying et Tanguy Morlier / Wikimedia commons

Plus inhumain que le Medef

Quand Laurence Parisot présidait aux destinées du grand patronat, elle avait osé affirmer : « *La vie, la santé, l'amour sont précaires ; pourquoi le travail échapperait-il à cette loi ?* » On lui avait alors vertement rétorqué que c'était le propre de l'humanité, depuis ses origines, de combattre la crainte du lendemain. Il semblait alors évident qu'un tel éloge de la précarité, sacrifiant la condition humaine sur l'autel du profit, ne pouvait être que le fait du Medef. C'était sans compter sur E. Macron et sa chambre de godillots ! Le 30 janvier dernier, l'Assemblée a en effet rejeté un amendement portant de cinq à douze jours le congé consécutif au décès d'un enfant. La députée LREM Sereine Mauborgne, qui était déjà intervenue en commission contre le fameux amendement, s'enhardit au point de lancer en séance à une collègue dénonçant la surdité de la majorité qu'il était « *quand même un peu facile* » de s'acheter « *de la générosité à bon prix sur le dos des entreprises* ». Suite aux nombreuses réactions indignées qu'a suscitées cette déclaration, « les entreprises » se devaient de réagir. Devançant son président en exercice, Geoffroy Roux de Bézieux, Laurence Parisot a appelé le Medef à exiger un nouveau vote. Les déclarations ministérielles ont alors succédé aux laborieuses tentatives de rétropédalage des députés de la majorité, au point qu'E. Macron s'est vu contraint, le 1^{er} février, de demander à son gouvernement de « *faire preuve d'humanité* »... Un pouvoir ultra-libéral tellement décomplexé que même le Medef se sent obligé de lui donner publiquement des leçons de morale ? Les salariés en cauchemardaient, E. Macron l'a fait.

13 janv. **Ça tombe à point**
Espagne : le nouveau gouvernement augmente les retraites.

14 janv. **Bientôt le pôle... financier ?** Frais d'ambassadrice des pôles : le PNF ouvre une enquête visant Ségolène Royal.

15 janv. **Déni de justice.** Pologne : les nouvelles réformes « *sapent encore plus l'indépendance judiciaire* ».

16 janv. **Éclairés.** La France organise une 4^e édition internationale de la Nuit de la lecture.

17 janv. **Pourquoi tu tousses ?** Mystérieuse pneumonie en Chine : un second patient est décédé.

18 janv. **Un comble.** Trump appelle le guide suprême d'Iran à « *faire attention à ses mots* ».

19 janv. **Lourd bilan au Liban.** Près de 400 blessés dans les heurts de samedi entre manifestants et forces de l'ordre.

20 janv. **Retour à l'envoyeur.** La Malaisie renvoie 150 conteneurs de déchets vers plusieurs pays dont la France.

21 janv. **D'asile en exil.** Les demandes d'asile en France ont augmenté de 7,3 % en 2019, les expulsions de 19 %.

22 janv. **Copy... right.** Altercation verbale entre E. Macron et des policiers israéliens dans la Vieille ville de Jérusalem.

23 janv. **Drôle de plaidoirie.** « *Avocats au combat aaaah ah !* » : une cinquantaine d'avocats fait un haka sur le parvis du tribunal de Bobigny.

24 janv. **Banana snif.** 500 kilos de cocaïne découverts dans un chargement de bananes au marché de Rungis.

25 janv. **Pas sur les mêmes ondes.** 56^e jour de conflit à Radio France, les négociations se poursuivent.

26 janv. **Cinquantaine rugissante.** Une cinquantaine de médecins et chefs de service du CHU de Rennes démissionnent de leurs fonctions administratives pour défendre le service public hospitalier.

27 janv. **Feu... vert.** Les pompiers professionnels cessent leur mobilisation après des annonces de Castaner.

28 janv. **Vol hors de prix.** Soupçons de corruption : Airbus annonce vouloir provisionner 3,6 milliards d'euros.

29 janv. **Joli cadeau.** L'Australie veut envoyer ses évacués de Wuhan sur l'île Christmas dans l'océan Indien.

BILLET D'HUMEUR

De la vieille école !

Au début du xx^e siècle, le patronat américain fait appel à des gros bras parfois armés jusqu'aux dents pour briser les grèves. Henry Ford embauche un ancien boxeur, qui, avec quelques amis catcheurs et autres joyeux drilles, fait de la direction des ressources humaines un sport de combat. Au ministère de l'Éducation nationale, de nos jours, on préfère les retraités. Au lycée Lamartine à Paris, des élèves opposés aux E3C, bloquent l'entrée. Un bataillon de retrain-

tés du SIEC est dépêché. L'un d'eux a 86 ans. Dans la salle d'examen, le désordre est indescriptible. La proviseuse interrompt les épreuves. Au lycée Jean-Monnet de Joué-lès-Tours, un retraité de 83 ans, choit à cause d'un muret. Il est aussitôt conduit aux urgences. La garde à vue du muret radicalisé est à l'étude. Devant les établissements, des policiers matent les grévistes ; plus efficaces que les retraités, sans aucun doute ! ■

Hamda El khiari

RÉVÉLÉ PAR LE SUCCÈS INTERNATIONAL de *L'Immeuble Yacoubian*, il est aujourd'hui l'écrivain de langue arabe le plus lu au monde. Ce n'est en rien un hasard, puisque son œuvre se confronte à des thèmes aussi actuels que le péril islamiste, la violence des dominants et les espoirs de la jeunesse. Adulé par un large public, il est poursuivi par la vindicte des intégristes et du régime militaire égyptien.

Un écrivain en révolution(s)

C'est le 18 mars 2019 qu'Alaa El Aswany, exilé aux États-Unis depuis 2016, apprend, en lisant un journal cairote, qu'il est désormais poursuivi par le parquet général égyptien pour « insultes envers le président, les forces armées et les institutions judiciaires » de son pays. L'arme du crime ? Son dernier livre, *J'ai couru vers le Nil*, publié en 2018 et interdit dans sa patrie, ainsi que dans tous les pays arabes où, selon lui, « l'existence politique des islamistes est forte ». Les militaires et les islamistes se retrouvent donc dans la haine de ce grand romancier. Ce n'est nullement un paradoxe, puisque les fous de Dieu, comme ceux de l'Ordre, tout à leurs mirages, ne peuvent supporter cet auteur irrévérencieux qui considère que l'un des devoirs de la littérature consiste à « faire découvrir la réalité ».

Un écrivain se fait les dents

Comme un symbole de l'imbrication de sa vie avec le destin de son pays, Alaa El Aswany naît en 1957 au Caire, quelques mois après la crise de Suez et la prise du pouvoir par Nasser. Il grandit dans un milieu aisé et lettré, puisque son père, avocat, est aussi écrivain, et lui transmet le goût de la littérature. Pourtant, à l'issue de sa scolarité au Lycée français du Caire, le jeune Alaa opte pour la chirurgie dentaire, qu'il étudie, au début des années 1980 à l'Université de l'Illinois. Cette expérience américaine lui servira plus tard de décor pour son second roman, *Chicago*, publié en 2007. De



« Je suis romancier et c'est donc l'humain qui est au centre de mon travail »

retour au pays, il s'installe au centre du Caire pour exercer son métier de dentiste. C'est dans les années 1990 qu'El Aswany attrape le virus de la littérature. Il s'ingénie à faire publier son premier texte (paru plus tard dans le recueil de nouvelles *J'ai toujours voulu être Égyptien*), mais percute à chaque tentative le mur de la censure. Il se plonge

alors dans l'écriture d'un roman-choral qui passe, lui, sous les fourches caudines du régime. Ce livre, c'est *L'Immeuble Yacoubian*, qui rencontre un énorme succès en Égypte, puis dans le monde entier. El Aswany y décrit dans un style direct et simple la vie des habitants d'un immeuble historique du vieux Caire où se côtoient toutes les classes sociales : du millionnaire véreux au valet, en passant par l'étudiant islamiste, le journaliste homosexuel et l'aristocrate déchu. Le coup d'essai est un coup de maître qui propulse son auteur sur le devant de la scène. Ce qui ne l'empêche pas de continuer à pratiquer son métier !

Romancier mondialement connu... et dentiste, donc ? C'est tellement surprenant qu'El Aswany est obligé de préciser : « *Mon cabinet n'est pas un cabinet comme les autres. C'est un lieu de rencontre. On prend un café, on peut tout dire. J'ai besoin des gens. Je n'utilise pas les histoires de mes patients parce que ce ne serait pas professionnel et pas honnête, mais j'apprends* ». Le dénominateur commun entre l'écriture et sa pratique médicale, c'est le vécu des gens. Ces authentiques fragments

d'existence, collectés ici et là, que la littérature a pour mission de rendre encore plus réels. Voilà pourquoi El Aswany se plaît à répéter que l'humain est le « centre de [s]on travail ».

Chronic-acteur de la révolution

Le dentiste-écrivain s'implique également dans la vie publique. En 2004, il participe, avec d'autres intellectuels égyptiens, à la fondation du mouvement politique Kifaya (« Ça suffit » en arabe), qui réclame la tenue d'élections libres et la mise en place d'une démocratie effective. De *L'Immeuble Yacoubian* à *J'ai couru vers le Nil*, cette aspiration à la démocratie est une constante dans l'œuvre d'El Aswany. Pour nombre de ses personnages, la dictature est une double peine qui frappe l'Égypte parce qu'elle prive les citoyens des libertés élémentaires, mais aussi – et peut-être surtout – parce qu'elle entrave le développement économique et le progrès social d'un peuple jeune, travailleur et cultivé, qui, libéré de ce carcan, pourrait réaliser de grandes choses.

Dates-repères de l'Égypte et d'un Égyptien

- 1956** Nationalisation du canal de Suez et prise du pouvoir par Gamal Abdel Nasser.
- 1957** Naissance d'Alaa El Aswany au Caire, le 28 mai.
- 1970** Mort de Nasser. Début de la libéralisation prônée par Anouar El Sadate.
- 1981** Assassinat de Sadate et arrivée au pouvoir d'Hosni Moubarak.
- 1990** La censure refuse de publier le premier texte d'El Aswany.
- 2002** Sortie en Égypte, puis dans le reste du monde, de *L'Immeuble Yacoubian*. Succès international.
- 2004** Création du mouvement contestataire *Kifaya*.
- 2011** La place Tahrir chasse Moubarak du pouvoir. El Aswany est aux premières loges.
- 2012** Mohammed Morsi, soutenu par les Frères musulmans, devient Président.
- 2013** Le mouvement social obtient le départ de Morsi. Les militaires de nouveau au pouvoir.
- 2016** Début de l'exil d'El Aswany.

Advint début 2011 ce qu'El Aswany attendait depuis si longtemps : le peuple relevait la tête. Face à ces « milliers de personnes [qui] descendent dans la rue pour demander des changements », le romancier ne peut pas rester chez lui. Il se rend quotidiennement place Tahrir. Ce fut de son propre aveu « un rêve éveillé ». « Devant les balles, les gens n'ont pas reculé. Le courage collectif a effacé les peurs individuelles. Dans une révolution, le "je" devient "nous". J'avais écrit souvent le mot "peuple" dans mes livres, mais c'est la première fois que j'ai senti ce qu'il voulait vraiment dire. » Pour les siens, El Aswany donne incontestablement de sa personne : il parle aux jeunes activistes de la place Tahrir et commente la situation politique mouvante dans de nombreux articles publiés plus tard dans le recueil intitulé en français *Chroniques de la révolution égyptienne*.

La référence aux balles de la Sécurité d'État n'a rien d'une évocation romantique pour Occidentaux en mal de révolution. Le 28 janvier 2011, jour où les snipers de Moubarak ont fait feu sur la foule, « un jeune homme a été tué à deux mètres » d'El Aswany. A-t-il pensé que ce martyr aurait très bien pu être son fils de 26 ans, qu'il n'a pas voulu dissuader, malgré les exhortations de son ex-femme, de descendre dans la rue en ce jour de tous les dangers ? Ce fut de toutes les manières « *L'un des moments les plus durs de [s]on existence* ». Quelques semaines plus tard, en mars, dans un débat télévisé, il prit à partie avec tant de force Ahmed Shafiq, le Premier ministre par intérim nommé par le Raïs juste avant sa chute, que ce dernier fut finalement contraint de démissionner. Si El Aswany a raison de réserver le terme de héros aux jeunes de la place Tahrir qui ont risqué leur vie pour abattre la dictature, il a incontestablement été pour sa part un des héros du mouvement.

Quand on l'interroge sur le vigoureux hiver qui a suivi le printemps égyptien et qui dure encore aujourd'hui, El Aswany devient lyrique comme si seule cette tonalité pouvait restituer l'intensité de vie de ces âpres semaines et rendre ainsi la mobilisation populaire à sa vérité.

« *La révolution ne peut pas être oubliée. C'est quelque chose qui passe dans votre sang. Participer à un tel événement vous fait ressentir l'élan révolutionnaire dans votre chair.* » Il en est sûr : même s'il ne peut savoir quand, un jour, « *l'Égypte obtiendra la démocratie pour laquelle le peuple s'est soulevé* ».

Alaa au pays des Tartuffes

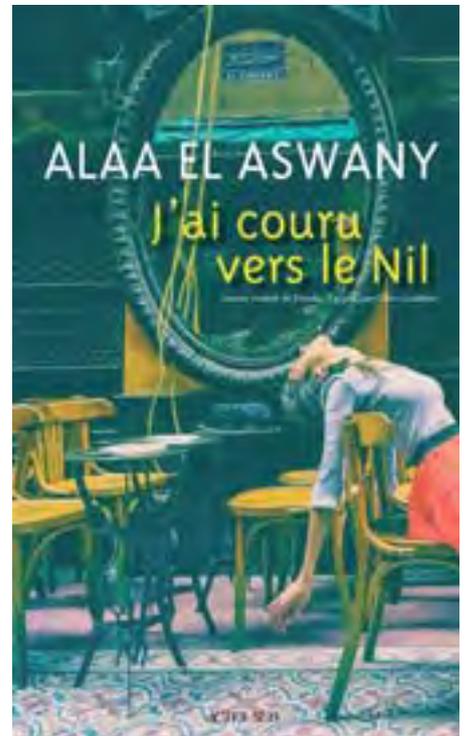
Si la révolution a projeté El Aswany sous le feu des projecteurs, la contre-révolution l'a quant à elle mis sur la touche. Il est vite devenu la bête noire des islamistes en concluant systématiquement ses articles de l'époque par la formule « *la démocratie est la solution* », parodie du mantra « *l'islam est la solution* » que répètent à l'envi les Frères musulmans. Il reconnaît d'ailleurs volontiers

« L'Égypte obtiendra la démocratie pour laquelle le peuple s'est soulevé »

que les tartuffes l'ont « *toujours inspiré depuis L'Immeuble Yacoubian* » tant ils trouvent dans les dictatures leur patrie d'élection. Face aux cris d'indignation intéressés faisant de lui un ennemi de l'islam, il rappelle inlassablement qu'il se positionne « *tout simplement contre l'hypocrisie religieuse* ».

El Aswany a applaudi des deux mains l'imposant mouvement social qui a vaincu le président Morsi et les Frères au début de l'été 2013. Mais les militaires, revenus au pouvoir par la fenêtre, en profitèrent pour régler leur compte avec celles et ceux qui les avaient mis à la porte deux ans plus tôt. Les geôles d'al-Sissi commencèrent à s'emplier d'activistes de la place Tahrir. El Aswany était trop connu pour être incarcéré, mais le pouvoir procéda habilement : dès 2014, on l'écarta des antennes et des rédactions, puis on l'empêcha par maintes chicanes d'assurer son séminaire de littérature. Restaient ses patients, mais ils ne pouvaient le retenir éternellement... Après deux ans de lutte éreintante, il se résolut, comme certains protagonistes de ses livres, à prendre le route de l'exil.

Son départ sonne-t-il pour lui comme un ter-



rible constat d'échec ? C'est mal connaître cet impénitent optimiste qui sait que les mots sont des armes beaucoup plus efficaces, à terme, que la torture et la répression. Il a d'ailleurs rapporté l'an dernier une discussion éclairante qu'il avait eue au moment où l'arbitraire du régime s'abattait sur lui de toute sa force. « *J'ai pu demander à un membre des autorités ce qui justifiait ces entraves. Il m'a répondu : "On a compris que vos livres avaient une réelle influence sur la population". J'ai reçu une vingtaine de prix littéraires. Mais je dois dire que ces mots-là constituent de loin la plus belle de toutes les récompenses.* » ■

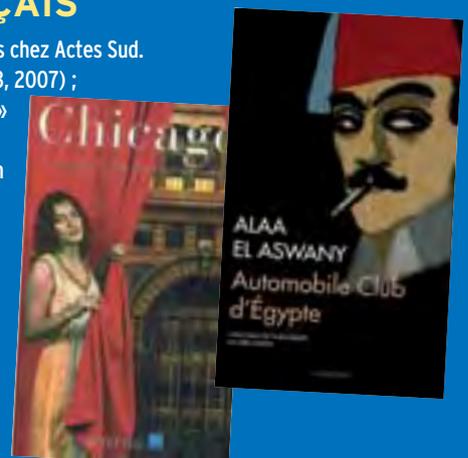
Les citations de ce portrait sont puisées dans des entretiens d'El Aswany à *L'Obs* (hebdo avec lequel il a noué une collaboration dans la durée), à France Culture, à la *Grande librairie*...

Portrait réalisé par Jean-François Claudon

BIBLIOGRAPHIE EN FRANÇAIS

L'œuvre d'Alaa El Aswany, traduite par Gilles Gauthier, est publiée en français chez Actes Sud.

- ▶ *L'Immeuble Yacoubian*, coll. « Bleu », 2005 (réédition coll. « Babel » n° 843, 2007) ;
- ▶ *Chicago*, coll. « Bleu », 2007 (réédition coll. « Babel » n° 941, 2009) ;
- ▶ *J'aurais voulu être Égyptien*, coll. « Bleu », 2009 (réédition coll. « Babel » n° 1004, 2013) ;
- ▶ *Chroniques de la révolution égyptienne*, coll. « Bleu », 2011 (réédition coll. « Babel » n° 1170, 2011) ;
- ▶ *Automobile club d'Égypte*, coll. « Bleu », 2014 (réédition coll. « Babel » n° 1344, 2015) ;
- ▶ *Extrémisme religieux et dictature : les deux faces d'un malheur historique*, 2014 ;
- ▶ *J'ai couru vers le Nil*, coédité par L'Orient des livres, 2018.



UNE COLÈRE PROFONDE

La participation massive des personnels de l'Éducation dans les journées d'action interprofessionnelles contre le projet de réforme des retraites, soulignée dans les médias, se double maintenant d'une opposition farouche au nouveau bac.

Après deux mois d'action, l'attachement aux principes de justice et de solidarité ne se dément pas et c'est une belle leçon qu'infligent à ce gouvernement, acharné à diviser, des enseignants soucieux de l'intérêt commun. La proximité des congés de février et les questions de métier ont, certes, fait baisser les taux de grévistes mais les personnels du second degré ont largement répondu à l'appel le 25 janvier, ne baissent pas la garde en se distinguant par des formes nouvelles d'action : défilés aux flambeaux et chorégraphies en passant par affiches, vidéos et slogans inventifs. La mobilisation, en durant, est le laboratoire d'un renouvellement des formes de la contestation.

Le coup d'envoi, le 20 janvier, des nouvelles épreuves du baccalauréat, construction hybride entre le contrôle continu et de vraies/fausses épreuves d'examen, a fait monter d'un cran la colère déjà bien présente.

Au centre de la contestation, il y a aussi la question de l'égalité, celle des lycéens amenés ensuite à affronter la sélection à l'œuvre à travers les attendus de Parcoursup et soucieux d'un bac gardant son caractère national. Les questions de métier, aussi, sont bien présentes quand l'évaluation prend le pas sur la formation et que les sujets posent problème.

Aux questions cruciales ainsi posées, non seulement le gouvernement a opposé la même absence de réponses que sur le reste, mais il use de la force pour museler la contestation.

Des images stupéfiantes de policiers malmenant des jeunes, de CRS bouclant les abords d'un lycée, y pénétrant, allant jusqu'à contrôler les carnets scolaires, ont circulé.

Des enseignants sont convoqués au commissariat et des plaintes sont déposées pour « vol de copies » par des chefs d'établissement complètement déboussolés. La crise est profonde dans le

monde éducatif et le seul à ne pas sembler s'en apercevoir reste le ministre, fustigeant quelques minorités « vocales » ou « radicalisées », se gargarisant du bien-fondé de ses réformes, sans se soucier des fractures dans le système éducatif qu'il est en train d'opérer. Le SNES-FSU lui a écrit pour lui rappeler ses responsabilités dans le climat scolaire actuel (voir sur notre site).

Au-delà de la brutalité des actes de répression, ce qui transparait, c'est la brutalité symbolique

de l'action du gouvernement, son refus systématique d'entendre aussi bien les organisations syndicales que la majorité de l'opinion publique, la morgue de dirigeants acharnés à détruire tout ce qui faisait du lien, établissait des solidarités, ne laissait pas à chaque individu le souci de son devenir.

La période électorale qui s'ouvre avec les municipales sera l'occasion de rappeler l'attachement à la démocratie. ■

Frédérique Rolet



« La mobilisation, en durant, est le laboratoire d'un renouvellement des formes de la contestation »



RÉPRESSION SYNDICALE

Notre camarade Jean-Charles, retraité et ancien commissaire paritaire du SNES-FSU Créteil, ne pensait pas ce 24 janvier, en prenant son bus de Seine-et-Marne qui devait l'amener à la manifestation parisienne, passer la nuit au commissariat.

Une histoire de fou. Sur le trottoir du commissariat du 7^e arrondissement parisien, ce samedi matin, on n'en revient toujours pas. Comment la police peut-elle encore retenir Jean-Charles ? Une nuit au poste, pour ses amis retraités du SNES Créteil qui attendent sa sortie d'une minute à l'autre, c'est déjà extravagant.

Après la manifestation

Il a été interpellé la veille. Il sortait de la manifestation pour rejoindre son bus, passant un rang de CRS, quand l'un d'eux lui intime l'ordre de retirer ses autocollants. Il obtempère puis les recolle quelques mètres plus loin. Immédiatement arrêté, il est conduit, pendant que d'autres manifestants protestent, au commissariat.

Son avocate, au départ confiante, s'inquiète néanmoins : « *Les policiers du commissariat ne comprennent pas, ils attendent l'auto-*

risation de le libérer mais le délégué du procureur veut le déférer pour outrage et rébellion ! ».

Il sera bien déféré et, pendant que les réseaux sociaux sonnent l'alarme, son fils, ses amis et camarades se déplacent au tribunal où il est transféré. La crainte d'une comparution immédiate est réelle.

Heureusement, la mobilisation est efficace. Le témoignage d'un manifestant, par chance ancien responsable du SNES-FSU, et la vidéo ne montrant aucune résistance à l'arrestation que deux collègues du lycée Balzac apporteront sur place feront le reste. La plainte du policier n'est pas maintenue et Jean-Charles est libéré après près de 24 heures de garde à vue.

Abus de pouvoir

Renseignement pris, rien n'interdit à un manifestant de conserver ses autocollants. La police en fait depuis plusieurs années un principe en



fait contraire au droit le plus élémentaire d'expression de ses opinions sur la voie publique. À la fin d'une manifestation et hors parcours, seuls les organisateurs sont tenus de ranger les banderoles et ballons pour signifier que la manifestation est terminée. Les citoyens conservent, eux, partout, leur liberté de faire savoir leur position. ■ **Thierry Ananou**

DÉCLARER LA GUERRE AUX LYCÉENS, UN CHOIX POLITIQUE ?

Arrestations, gardes à vue à rallonge, manifestations réprimées à coup de matraques et de gaz lacrymogène, menaces, intimidations... Le ministère fait le choix de la répression pour imposer par la force, y compris policière, les épreuves communes de contrôle continu (E3C).

« **J**e demande à chacun de veiller à l'intérêt des élèves » a déclaré le ministre de l'Éducation nationale sur Franceinfo le 3 février dernier. Mais de quel intérêt parle-t-il quand, dans le même temps, il exige de toute la chaîne hiérarchique la chasse aux lycéens contestataires ?

Contrôle policier et régime d'exception

Enfermer les élèves dans les salles, faire intervenir les forces de l'ordre à l'entrée mais aussi à l'intérieur des lycées, photographier ou filmer les jeunes qui participent aux manifestations, les pister sur les réseaux sociaux... Des proviseurs ont été chargés de faire le travail de repérage des élèves impliqués dans les blocages. Au lycée Montesquieu (Bordeaux), on atteint une forme de paroxysme, assez emblématique de situations qu'on retrouve ailleurs : sur ordre du recteur, les lycéens sont regroupés dans la cour pour se voir contraints



de passer toutes les épreuves d'un coup dans des locaux où, pour empêcher toute tentative d'évasion, l'accès aux toilettes a été interdit et les alarmes incendie désactivées. Au lycée

Brecquigny (Rennes), les épreuves sont délocalisées suite à un premier report et concentrées sur une seule journée, avec forces de police à l'extérieur et équipes mobiles de sécurité à l'intérieur.

Zéro au bac ?

Quand la coercition ne suffit pas, la menace du zéro au bac devient l'argument ultime pour juguler la contestation. Révélatrice d'une conception autoritaire de la pédagogie réduite au dressage, la sanction devra cependant être justifiée et elle ne va pas de soi. (Voir <https://www.snes.edu/E3C-Le-zero-au-bac-Vraiment.html>). Or, un proviseur n'est ni juge ni policier. Il est de salubrité publique de rappeler que les lycéens bénéficient aussi de droits et de libertés, droits garantis,

entre autres, par la Convention internationale des droits de l'enfant, ratifiée par la France le 26 janvier 1990. ■

Claire Guéville

ÉTUDE D'IMPACT OU GROS MORCEAU DE DÉSINFORMATION ?

En un millier de pages, l'étude d'impact annexée au projet de loi sur les retraites réalise l'exploit d'occulter des points clés et de proposer des projections fantaisistes.

Tout en faisant disparaître la référence aux salaires des meilleures années, le gouvernement ne se cache pas de vouloir prendre en compte une référence de 43 ans et plus dans son étude d'impact : « la hausse de la durée d'assurance requise d'un trimestre toutes les trois générations prévue par la réforme des retraites de 2014 jusqu'à la génération 1973 est poursuivie dans cette étude d'impact pour les générations ultérieures jusqu'à la génération 1999, pour tenir compte de leurs gains d'espérance de vie [...] ». Tous les salariés aussi bien ceux du public que du privé sont touchés. Ce projet très idéologique s'attarde peu sur les objectifs sociaux du régime de retraite : quel niveau de vie pour les retraités ?

Des cas-typés qui n'ont que le nom

Alors que le Conseil d'État déclare contraire à la Constitution le renvoi à une loi de programmation des mesures de revalorisation des personnels enseignants et chercheurs, l'étude d'impact stipule que « la réforme s'accompa-

gnera de revalorisations salariales avec une montée en charge progressive pendant 15 à 20 ans et représenterait à terme 0,3 à 0,4 point de PIB ». Dans ses simulations, le gouvernement, au mépris de la réalité de la situation des lauréats des concours, indique un début de cotisation dès l'âge de 22 ans au titre du code des pensions. Pourtant le MEN précisait que lors de la session 2017 des concours externes du second degré, l'âge moyen de réussite était de 26 ans pour les étudiants ayant préparé les concours à l'ESPÉ.

Alors que la prise en compte des années d'études a été rejetée par le gouvernement sous prétexte qu'études longues signifient, par la suite, hauts revenus, le même gouvernement n'hésite pas à faire croire que les personnels de l'éducation titulaires d'un master à bac + 5, peuvent commencer leur activité à 22 ans. Un mensonge de plus !

Pour tenter de retrouver le même niveau de retraite qu'aujourd'hui sans y arriver avant 66 ans, le gouvernement ajuste la future pension aux primes qui seraient octroyées indi-

UN IMPACT RÉEL

« En moyenne, le traitement de fin de carrière d'un fonctionnaire représente actuellement 123 % de son salaire moyen de carrière. Dans le nouveau système, qui annonce un taux de cotisation ouvrant des droits de 25,31 % et un taux de rendement de 5,5 %, le taux de remplacement à 65 ans, après quarante-deux années de carrière, serait sur le salaire moyen de 58,47 % (soit $25,31 \times 5,5 \times 42/100$). Sur le salaire de fin de période, il serait de 47,65 % alors qu'il est aujourd'hui de 70,5 % pour un enseignant dont les primes sont de 9 % du traitement - soit une baisse de 32,4 % »

Henri Sterdiniak

https://www.lemonde.fr/idees/article/2020/02/05/retraites-l-etude-envisage-une-forte-pauperisation-des-enseignants-et-plus-generalement-des-fonctionnaires_6028460_3232.html

viduellement par la hiérarchie sur des missions et tâches supplémentaires. Il s'agit bien d'abandonner la pension comme continuation du traitement du fonctionnaire. ■

Érick Staëlen

PROGRAMMER LA BAISSSE DES PENSIONS

Le blocage du financement du système de retraite, l'interdiction d'élever les prélèvements ou d'élargir l'assiette au profit des pensions préparent une baisse de leur montant.

Selon le Conseil d'orientation des retraites, les dépenses de retraites représenteront l'équivalent de 13,8 % du PIB en 2050, soit exactement la même proportion qu'en 2018. Comme du fait du vieillissement le rapport « Plus de 65 ans/20-65 ans » va s'accroître de 67 % d'ici là, la part de la richesse nationale attribuée à chaque retraité devrait diminuer.

Priorité à l'équilibre

En d'autres termes, le revenu des retraités devrait se dévaloriser d'environ 20 % par rapport à celui des actifs, ouvrant ainsi la voie à une phase de paupérisation des personnes âgées. Ces évolutions sont déjà en œuvre dans le système actuel de retraites, mais celui-ci étant fondé sur la promesse d'un niveau de vie (taux de remplacement d'environ 75 % garanti pour une carrière complète), la baisse des pensions a été limitée par la pression sociale qui a imposé un recours partiel à la hausse des cotisations et d'autres recettes. Le rapport Delevoye (août 2019) maintenait la projection à 13,8 % du PIB, mais avec une différence fondamentale : le système par points est une machine construite



pour baisser les pensions. En effet, ce qui est garanti ce n'est plus le niveau des pensions, mais l'équilibre financier du système. Cet objectif prioritaire est renforcé par l'article 1 de la récente « loi organique » qui interdit

tout déficit sur une période glissante de cinq ans. Combinée au dogme du blocage des cotisations, cette règle impose que, puisque le montant des pensions doit toujours être égal à celui des cotisations, les ajustements financiers ne peuvent se faire que par l'âge de départ et le niveau des retraites.

Différents leviers permettent ces ajustements à la baisse : indexation des pensions non sur les salaires mais sur les prix, voire en dessous « si nécessaire », évolution défavorable du rendement du point...

Mais l'arme fatale, celle qui fascine nos « réformateurs », c'est l'« âge d'équilibre », ou « âge pivot ». Ce dispositif pervers consiste à réduire les droits des assurés qui bien qu'ayant acquis tous leurs droits à 62 ans vont subir une décote de 5 % par année manquante s'ils partent avant cet âge d'équilibre. Dépendant de l'augmentation de l'espérance de vie à 60 ans d'une génération, celui-ci serait porté à 65 ans pour la génération 1975 et même à 67 ans pour la génération 1995 ! Les pensions ne représenteraient ainsi plus que 12,9 % du PIB en 2050 ! ■

Daniel Rallet

DÉMOCRATIE SOCIALE EN DANGER

Jusqu'à où un gouvernement peut-il imposer des mesures aussi massivement rejetées que la réforme des retraites ? Peut-il rester totalement sourd aux critiques des organisations représentatives ? La démocratie sociale survivra-t-elle à un tel traitement ?

Le passage en force sur tous les sujets avec la violence sociale et policière qui l'accompagne, met à mal notre démocratie et ne donne aucune garantie sur la qualité des débats parlementaires. Ceux-ci sont à l'image des rapports de ce gouvernement avec les partenaires sociaux, sommés de se mettre d'accord sur l'équilibre financier du futur régime universel pour mieux, ensuite, constatant les désaccords, imposer ses solutions. C'est déjà la méthode utilisée sur la réforme de l'assurance chômage.

À la tête du client...

Le gouvernement garant de la démocratie sociale préfère choisir ses interlocuteurs. Comme pour le futur conseil d'administration des retraites dont la FSU et Solidaires sont exclues, au mépris des règles de la représentativité mais où, par un subterfuge sur le calcul de « l'audience combinée », figurera bien l'UNSA. « C'est un choix délibéré d'écartier les forces qui sont mobilisées », déclare Benoît Teste, secrétaire général de la FSU.

Le gouvernement impose sa conception d'une démocratie libérale, mais sans corps intermédiaire. Elle est contraire à des décennies de construction d'une démocratie sociale qui



© alphaspirit / AdobeStock.com

oblige à une prise en compte des intérêts et des droits de ces citoyens, dans leur diversité. Cette reconnaissance de la pluralité des intérêts – parce que la place de chacun dans la société n'est pas la même – ne peut être assurée sans des corps intermédiaires reconnus dans leur expertise et écoutés sur leur projet. Réduite à sa dimension strictement politique, la démocratie ne permet pas la participation

de tous à la vie de la cité. « Défendre la citoyenneté sociale aujourd'hui, c'est lutter contre une dynamique de fragmentation sociale qui menace l'intégrité du statut de citoyen en le privant de supports de son indépendance sociale », écrivait Robert Castel. Pas de démocratie réelle sans droits sociaux. ■

Thierry Ananou

INCONTOURNABLE REVALORISATION

Le ministre veut que les organisations syndicales lui signent un chèque en blanc pour transformer le métier en échange d'une hypothétique revalorisation et tout cela en moins de trois mois. La réponse est catégorique : c'est non !

Cela ne fait dorénavant de doute pour personne : les professeurs, CPE et Psy-ÉN sont mal payés. Dans le futur système de retraites par points, l'abandon de la référence aux six derniers mois combiné à la faiblesse des primes et indemnités aurait des conséquences désastreuses sur leurs futures pensions. Le gouvernement et le ministre entendent donc revaloriser les professeurs afin qu'ils ne soient pas perdants.

Preuve de leur volonté ? L'inscription dans la loi sur les retraites de l'obligation faite au gouvernement de présenter une loi de programmation budgétaire pour l'augmentation de leur rémunération. Las ! Le dispositif est inconstitutionnel. Qu'à cela ne tienne, le ministre affirme qu'il proposera de toute façon une loi mais entend ne commencer les discussions qu'en juin. En attendant, ses services

organisent des réunions avec les organisations syndicales tentant d'imposer une double contrepartie à la revalorisation : la réforme des retraites et une transformation en profondeur du métier (voir page 28).

Quid de la revalo ?

Après avoir entendu 500 millions d'euros, 10 milliards d'euros sur quinze ans et même 100 milliards d'euros, le ministre a annoncé que le budget de l'Éducation nationale serait abondé de 500 millions d'euros pendant cinq ans. Cette somme devrait être exclusivement attribuée sous une forme indemnitaire qui confirme bien la volonté de transformer le métier et d'y ajouter des missions ainsi rémunérées. Ce type de revalorisation est profondément inégalitaire. De plus, ce montant n'égalé même pas celui de PPCR, revalori-

sation principalement indiciaire déjà insuffisante pour rattraper le retard accumulé ces vingt dernières années. Il est donc impensable que ces montants puissent être suffisants pour pallier le désastre annoncé de la réforme des retraites.

Quant au calendrier, ce n'est pas en trois mois que peut se construire une véritable programmation de l'augmentation des rémunérations des personnels.

Pour le SNES-FSU, la revalorisation doit concerner tous les personnels : immédiatement, avec le doublement de l'ISOE, son alignement pour les profs docs et les Psy-ÉN et la revalorisation des débuts de carrière ; dans un second temps, en programmant une reconstruction des grilles et un dégel de la valeur du point d'indice. ■

Frédérique Rolet, Xavier Marand

STOP E3C : TOUS DANS LA LUTTE !

Depuis mi-janvier, il n'y a pas une seule journée sans grève et manifestation contre les E3C. Toute la palette des modalités d'action est déclinée dans un mouvement protéiforme. Le malaise est profond.

À ce jour, plus de la moitié des lycées sont concernés par des mouvements qui vont du rassemblement de protestation à la grève. Avec un gouvernement qui n'hésite pas à mentir aux personnels, que ce soit sur les réformes éducatives et celle des retraites, et un ministre de l'Éducation nationale qui use et abuse du mensonge, la lutte contre les E3C cristallise finalement toutes les colères. « Dans 85 % des établissements, les choses se passent normalement » répète le ministre Blanquer, qui, le 21 janvier dernier, affirmait sans vergogne que les E3C se

déroulent normalement en outre-mer alors que la Réunion était en vacances et que 90 % des établissements de Guadeloupe et de Martinique étaient bloqués. Dans la réalité, rien n'est « normal » dans le déroulement de ces épreuves.

Dysfonctionnements majeurs

La liste des dysfonctionnements est longue. Ici les élèves sont entassés dans des salles sans surveillance sérieuse, utilisant leur téléphone portable, là, les sujets ont été communiqués aux élèves avant l'épreuve ou

bien au contraire, il y a erreur de sujets... Avec cette organisation locale où l'institution elle-même s'est moquée des principes de confidentialité et de lutte contre les fraudes, il est impossible de garantir l'égalité de traitement entre les candidats. Du ministre aux proviseurs, toute la chaîne de commandement semble avoir décidé que tout cela n'était pas grave, foulant aux pieds les principes d'un examen national.

Tous les lycées sont concernés !

Depuis des mois, les enseignants alertent en écrivant aux inspecteurs, en votant des motions en conseil d'administration, en publiant des lettres ouvertes... Parents d'élèves et lycéens se joignent au mouvement, ils interpellent la presse, les élus, organisent des rassemblements festifs, multiplient les gestes symboliques pour dénoncer le sort qui est fait aux élèves comme aux enseignants, vont jusqu'à ériger des murs de manuels scolaires périmés, à les lancer parfois ou à déposer les crayons comme on dépose les armes... Tout cela doit faire comprendre à tous que l'heure est grave car le métier enseignant et le système éducatif sont frappés au cœur. ■

Claire Guéville



© DR

E3C : TRAVAILLER PLUS, GAGNER MOINS ?

Le ministère a présenté aux organisations syndicales ses projets de textes instituant une rémunération exceptionnelle pour les E3C en 2019-2020. Le SNES-FSU a dénoncé ce dispositif qui revient à diminuer aujourd'hui l'indemnité de correction et prévoir sa suppression l'année prochaine.

Dans le cadre de la mise en place du nouveau baccalauréat, l'administration a prévu des indemnités pour seulement 2019-2020 car, selon elle, la situation est « exceptionnelle ». L'exception consiste à mettre en place une réforme : il faut organiser l'ancien et le nouveau baccalauréat en même temps. Pour l'année prochaine, il n'y a donc rien d'acté.

Un forfait de 50 euros

Le SNES-FSU dénonce la mise en place d'une indemnité forfaitaire « de 50 euros par division et par évaluation d'épreuve mentionnée à l'article 2 de l'arrêté du 16 juillet 2018 ». Le principe forfaitaire est inégalitaire car tous les lots de copies constitués au sein des lycées ne sont pas de même taille. L'expression « par division et par évaluation d'épreuve » est peu claire. Renvoie-t-elle aux lots que les correcteurs et correctrices récupèrent sur la plate-forme Santorin ?

Un lot de copies est lié à un groupe d'élèves, un même sujet et un enseignant, précise par ailleurs le ministère. Si les E3C sont des épreuves du baccalauréat, elles entrent dans

le cadre des textes de 2010 et 2012 (le montant de 5 euros brut par copie est resté inchangé depuis lors).

Le prix du mépris

Or, le ministère, lui, choisit de modifier le texte de 2012 pour ne plus appliquer cette rémunération qu'aux épreuves terminales du baccalauréat ! Le ministère refuse de reconnaître le travail supplémentaire que les E3C représente pour les correcteurs contraints à trouver du temps pour les concertations et l'élaboration des corrigés.

Ce faisant, il est prévu une prime elle aussi « exceptionnelle » de 500 euros pour les personnels de direction chargés d'organiser « loyalement » les sessions. On peut mesurer à l'aune de cette mesure toute la considération que le ministère éprouve pour le travail des enseignants. ■

Claire Guéville,
Amélie Hart-Hutasse



© DR

LYCÉE BLANQUER : DROIT DANS LE MUR

Rentrée 2020, programmes, E3C, le SNES-FSU a porté la parole des personnels au comité de suivi pour dénoncer une dégradation des conditions de travail des élèves et des personnels.

Le SNES-FSU a pointé les problèmes posés par les mesures annoncées pour la rentrée : comment assurer des maths complémentaires partout, une nouvelle spécialité anglais, sans moyens fléchés ? C'est mettre encore plus en concurrence les personnels pour se partager les miettes de la DGH. La réalité désastreuse du lycée Blanquer s'impose à tous : une bonne partie des organisations syndicales a rejoint le SNES-FSU sur la nécessité d'un fléchage des dotations, notamment pour les options.

Programmes trop lourds

Souâd Ayada, la présidente du Conseil supérieur des programmes (CSP) a ensuite été auditionnée. Sans surprise, elle a défendu sa conception des programmes, se disant même surprise d'être entendue si tôt ! Le SNES-FSU a pointé tous les problèmes : caractère encyclopédique et incohérent des programmes qui rend impossible toute réflexion pédagogique pour les professeurs et qui ne permet pas d'atteindre les objectifs de démocratisation, de construction d'un esprit critique des élèves citoyens. Le SNES-FSU a plaidé pour ne pas attendre 2021 pour des ajustements. Dans le contexte actuel, des signaux d'ouverture doivent être donnés, par exemple en histoire-géo-



graphie, mathématiques, enseignement scientifique ou SES. Le comité de suivi a donné son accord pour étudier des « ouvertures » lors de sa prochaine réunion, en mars, dans des disciplines à identifier.

Sortir de la crise

Le sujet E3C a été abordé, sans détour. Tout le comité de suivi a admis que la crise était profonde. Le SNES-FSU a pointé les fractures des communautés éducatives, les dilemmes qui heurtent la conscience professionnelle

des collègues et la nécessité de sortir de la crise, et a fait des propositions : annulation de la première session, transformation en épreuves nationales et terminales, E3C, déjà passées, considérées comme un bac blanc pour ne léser aucun élève... les solutions existent et peuvent être mises en œuvre immédiatement. Le ministre doit l'entendre. Le comité de suivi a reconnu que des évolutions étaient nécessaires. Rendez-vous le 11 mars pour la prochaine réunion. D'ici là, la lutte continue ! ■ Sophie Vénétitay

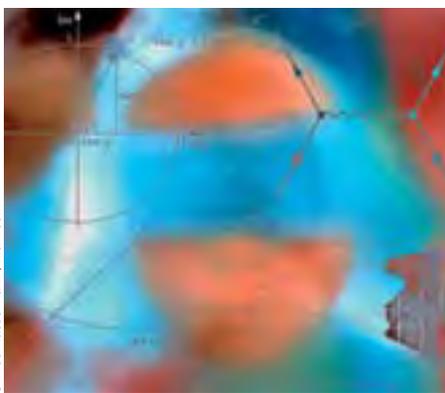
MATHÉMATIQUES : ÉQUATIONS À RÉSOUDRE

Derrière l'apparent foisonnement d'enseignements de mathématiques possibles en Terminale, la réforme du lycée cache un risque bien réel d'inégalités entre les établissements et entre les élèves, et, de fait, des inégalités d'accès à l'enseignement supérieur.

La plupart des lycées constatent déjà que certains élèves, rebutés par la difficulté du programme de la spécialité mathématiques de Première générale, n'envisagent même plus de poursuivre le moindre enseignement de mathématiques en Terminale, qu'il soit en spécialité ou en option. Cela va évidemment avoir une incidence sur leurs possibilités de poursuites d'études.

Pris sur la marge horaire

Et lorsque les élèves souhaitent choisir mathématiques expertes ou mathématiques complémentaires en Terminale, seront-elles vraiment offertes durablement dans tous les lycées ? Rien n'est moins sûr, en particulier dans les lycées de petite taille, puisque les heures doivent être prises sur la fameuse marge horaire censée financer tous les ensei-



gnements optionnels, dans le cadre de DHG réduites. Or, certaines classes préparatoires et universités risquent de fortement discriminer les élèves sur l'option mathématiques expertes, d'autres n'accepteront pas d'élèves

n'ayant pas suivi mathématiques complémentaires (certains BTS et IUT en particulier). De très fortes inégalités entre les lycées et entre les élèves en perspective...

Par ailleurs, dans ce contexte annoncé de diminution du nombre d'heures de mathématiques dans la plupart des lycées, certains enseignants de mathématiques vont être contraints d'effectuer un complément de service dans un autre établissement ou seront victimes de mesure de carte scolaire.

Le SNES-FSU demande le maintien de trois spécialités en Terminale, l'implantation dans tous les lycées des enseignements de mathématiques, complémentaires et expertes. Il rappelle son exigence de mathématiques pour toutes et tous dans le tronc commun. ■

Sandrine Charrier

PRÉPARATION DE RENTRÉE EN COLLÈGE : FAIRE PLUS AVEC MOINS

Dans un contexte de suppressions de postes, les dotations horaires de la rentrée 2020 fondent comme neige au soleil mais il faudrait en faire toujours plus.

Dans le contexte des élections municipales, le rectorat d'Orléans-Tours est passé à l'allocation progressive de moyens en appliquant par avance le rapport Azéma-Mathiot. Un seuil unique de dotation fixé à trente élèves y compris pour les établissements REP et REP+, l'Indice de position sociale (IPS), le tout nouvel indice d'éloignement des collèges, et la proportion d'élèves en ULIS et UPE2A s'y combinent et permettent

de dépouiller l'éducation prioritaire au bénéfice de petits collèges ruraux éloignés.

La charge de travail s'alourdit encore
Ailleurs, la loi « Pour une école de la confiance » n'est pas appliquée dans sa dimension inclusive : les élèves d'ULIS ne sont toujours pas comptabilisés deux fois, dans leur structure et dans les effectifs de classe. C'est par exemple le cas en Guadeloupe, en

Corrèze, à Bordeaux... ce qui surcharge les classes alors que ces élèves ont besoin d'un enseignement différencié.

Les professeurs principaux ne sont pas encore toujours avertis qu'ils vont devoir accompagner les parents dans la dématérialisation des demandes d'orientation et d'affectation. Dans les établissements où la fracture numérique est importante, le surplus de travail sera loin d'être anodin.

Enfin, certains chefs d'établissement décrètent qu'il faut prendre sur la marge d'autonomie, donc renoncer à des dédoublements, pour mettre en œuvre l'accompagnement à l'orientation en Quatrième et en Troisième. Ils entendent bien faire passer l'idée que les professeurs doivent prendre en charge les missions d'orientation des Psy-ÉN.

Le SNES-FSU s'oppose à cette vision purement comptable de l'éducation. Il revendique une baisse des seuils à vingt-quatre élèves par classe (vingt en REP) pour améliorer les conditions d'enseignement et appelle les collègues à refuser tout alourdissement de leur charge de travail. ■

Anne-Sophie Legrand



© Clément Martin

ÉDUCATION PRIORITAIRE : LABEL ET LA BÊTE

Le 29 janvier, Ariane Azéma et Pierre Mathiot ont présenté leur rapport « Territoires et réussite » à l'Assemblée nationale. Ne nous y trompons pas, ce rapport ne concerne pas seulement la politique d'éducation prioritaire mais l'ensemble du système éducatif.

Pierre Mathiot a souligné que ce rapport va moins loin que celui de la Cour des comptes de 2018 car les 364 REP+ seront sanctuarisés jusqu'en 2022, pour une mise en cohérence avec la nouvelle carte des quartiers politiques de la ville. Alors que les rapporteurs prétendent s'inscrire dans une continuité de la politique d'éducation prioritaire, ils annoncent la délabellisation des quelques 730 REP en 2021 au détriment du travail de terrain fait par les collègues depuis des années.

La priorisation de la politique d'éducation dépendrait des académies mais sur critères nationaux ; cette contradiction est le signe de la nécessité d'une politique nationale. Pierre Mathiot souhaite la prise en compte du temps de transport et de la poursuite d'études après le collège, mais pas d'indicateurs sociaux.

Cela signe la fin de l'éducation prioritaire, hors REP+, au profit de la ruralité éloignée. Mais pour quel bénéfice réel ? Les dotations en collège ne cessent de se contracter dans un contexte de suppressions de postes.

Attaque contre nos métiers : toutes et tous concernés

Alors que le ministre prétend revaloriser les salaires enseignants, dans un jeu de dupes il programme la perte de la prime REP pour des milliers d'entre eux. Le rapport préconise aussi une gestion académique des personnels, des carrières et de la mobilité : profilage des postes, certifications, bivalence, échanges de service avec le premier degré, postes à durée déterminée et recours accru aux contractuels, comme l'y encourage la loi dite de transformation de la Fonction publique.



© Clément Martin

Le SNES-FSU ne peut que s'opposer à ce projet de relégation et de déréglementation. Avec la FSU, il organisera notamment des États généraux de l'Éducation prioritaire de mars 2020 à décembre 2021. ■ A.-S. L.

RENTRÉE 2020 : LE GRAND MÉPRIS

Alors que le second degré connaît une destruction régulière des emplois depuis trois ans, que la réforme du lycée et du collège ont accru la précarité des postes et des enseignements par le renvoi aux équipes des « marges à tout faire », l'institution fait preuve d'imagination dans la navigation à vue avec une grande constance dans le mépris des personnels.

Lorsqu'il était donné en décembre dernier quand 820 suppressions étaient décidées, le ministère ne répartissant pas 350 emplois gardés en réserve, au-delà des 440 suppressions d'emplois budgétées. Ce n'est pas comme si 25 000 élèves supplémentaires arrivaient à la rentrée dans les collèges et lycées publics ! Ce ministre ignore volontairement la question des effectifs de classe, mène une réforme du lycée et du bac à marche forcée, supprime des postes et impose du travail supplémentaire.

Les rectorats et directions académiques ont bien compris le message ministériel : ne vous occupez ni des conditions réelles de rentrée pour les élèves, ni de l'expertise professionnelle des personnels. À l'étage du dessous, il se trouve évidemment des chefs d'établissement pour théoriser les bienfaits des groupes à 35 !

Partie de bonneteau

À Bordeaux, le rectorat refuse de présenter la ventilation des moyens globaux accordés à l'académie. Dans quelques départements,



des DASEN zélés anticipent une hypothétique disparition de la carte de l'éducation prioritaire en dotant les établissements sur la base d'un seuil unique d'ouverture de classe y compris en REP et REP+. À Lille, le rectorat diffuse les DHG aux chefs d'établissement avant les instances mais prend prétexte du boycott de ces dernières pour leur ordonner de ne rien dévoiler aux équipes ! Depuis trois semaines, certaines attendent ainsi de savoir à quelle sauce elles vont être mangées. À Créteil, la ségrégation socio-spatiale induite par la

réforme du lycée est assumée : l'option « mathématiques-expertes » n'est pas implantée dans tous les lycées les plus populaires.

Partout, dans la rue et dans les instances, le SNES-FSU combat les politiques qui induisent ces situations. Les conseils d'administration sont l'occasion d'alerter parents d'élèves et élus en faisant la transparence sur les effets délétères des mesures antisociales portées avec acharnement par ce gouvernement. ■ **Grégory Frackowiak**

JOURNÉE DE GRÈVE : RÈGLEMENT DE COMPTES

Face au comportement zélé de certains personnels de direction dans le décompte des journées de grève, il faut opposer textes et règlements.

Le Conseil d'État dans un arrêt de 1978 (Omont, n° 03918) a fixé, pour la Fonction publique, le principe suivant : « En cas d'absence de service fait pendant plusieurs jours consécutifs, le décompte des retenues à opérer sur le traitement mensuel d'un agent public s'élève à autant de trentièmes qu'il y a de journées comprises du premier jour inclus au dernier jour inclus où cette absence de service fait a été constatée, même si, durant certaines de ces journées, cet agent n'avait, pour quelque cause que ce soit, aucun service à accomplir ».

Comportements consternants

L'important dans ce principe, c'est le constat d'absence de service fait. Cela concerne tous les jours entre ces deux constats même s'il n'y avait pas de service à faire. Faire grève un seul jour et reprendre sa mission tel que le service le prévoit, oblige l'administration à ne décompter qu'un seul jour.

Un collègue faisant grève vendredi et lundi et qui le samedi corrige des copies et entre les notes sur le logiciel prévu à cet effet, prépare des cours... l'opposera au chef d'établissement en réponse à son décompte des jours de grève. Toutes preuves sérieuses (témoignages, traçabilité du télétravail) doivent conduire le chef d'établissement à déclarer la reprise du service le samedi.

Le comportement de certains personnels de direction envers les enseignants et, plus grave encore, envers les élèves est consternant. Ils montrent, qu'aveuglés par leur soutien au président de la République, leur totale adhésion aux réformes, l'opposition aux mouvements en cours voire par la volonté de caporaliser les personnels, ils sont passés de représentants de l'État à uniquement représentants du gouvernement. Il est à craindre que les chefs d'établissement emportés dans cette dérive fassent du zèle quant aux retenues sur le traitement. C'est inadmissible



puisqu'aux simples principes posés par le Conseil d'État s'ajoute une note du 20/01/2020 émanant de la division des affaires financières qui rappelle les règles à suivre...

Le SNES-FSU accompagnera les collègues victimes de ces abus devant l'administration et, si nécessaire, devant la juridiction administrative. ■ **Jean-Michel Harvier**

LE 8 MARS, GRÈVE FÉMINISTE

Journée mondiale de lutte pour les droits des femmes, le 8 mars est aussi depuis quelques années une journée d'appel à la grève pour faire valoir ces revendications.

Depuis plusieurs années, des grèves féministes s'organisent dans plusieurs endroits du monde pour revendiquer l'égalité dans le travail professionnel, pour dénoncer l'inégale répartition du travail domestique et défendre sa nécessaire socialisation collective, pour défendre le droit à disposer de son corps et combattre les violences sexistes et sexuelles... En 2016, en Pologne, la première grève générale des femmes proteste contre un projet de loi bannissant l'avortement. En Argentine, les femmes se mettent en grève à l'appel du collectif « Ni Una Menos ». Depuis, les féministes lancent chaque année un appel à une grève internationale à l'occasion du 8 mars.

Montée en puissance

Les féministes d'une trentaine de pays appellent à la grève internationale du travail professionnel et du travail domestique. Le 8 mars 2018, en Espagne, la grève a été massivement suivie (6 millions de personnes). Le 14 juin 2019,



un scénario identique s'est produit en Suisse où des actions très variées ont été menées. En France, nous refusons le projet de réforme des retraites par points dont nous serons les grandes perdantes et luttons pour son retrait total. Du fait de la précarité, des carrières hachées, la plupart des retraités sous le seuil de pauvreté sont des femmes et la contre-réforme proposée ne fera qu'accroître cette injustice profonde. Une grève très importante, reconductible, retentit depuis le 5 décembre 2019 contre ce projet de réforme et les femmes sont très présentes dans ce grand mouvement social.



Le SNES-FSU appelle donc à ce que le 8 mars 2020 soit à la fois une continuité du mouvement social d'ampleur contre la réforme des retraites mais aussi une journée de grève féministe. Tous ensemble, continuons de soutenir et construire le mouvement féministe en France et participons aux actions menées ce jour-là. ■ Aurélia Sarrasin

LA RETRAITE : QUESTION DE SOCIÉTÉ

La retraite est un droit social acquis fondé sur un système solidaire de répartition. Les retraités d'aujourd'hui ont payé des cotisations et participé à la création des richesses. Leurs cotisations ont financé les retraites de la génération précédente. La retraite est une composante du contrat social.

Quand les pensions servent d'ajustement budgétaire dans le cadre d'une loi de finances, nous protestons non seulement contre la baisse du pouvoir d'achat des retraités, mais aussi parce que la pension n'est pas une assistance concédée par l'État, variant selon la conjoncture et le bon vouloir du maître.

Le retraité n'a pas à justifier de ce temps de la vie qui doit être celui de l'émancipation : à lui de choisir ce qu'il veut faire, s'engager dans le bénévolat, la vie sociale, culturelle et politique, dans la solidarité avec les générations suivantes ou précédentes, palliant ainsi les carences de l'État dans les secteurs de la petite enfance et de la prise en charge de la perte d'autonomie.

Alors que la vie est précarisée, placée sous la pression de l'incertitude, que l'État social, sur lequel les « personnes qui ne sont rien » pouvaient s'adosser, est méthodiquement détruit, comment aborder le temps de la retraite ? C'est cette liberté-là qui est attaquée. C'est bien un objectif politique que les réformes poursuivent : limiter le temps où on peut jouir d'un temps libéré. Déjà, les inégalités de la vie professionnelle s'aggravent à la retraite. Par la baisse des pensions qui déjà place les plus pauvres dans une logique de survie, par le travail contraint avec des « petits boulots de seniors », on veut dénaturer ce temps de vie et l'abrèger.



Un bien commun, un choix solidaire

Les retraités revendiquent d'œuvrer à leur épanouissement personnel car la retraite n'est pas une mort sociale mais une promesse. C'est un choix de société. Il s'agit de mener des politiques publiques pour les trois temps de la vie : formation, vie professionnelle et retraite, fondée sur le principe de la solidarité intergénérationnelle. Ces trois temps doivent permettre de bien vivre, ce qui suppose un accès effectif aux droits et de rompre avec les inégalités. ■ Marylène Cahouet

Des primes et indemnités

Le salaire des professeurs et des personnels d'éducation et de psychologie est composé du traitement indiciaire auquel s'ajoutent des primes et indemnités. Ces deux termes, souvent employés sans distinction, ont pourtant un sens bien différent. Les primes, viennent, en complément du salaire et au bon vouloir de l'employeur, récompenser une tâche, une performance, un mérite. Elles ont souvent un caractère exceptionnel. Quant aux indemnités, elles sont un dédommagement objectif pour une tâche effectuée ou pour compenser un désavantage lié à une situation particulière.

Part moyenne des primes

15,3 %⁽¹⁾

C'est le pourcentage des primes et indemnités dans le traitement brut des professeurs du second degré.

Le Conseil d'orientation des retraites (COR) estime cette part à 12,1 %⁽²⁾. Dans tous les cas, ce chiffre est faible et explique en partie le décrochage salarial par rapport aux autres corps de fonctionnaires de la catégorie A.

Les primes et indemnités sont constituées pour 45 % d'heures supplémentaires. Celles-ci sont très mal rémunérées : dans un service à temps complet, la rémunération de la première HSA est inférieure à celle de l'heure ordinaire dès le cinquième échelon.

1. Bilan social du ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse 2017-2018.

2. COR « Évolutions et perspectives des retraites en France. Rapport annuel 2017 » (p. 30).

Primes et désavantages

Dans son projet de loi de réforme des retraites, le gouvernement prévoit de prendre en compte les primes et indemnités dans le calcul des pensions. Cela serait doublement pénalisant : pour toutes et tous, car les primes individualisent les rémunérations et, pour les femmes, en particulier, car en 2015, elles percevaient 17,2 % de primes contre 22,6 pour les hommes dans la Fonction publique d'État.⁽¹⁾ Une revalorisation des traitements des fonctionnaires serait plus pertinente.

Inégalités / injustice

1. COR « Évolutions et perspectives des retraites en France. Rapport annuel 2017 » (p. 30).

Améliorer le traitement

La conversion d'une partie des indemnités en points d'indice est un des acquis de PPCR, auquel le SNES-FSU a grandement contribué. Grâce à ces mesures, entre 2017 et 2018, le traitement indiciaire a augmenté de neuf points et permet, avec le système actuel de retraites, d'augmenter le taux de la pension, qui est calculée sur la base de l'indice de rémunération détenu des six derniers mois.

Transfert primes-points

Revendications

Le SNES-FSU revendique :

- ▶ la revalorisation de la valeur du point d'indice et des grilles indiciaires (en particulier pour les débuts de carrières) ;
- ▶ l'intégration de la plupart des indemnités dans le traitement ;
- ▶ l'élargissement et l'augmentation de l'indemnité de résidence.

Dans l'immédiat, il revendique :

- ▶ le doublement de l'ISOE ;
- ▶ l'alignement des indemnités des professeurs documentalistes et Psy-ÉN EDO sur l'ISOE doublée ;
- ▶ la revalorisation des indemnités REP et de l'ISSR.

Pour toutes et tous

Pour aller plus loin QUELQUES INDEMNITÉS

Indemnités forfaitaires liées aux conditions d'exercice :

- ▶ **Indemnité de suivi et d'orientation des élèves (ISOE)** part fixe : 1 213,56 €/an.
- ▶ **CPE** : 1 213,56 €/an. **Professeur documentaliste, Psy-ÉN EDO** : 767,10 €/an.
- ▶ **REP** : 1 734 € / **REP+** : 4 646 €/an.
- ▶ **Effectifs pléthoriques** : 6 heures au moins devant plus de 35 élèves (1 250 €/an).
- ▶ **Indemnité de sujétion spéciale de remplacement (ISSR)** : versée à certains TZR lorsque leur établissement d'exercice n'est pas leur établissement de rattachement, calculée en fonction de la distance (voir les différents taux sur notre site).
- ▶ **Indemnité de résidence** : destinée à corriger le coût de la vie dans les différentes localités d'affectation.
- ▶ **Supplément familial de traitement** : en fonction du nombre d'enfants et de l'indice.
- ▶ **Prime d'entrée dans le métier** : 1 500 € en deux fois.

Indemnités liées à des tâches et activités supplémentaires :

- ▶ **ISOE part modulable** : réservée aux professeurs principaux (entre 906,24 et 1 609,44 €/an), en fonction du niveau d'enseignement et du corps.
- ▶ **Indemnité pour missions particulières (IMP)** : rémunération de tâches autres que l'enseignement hors obligations réglementaires de service (coordination de discipline, missions de référent, lutte contre le décrochage...). Leur montant varie en fonction de la mission. Taux plein : 1 250 € divisible en 1/2 ou en 1/4, multipliable par 2 ou 3.
- ▶ **Tuteur de stagiaire** : 1 250 €.
- ▶ **Formateur académique** : 834 €.
- ▶ **Jury et examen** (voir les différents taux sur notre site).

Cette liste est forcément incomplète. Pour plus d'informations, voir notre publication Le Point sur les salaires et notre site www.snes.edu

Inégalités

Rapport OXFAM

Dans son dernier rapport sur les inégalités mondiales, OXFAM montre qu'il existe un fossé abyssal entre une minorité d'ultra-riches et le reste de l'humanité. Les chiffres donnent le vertige. 2 153 milliardaires possèdent plus de richesses que 4,6 milliards de personnes, soit 60 % de la population mondiale. La France n'est pas épargnée et le rapport souligne le fait que le modèle social français ne permet plus de lutter contre les inégalités et la pauvreté, à cause de choix politiques qui réduisent la participation des plus riches à l'effort de solidarité par l'impôt et fragilisent le financement des services publics. La réforme fiscale de 2017 a aggravé la situation en privilégiant clairement les intérêts des très riches au détriment des plus précaires. Depuis 2018, les inégalités et la pauvreté sont reparties à la hausse. Dans notre pays, 7 milliardaires possèdent plus que 30 % des personnes les plus pauvres. La France compte 41 milliardaires en 2019, quatre fois plus qu'après la crise financière de 2008 ! Plus de la moitié d'entre eux ont hérité de leur fortune, et seulement cinq sont des femmes. Les milliardaires français sont d'ailleurs ceux qui ont vu leur richesse le plus augmenter l'année dernière devant les Américains ou les Chinois. Et pendant le même temps, le nombre de pauvres a augmenté de 400 000 personnes...

Enquête

Climat scolaire

Dans la première enquête sur le climat scolaire dans les collèges et lycées publié par le ministère, si plus de 85 % des personnels se sentent bien ou très bien dans leur établissement, seulement 38,5 % de ceux exerçant dans le public se sentent capables d'exercer leur métier jusqu'à la retraite...

Incurie

Fraude fiscale

La Cour des comptes avait dénoncé dans un rapport l'incurie de l'État dans sa lutte contre la fraude fiscale. Elle pointait en particulier l'absence de chiffrage du manque à gagner, la diminution des recouvrements et la baisse des condamnations. L'État serait-il moins diligent à poursuivre ces fraudeurs que d'autres ? Le gouvernement répond par une mission, confiée à l'INSEE, sur le chiffrage. La date de publication des premiers résultats n'est pas fixée...

LA FRANCE D'EN BAS ?

Idées reçues sur les classes populaires

Les classes populaires, composées principalement d'ouvriers et d'employés, sont loin d'avoir disparu : elles représentent encore près de la moitié de la population active française.

Bien que très diverses et traversées par de nombreux clivages (de genre, d'âge, d'origine...), les catégories populaires constituent une classe sociale à part entière, qui subit des difficultés économiques et sociales qui lui sont propres. Méprisées par les classes dominantes, leurs modes de vie font l'objet de nombreux jugements stéréotypés. Dans *La France d'en bas ?**, vingt idées reçues sur les classes populaires sont questionnées par des sociologues, à travers une série d'articles qui dressent un portrait approfondi et documenté de ce qu'elles sont aujourd'hui en France, en abordant des thèmes aussi variés que leurs rapports à l'espace (« *Sont-elles reléguées à la périphérie des centres-villes ?* »), à la consommation (« *Dilapident-elles leurs ressources ?* »), à l'emploi (« *Leurs conditions de travail s'améliorent-elles ?* » ou « *Est-ce vrai que les jeunes ne veulent plus travailler ?* »), au syndicalisme, au mouvement des Gilets jaunes, à la politique, à l'école, aux loisirs, aux rapports de genre, etc.

Des parents démissionnaires ?

Dans un article consacré à l'école, Tristan Poullaouec réfute l'idée selon laquelle les moins bons résultats scolaires des enfants des classes populaires seraient « *la faute de la démission des parents* ». Certes, les parents d'élèves sont moins présents dans les réunions parents-profs et les associations de parents mais les travaux sociolo-

giques récents montrent que les familles populaires souhaitent de plus en plus que leurs enfants poursuivent des études. La raison en est simple : ils savent très bien, pour les subir eux-mêmes, quelles difficultés entraînent le manque de diplômes. En réalité, le temps qu'ils consacrent à l'aide aux devoirs est très proche de celui des classes moyennes (une heure par jour et par enfant). C'est donc leur distance à la culture écrite qui rend moins efficaces leurs efforts pour participer à la réussite scolaire des enfants et non pas un désintérêt pour leur scolarité.

Passés au RN ?

Dans un autre article, consacré celui-ci au vote, Olivier Mascllet tient à nuancer l'idée du passage à l'extrême droite des classes populaires. D'une part, il y a toujours eu des ouvriers qui ont voté à droite et l'érosion du vote à gauche avait commencé avant la montée du FN. D'autre part, le vote à

gauche reste élevé parmi les ouvriers et les employés : au premier tour de la présidentielle de 2017, un tiers des ouvriers qui ont voté l'ont fait pour un parti de gauche. Enfin, si l'on prend en compte l'abstention et la non-inscription sur les listes électorales, c'est moins d'un ouvrier sur sept qui a voté pour l'extrême droite. Le vote FN/RN apparaît certes comme une modalité du vote populaire. On peut l'analyser alors comme une défiance envers le personnel politique habituel et comme la possibilité de restaurer un « *souci de respectabilité* » par la mise en avant de la nation et du travail. Cependant, c'est l'abstention qui est la caractéristique principale du vote populaire. Celle-ci n'est d'ailleurs pas pratiquée de manière homogène par toutes les classes populaires et elle est souvent intermittente, comme l'explique Camille Peugny dans un autre article. Au travers de tous ces thèmes, l'ouvrage ne se contente pas de prendre le contre-pied des idées reçues, mais se propose aussi de montrer toute la complexité de ce groupe social que l'on regroupe sous l'appellation de classes populaires. Un livre indispensable tant pour l'action que pour la réflexion contre les inégalités sociales. ■

Tiphaine Colin



Dubosc, *Le Canard enchaîné* du 12 août 1936

* Ouvrage dirigé par O. Mascllet, Séverine Misset et Tristan Poullaouec, Éditions Le Cavalier Bleu.

Faire face à l'urgence écologique

Entretien avec Julien Rivoire, enseignant de sciences sociales, membre du bureau d'Attac France et du secteur Alternatives et service publics de la FSU.



© DR

L'US Mag : *Que faudrait-il faire aujourd'hui pour éviter la catastrophe qui s'annonce ?*

Julien Rivoire : Les mégafeux en Australie doivent effectivement nous alerter. Les prévisions du GIEC ne sont pas prises au sérieux par les gouvernements et l'accélération est en cours. Nous

avons besoin d'une rupture nette avec ce système productiviste et d'engager une transition énergétique radicale. Les pouvoirs publics, les gouvernements doivent prendre la main. Les débats autour du Green New Deal aux États-Unis sont à ce titre intéressants.

L'objectif de ne pas dépasser un réchauffement de 2 °C (objectif qui est pourtant en dessous des recommandations du GIEC) implique de n'exploiter que 20 % des réserves connues d'énergie fossile (gaz, charbon, pétrole). Faire face à la sixième crise d'extinction des espèces, aux pollutions massives et rapides des milieux naturels (eaux, sols, air), nous engage à repenser le modèle agricole, la mobilité dans son ensemble et nombre de productions industrielles. Nos sociétés sont dans une situation inédite où les limites physiques de la planète sont atteintes ; elles doivent relever le défi d'une transformation profonde des façons de consommer et de produire en très peu de temps. Il s'agit d'une rupture avec un système dans lequel priment les profits de court terme, qui se nourrissent d'une exploitation toujours plus poussée à la fois du travail et de la nature. Et l'alternative

doit rompre avec le productivisme, c'est-à-dire cette idéologie qui fait de l'augmentation de la production et de la consommation la source du mieux-être : pour faire face à la crise écologique, la diminution forte et rapide de notre production et de notre consommation énergétiques et matérielles s'impose.

L'US Mag : *Les accords internationaux vont-ils dans le bon sens ?*

J. R. : En décembre 2015, lors de la COP21 à Paris, les chefs d'États et de gouvernements se sont mis d'accord pour adopter le premier accord universel sur le climat. Cet accord engage tous les pays à limiter le réchauffement global sous la barre des 2 °C, et à tendre vers 1,5 °C. Il prévoit aussi que les pays les plus riches soient solidaires envers les plus pauvres, en les aidant à s'adapter aux impacts croissants et à développer les énergies renouvelables. L'accord a suscité une vague d'espoir mais comme il ne formule aucun engagement contraignant et aucune feuille de route précisément définie, les promesses n'ont pas débouché sur un nombre suffisant de mesures. La France par exemple est en retard sur son objectif de 23 % d'énergies renouvelables d'ici 2020.

L'US Mag : *Les mouvements sociaux peuvent-ils changer la donne ?*

J. R. : Les mouvements sociaux sont la bouffée d'air frais cette année... La prise de conscience de l'urgence de la crise a donné un coup d'accélérateur très net ces derniers mois aux mouvements pour le climat. La dernière séquence de mobilisation internationale en septembre est historique : huit millions de manifestants dans le monde, très majoritairement des jeunes, des initiatives dans plus de cent cinquante pays. Avec depuis une année une forte accélération de la politisation du mouvement. Les discours se sont faits moins consensuels et mettent en cause le système lui-même. L'entrée en mouvement des jeunes se fait clairement sur des valeurs de gauche liant justice sociale et climatique. Même Greenpeace a changé son point de vue et met désormais l'accent sur la nécessité de s'attaquer aux inégalités sociales pour répondre aux crises environnementales.

En ayant recours à la grève, le mouvement s'approprie d'ailleurs clairement le répertoire d'action du mouvement ouvrier. Et des liens avec les organisations syndicales se nouent. Le 20 septembre dernier, dans le monde, plus de soixante-dix d'entre elles ont exprimé leur soutien. En France, Solidaires, la CGT et la FSU ont rédigé une déclaration commune avec les organisations de jeunesse, et les syndicats ont déposé des préavis et des appels à rejoindre le mouvement. Tout cela va dans le bon sens et il s'agit pour nous, syndicalistes, d'être encore plus présents sur ces questions. ■

Propos recueillis par Clarisse Guiraud

Indécence

Un beau salaire

Interpellé par un syndicaliste, Catherine Guillouard, présidente-directrice générale de la RATP, a dû justifier son nouveau salaire de 450 000 euros dont 100 000 euros liés à la performance de l'entreprise, obtenu lors de sa reconduction en septembre dernier. C'est le plafond pour les entreprises publiques : « *Est-ce que vous trouvez normal que le président de la RATP (63 000 salariés, 5,6 milliards d'euros de chiffre d'affaires), dont la rémunération n'avait pas été revue depuis 2010, gagne moins que le patron de Keolis ?* ».

Lecture

Migrants : Des spectres hantent l'Europe »

À partir des récits d'exilés, Sophie Djigo questionne les effets concrets des politiques migratoires européennes sur les exilés, mais aussi sur l'avenir de notre démocratie. La « jungle » de Calais renvoie en effet, par la négative, des questions aux citoyens français : jusqu'où va le droit, à qui s'applique-t-il, comment ?

• *Aux frontières de la démocratie. De Calais à Londres, sur les traces des migrants*, Sophie Djigo, Éditions Le Bord de l'Eau.



Austérité

L'orthodoxie budgétaire règne...

Le gouvernement allemand annonce un excédent budgétaire record de 13,5 milliards d'euros nets en 2019. Cela fait pas moins de 48 milliards d'euros mis de côté sur les cinq derniers budgets, et cela, malgré un net ralentissement économique. Pour les socio-démocrates, c'est le moment de lâcher du lest et d'utiliser cette manne pour renouveler des infrastructures dégradées. Mais pour le gouvernement, elle permettra de nouvelles baisses d'impôts. Pour l'ordolibéralisme allemand, la relance européenne est encore loin. Christine Lagarde, nouvelle présidente de la BCE, pourra toujours demander que la politique budgétaire prenne le relais de la politique monétaire... le gouvernement allemand a déjà répondu.



© Jeanne Menjaud / Flickr.com

Lecture

Numéro « collector »

Économie et Statistique, la revue de l'INSEE, fête son 50^e anniversaire et propose un numéro spécial nécessaire pour voir le chemin parcouru. Les résumés des articles passés au crible de l'analyse textuelle - l'emploi est le vocable le plus souvent rencontré -, pour passer aux évolutions de longue période : la part du travail dans la valeur ajoutée, la montée des inégalités, les transformations du marché du travail, la lente convergence de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes... et finir par les nouveaux enjeux : intelligence artificielle (un article de Philippe Aghion) et les mutations climatiques. Au total un panorama des changements, spectaculaires il faut le dire, de notre environnement.

Lecture

Nouvelle formule de Santé & travail

Est-ce seulement pour le jeu de mots que la revue trimestrielle a changé de look avec ce numéro 109 (sang neuf) ? Il reste ce même intérêt pour les sujets de souffrance au travail et à la prévention nécessaire. Un dossier sur les comités sociaux et économiques - censés prendre la place des CHSCT en voie de disparition et des CE. Les changements sont d'importance. Les CSE ont moins de pouvoir et leur mise en place sera modulable d'une entreprise à l'autre. Le droit du travail ne cesse de reculer. L'enquête sur la qualité de vie au travail indique ce même recul.

Lecture

La revue Contretemps interroge les territoires

« Métropolisation, villes et territoires. Défis et alternatives » est un dossier qui part de la révolution urbaine inscrite dans la mondialisation d'abord financière imposant ses critères de court terme. Comment penser la transition écologique ? Comment lutter contre la métropolisation qui aggrave les inégalités sociales ? Les villes vivent les crises et sont elles-mêmes confrontées à d'énormes enjeux qui synthétisent toutes les questions de société. Les « territoires » sont à la mode, dixit Macron, sans que ce terme soit réellement défini.

FRANCE TÉLÉCOM

Les juges ont reconnu le harcèlement moral institutionnalisé

Le procès France Télécom s'est achevé le 20 décembre dernier par un jugement inédit. Le tribunal a en effet reconnu le « harcèlement moral institutionnalisé ». C'est la première fois que des dirigeants d'entreprise sont condamnés à de la prison pour le modèle de management qu'ils ont créé et mis en œuvre.

Ce procès était indispensable. Il a permis aux salariés qui ont été ciblés par ce management harcelant de faire reconnaître le fait que leur souffrance au travail n'était pas liée à une quelconque insuffisance ou faiblesse personnelle, comme ont cherché à le faire croire les avocats des prévenus, mais bien à des pratiques managériales harcelantes. Il est fondamental que le tribunal ait précisé que ce harcèlement n'était pas l'œuvre de quelques individus mais bien une politique d'entreprise. Les dirigeants de France Télécom de l'époque ont formalisé en 2005 cette politique dans un plan intitulé NEXt. Il s'agissait de pousser dehors quelque 22 000 salariés. À cette fin, ils ont inventé un harcèlement moral au travail systématique : réorganisations permanentes, surcharges de travail, primes aux managers en fonction du nombre de départs provoqués, isolement et mise en concurrence des personnels, provocation de conflits de valeurs, insatisfaction du travail bâclé, doute sur sa compétence, etc.

Réprimer ces méthodes de management

Le tribunal a affirmé que « le harcèlement moral peut avoir ses racines profondes dans l'organisation du travail et dans les formes de management ». Dans le cas de France Télécom, ces pratiques ont pu être qualifiées et condamnées parce qu'il y a eu des preuves d'une mise en œuvre délibérée et systématique. Ce procès a été exemplaire du point de vue des témoignages et des analyses. Il a donné la parole à de nombreux spécialistes du travail (sociologues, psychologues du travail, psychiatres, syndicalistes) qui décrivent et dénoncent depuis des décennies ces formes de management. Mais il doit y avoir un après. Le jour du jugement, une tribune signée par près de 150 juristes, spécialistes du travail et syndicalistes (dont Benoît Teste pour la FSU) a été publiée. Elle appelle

notamment à renforcer la législation pour que cette reconnaissance du harcèlement institutionnel permette d'aller plus loin.

« Cette affaire doit servir de catalyseur et provoquer les innovations législatives qui n'ont que trop tardé. La prohibition de certaines méthodes de gestion, clairement pathogènes, est une question majeure de santé et de sécurité au travail. Ces méthodes doivent faire l'objet d'une répression effective via des sanctions dissuasives. Elles doivent aussi être prévenues en amont, par de nouveaux droits et libertés donnés aux salariés et à leurs représentants tout au long des chaînes de valeur, et par un renforcement conséquent des politiques publiques et privées de prévention des risques. »*

Emmanuel Macron a fait disparaître les CHSCT dans le privé et s'apprête dans le public à les diluer en les fusionnant avec les comités techniques dans une nouvelle instance, le comité social. Pour les signataires de la tribune, il faut recréer une nouvelle instance aux pouvoirs élargis par rapport aux CHSCT. « À contresens des réformes récentes il convient non seulement de rétablir des instances dédiées à la santé au travail dans chaque lieu de travail, mais encore de renforcer leur légitimité et leurs prérogatives par rapport à celles qu'avaient acquises les CHSCT. » Il s'agit aussi d'une question de démocratie dans le travail et sur le contenu du travail. S'il faut pouvoir s'émanciper du travail, il faut aussi pouvoir se développer dans son travail en lui donnant un sens qui doit aussi être conforté par l'utilité sociale que les travailleurs peuvent en retirer. Les travailleurs sont à la fois attachés et critiques envers leurs métiers, ce qu'ils montrent aujourd'hui en déposant symboliquement leurs outils. ■ **Hervé Moreau**

* <https://blogs.mediapart.fr/emmanuel-dockes/blog/201219/apres-france-telecom-de-nouveaux-droits-pour-la-sante-et-l-environnement>



DOSSIER

L'hôpital en crise

Défendre *notre bien commun*



Dossier coordonné par **Véronique Ponvert** et **Valérie Sipahimalani**
Ont participé à la rédaction : **T. Ananou, M. Daune, R. Gény, H. Moreau, V. Ponvert, V. Sipahimalani**

**« Allez, on va
aux urgences ! »**

**Les urgences,
le lieu de l'attente
mais aussi celui
de la confiance
placée en
l'hôpital public et
ses personnels.**

L'hôpital public, ce sont des services de pointe, un accueil à toute heure, des soins de qualité et peu coûteux voire gratuits pour l'utilisateur... ce sont aussi des coupes budgétaires drastiques combinées à des modes de financement qui déshumanisent les soins, des inégalités territoriales et une bureaucratie conduisant les personnels à l'épuisement moral et physique. Chefs de service démissionnant de leurs fonctions administratives, personnels infirmiers partant pour d'autres métiers, fuite vers le privé... des lits sont fermés par mesure d'économie budgétaire, mais aussi faute de réussir à recruter les professionnels de santé en nombre suffisant. À la problématique essentielle du financement et de la rémunération dans la Fonction publique hospitalière, les gouvernements répondent depuis vingt ans par une politique de marchandisation des soins. Cette logique néolibérale de rentabilité à tout prix ne fonctionne pas : il faut en changer.

La lutte pour maintenir un service hospitalier public accessible sur le territoire et au plus grand nombre est en cours un peu partout. Usagers et personnels s'unissent pour obtenir le maintien d'une maternité, l'ouverture de lits... Nous avons voulu dans ce dossier donner largement la parole à ses acteurs : œuvrons ensemble à la défense de notre bien commun.

Situation sanitaire

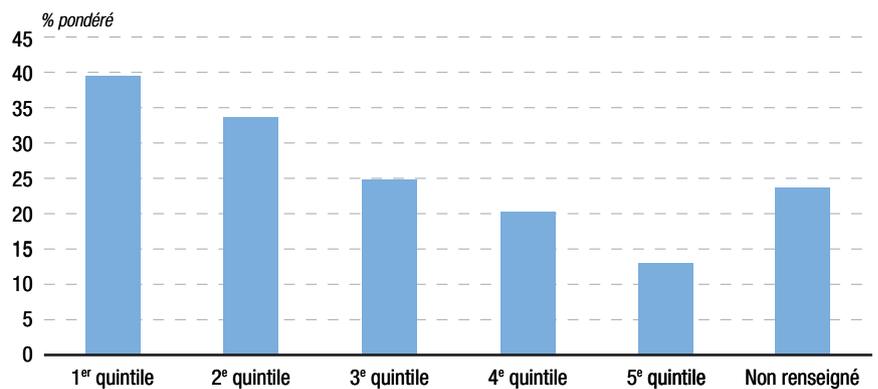
Et surtout, la santé !

Les mutations structurelles de la société sont à la fois une preuve de l'efficacité de l'organisation solidaire de la santé en France, et une raison pour la défendre !

L'espérance de vie à la naissance ne cesse d'augmenter en France (aux dernières nouvelles, 79,8 ans pour les hommes et 85,7 ans pour les femmes) et cette tendance indique fondamentalement que la santé de la population s'améliore. Si de nombreux facteurs expliquent cette évolution, la qualité de l'accès aux soins, à travers la Sécurité sociale et l'Hôpital public, en est évidemment une des raisons. Cette augmentation de l'espérance de vie est au cœur du vieillissement attendu de la population française. Ce vieillissement a des implications d'autant plus fortes pour le système de santé public que l'espérance de vie en bonne santé progresse moins vite que l'espérance de vie globale : par exemple, plus de la moitié des personnes âgées de 65 à 74 ans déclarent être atteintes d'une maladie chronique, deux-tiers des 75-84 ans et 3/4 des plus de 85 ans. Or, celle-ci peut nécessiter une prise en charge hospitalière régulière.

Les maladies chroniques chez l'enfant représentent aussi une problématique croissante dans notre système de santé. Mieux les traiter suppose notamment une coordination des soins ville/hôpital qui est aujourd'hui insuffisante, fragile et souvent peu cohérente.

Taux de renoncement à des soins pour raisons financières au cours des douze derniers mois selon le niveau de revenus en quintiles, en 2014 (en pourcentage)



Note de lecture : au cours des douze derniers mois (en 2014), parmi les 20 % des ménages les plus pauvres (premier quintile), 39 % des personnes interrogées déclarent avoir renoncé à au moins un soin pour des raisons financières.

Source : DREES, L'état de santé de la population en France, Rapport 2017.

Source : EHIS-ESPS 2014 (DREES-IRDES)

Inégalités et espérance de vie

Mais la démographie n'est pas le seul enjeu : les inégalités sociales de santé restent fortes en France, ce que le taux de renoncement aux soins ou les écarts d'espérance de vie permettent de voir. Ainsi, les 5 % des

femmes au niveau de vie le plus élevé ont en moyenne, entre 2012 et 2016, une espérance de vie à la naissance supérieure de 8 ans aux 5 % les plus pauvres. L'écart monte à 13 ans chez les hommes. À 35 ans, un homme cadre a une espérance de vie supérieure de 6,5 années à celle d'un ouvrier. Mais au-delà de tous ces éléments, l'exigence légitime d'accès à un système de santé public de qualité, tout comme la prise de conscience de l'existence de maladies inconnues auparavant (qu'on pense à la « découverte » des drames de l'amiante), ou tout simplement l'enjeu que tous les malades, quel que soit leur âge ou leurs conditions de vie, puissent recevoir les meilleurs soins possibles, gratuitement (ce qui définit le service public hospitalier), rappellent que l'Hôpital public est une question politique fondamentale. Il s'agit tout simplement de savoir si nous voulons garder un système de santé solidaire. Pas un maigre filet de sécurité pour les plus pauvres, mais bien « le meilleur pour tous ». ■



Vieillissement attendu de la population française

Réformes régressives

■ 2002

La loi du 4 mars 2002 fait suite aux États généraux de 1999, elle définit les droits du malade et la qualité du système de santé. Adoption du **Plan hôpital 2007** : mesures sur cinq ans pour « moderniser » l'hôpital public. Mesure phare : réforme du financement, dite Tarification à l'activité (**T2A**).

■ 2009

Réforme de l'hôpital relative aux patients, à la santé et au territoire dite **HPST** (ou loi Bachelot). Création notamment des Agences régionales de santé (**ARS**).

■ 2019

Loi Santé (A. Buzyn).

Définitions

ONDAM

Objectif national des dépenses d'assurance maladie, fixé chaque année dans la loi de financement de la Sécurité sociale.

PLFSS

Projet de loi de financement de la Sécurité sociale ; il fixe l'ONDAM chaque année, il est adopté à l'Assemblée nationale.

Un système de soins à défendre

Hôpital, atouts et réussites

L'hôpital public est devenu au cours de la deuxième moitié du vingtième siècle le centre de gravité du système de santé français. Il accueille et soigne, mais il participe aussi à la formation, à la recherche et à l'innovation thérapeutique, tout en étant tenu de faire face aux urgences et aux crises sanitaires.

L'hôpital public est un service public. Il ne peut en conséquence sélectionner les patients, quels que soient leur pathologie, leur âge et leurs revenus. En France, les 1 364 hôpitaux publics cohabitent avec 1 002 cliniques privées et 680 établissements publics à but non lucratif. Mais certaines activités sont réservées à l'hôpital public comme la réalisation des greffes, la formation dans les centres hospitaliers universitaires, la recherche et la mise en œuvre d'actions de prévention. Les hôpitaux publics offrent aux patients une palette complète de soins. Ils prennent en charge les urgences, les interventions chirurgicales lourdes ou très pointues (comme les greffes), les polytraumatisés, les patients infectés (par le coronavirus par exemple), les cas sociaux, les maladies rares. Certains examens ou analyses ne peuvent être effectués qu'à l'hôpital et certaines structures et spécialités de médecins ne sont pré-

sentes qu'à l'hôpital. Avec une exception en oncologie, où des établissements privés à but non lucratif sont aussi des centres de pointe à côté de certains hôpitaux publics.

Force du service public

La permanence des soins est aussi bien mieux assurée dans les hôpitaux publics, y compris la nuit où il y a toujours du personnel paramédical (sage-femme, infirmière d'urgence ou de réanimation) et médical (urgentiste, réanimateur, chirurgien, radiologue...). Les cas difficiles y sont plus facilement discutés entre spécialistes du fait de leur présence plus importante. Sauf exceptions, les chefs de file d'une spécialité exercent en effet à l'hôpital universitaire. D'ailleurs, un malade hospitalisé en clinique sera couramment transféré dans un grand hôpital en cas de complication.

Parallèlement, les cliniques privées se concentrent sur des interventions plus tech-

niques, « programmables » et « rentables » (cataractes, prothèses de hanche, etc.), mais aussi sur une clientèle généralement plus aisée. La note est donc plus salée dans le privé que dans le public. Certes, l'assurance maladie rembourse la même somme pour les soins (si la clinique est conventionnée), mais les dépassements d'honoraires (plus rares et encadrés à l'hôpital public) sont très courants dans le privé et les suppléments



© Clément Martin

Un secteur d'excellence, les CHU

Créés en 1958, les CHU jouent un rôle important dans le système de soin en France. En sus des soins, ils assurent des missions d'enseignement et de recherche.

Leur statut est mixte, universitaire et hospitalier, l'Assistance publique-hôpital de Paris (AP-HP) faisant figure d'exception en réunissant douze groupements hospitaliers qui fonctionnent chacun avec une des sept facultés de médecine franciliennes.

Un secteur de pointe

Leur place dans l'offre de soins hospitaliers est majeure : les trente CHU représentent 37,9 % des séjours de l'hospitalisation publique. Ils concentrent leurs activités, sur

les soins les plus complexes, comme les maladies rares et les soins réservés à certains établissements de pointe. Leur place dans le service public est déterminante. Les CHU assurent, par exemple, des missions essentielles dans les urgences (25,5 % des passages) et font office d'hôpitaux de proximité dans certaines régions.

Ils jouent de plus un rôle majeur dans la formation des personnels en leur offrant des stages en cours de formation, externat et internat pour les étudiants en médecine de la plu-

part des spécialités. Ce nombre de places détermine en partie la capacité à former les futurs médecins.

Pourtant, si la qualité des soins hospitaliers a longtemps reposé sur l'attractivité des carrières hospitalo-universitaires et sur l'excellence de la recherche, les difficultés d'exercice professionnel des personnels, dont l'exercice à un haut niveau des fonctions de recherche et de soin, font aujourd'hui hésiter plus d'un étudiant à s'engager dans une carrière difficile et moins bien rémunérée que dans le privé. ■

Difficultés d'exercice professionnel des personnels

Chiffres

On compte **1 364** établissements publics (soit 61 %, les 39 % restants relevant du privé), parmi lesquels :

- **178** centres hospitaliers régionaux (CHR) qui dispensent les soins les plus spécialisés tout en assurant les soins courants.
- **95** centres hospitaliers spécialisés en psychiatrie.
- **947** centres hospitaliers (CH) : courts séjours en médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie mais aussi les personnes âgées.
- **144** établissements qui assurent majoritairement des soins de longue durée.

Source : Édition 2019 de la DREES intitulée « les établissements de santé »

Urgences

20,3 millions de passages cette année dont 3,1 millions pour des patients mineurs.

Source : Direction générale de l'offre de soins (DGO), édition 2018



Engagement citoyen

Pour une offre de soins de proximité

Le processus de réduction du nombre des maternités a débuté dans les années soixante-dix.

Pour les pouvoirs publics, la concentration des naissances sur les maternités les plus grosses comportant un service de néonatalogie ou de réanimation néonatale se fait au bénéfice de la santé des enfants et des mères. Mais la disparition des petites maternités, ainsi que celle des hôpitaux de proximité, notamment dans les zones de montagne ou rurales, fait naître de nouveaux risques et de très nombreux collectifs se sont montés partout en France pour les défendre.

A Oloron-Sainte-Marie (Pyrénées-Atlantiques), la défense de la maternité est un combat difficile qui mobilise des

citoyens, des personnels et des élus locaux depuis plus de dix ans.

Anne Saouter, membre de l'association SOS-Proximité nous donne quelques clés pour mieux comprendre les enjeux et les mécanismes d'une fermeture de maternité.

avait alerté et a même reporté son départ en retraite pour donner le temps d'un recrutement. Mais la direction a attendu le dernier moment et a même refusé des candidatures. C'est le même scénario partout.

L'US Mag : *Quel est l'effet du transfert sur Pau des naissances ?*

A. S. : En décidant la fermeture et le transfert, l'État est hors la loi. On doit être normalement à trois quarts d'heure d'une maternité et à 35 minutes en cas d'urgence. Ce qui n'est pas le cas pour les parturientes d'Oloron, encore moins pour celles qui habitent en montagne ou dans les vallées. Il y a eu des actions en justice, mais la fermeture a été confirmée et on est dans l'attente d'un dernier jugement en appel.

L'US Mag : *Comment poursuivez-vous l'action ?*

A. S. : On récolte des témoignages de femmes qui accouchent dans des conditions déplorables. On a le témoignage d'un décès d'enfant, celui d'une jeune fille d'un village de montagne qui devait être suivie à Pau et qui se rendait au suivi en scooter (elle a perdu son bébé). Ça, c'est pour l'action immédiate. Si on gagne en appel, la réouverture sera très difficile, mais on a un espoir avec tous les soulèvements et les mouvements qui se développent un peu partout en France et qui vont peut-être infléchir le cours des choses. ■

L'US Mag : *Comment en est-on arrivé à la fermeture de la maternité d'Oloron-Sainte-Marie ?*

Anne Saouter : La maternité était initialement dans une clinique privée. Lorsqu'elle a été menacée à la fin des années 2000, un collectif s'est monté, à l'initiative de la section du Parti Communiste d'Oloron, suivi par les élus socialistes et la population, ce qui a permis sa reprise par l'hôpital public. Et cela a bien fonctionné jusqu'en 2012, y compris financièrement. Mais il y a toujours eu un discours officiel négatif sur cette maternité qui a très vite été accusée de coûter de l'argent à l'hôpital. On a très vite entendu dire aussi que cette maternité était dangereuse car il n'y a pas assez de médecins et de pédiatres sur la zone et qu'en deçà de trois cents accouchements par an, un obstétricien perd la main !

L'US Mag : *Qu'est-ce que l'administration aurait dû faire pour maintenir cette maternité ?*

A. S. : La direction de l'hôpital n'a pas anticipé les départs en retraite en pédiatrie comme en gynécologie. Le gynécologue



© Clément Martin

Les mouvements se développent un peu partout en France

Coordination nationale des Comités de défense des hôpitaux et des maternités de proximité

<http://coordination-defense-sante.org>

La CNCDHMP est fondée en 2004 à Saint-Affrique. Elle comprend plus de soixante-dix comités constitués de professionnels de la santé, d'associations, de syndicats et d'usagers du service public. Elle rassemble les informations sur l'ensemble des territoires, notamment en milieu rural, elle rend compte des luttes menées par les comités locaux pour empêcher le démantèlement du système de soins. Des partenaires s'associent à sa démarche, notamment la Convergence nationale de défense et de développement des SP, dont fait partie la FSU.

Née de la constatation d'une dégradation croissante du service public de santé, la CNCDHMP mène aussi des actions pour alerter les politiques. Elle vise à peser dans le débat public sur l'organisation sani-

taire, et se bat, en particulier, contre les fermetures de services hospitaliers de proximité : maintien de service d'urgences de nuit et des petites maternités, défense des EHPAD... Les mobilisations et initiatives de la Coordination sont nombreuses pour lutter contre les déserts médicaux, les dégradations des services hospitaliers. La Coordination porte l'ambition de garantir en tout lieu du territoire, et pour toutes et tous, une offre de soins sécurisée et de qualité. À cette fin, elle ouvre au débat son projet qui porte sur la démocratisation nécessaire du système de soins permettant l'expression des besoins, la refonte de son organisation territoriale et les conditions pour un accès aux soins de toutes et tous.

Dégradation continue

Les patients en souffrance, les personnels aussi !

Les mobilisations dans les EHPAD et aux urgences sont les plus visibles. Mais tous les services hospitaliers et les personnels sont concernés, jusqu'aux chefs de service dont plus d'une centaine ont présenté leur démission administrative le 14 janvier. Isabelle Godard, masseur kinésithérapeute et militante à la CGT, nous propose quelques éléments d'analyse des effets des réformes sur les conditions de travail et la qualité des soins.

L'US Mag : De toutes les réformes qui touchent l'hôpital, quelle est celle qui est la plus pernicieuse ?

Isabelle Godard : Les réformes qui s'enchaînent depuis trente ans poussent systématiquement l'hôpital à la recherche d'économies. Mais parmi ces réformes, la tarification à l'activité (T2A) est particulièrement symptomatique. Il s'agit de tarifier ce qui est fait et codifié. Cela pousse paradoxalement à multiplier les actes, d'autant que le gouvernement baisse les tarifs des actes pour réaliser des économies. On s'est retrouvé dans un cercle vicieux : on augmente l'activité pour obtenir des financements tout en supprimant du personnel pour faire des économies... avec en plus des restructurations permanentes, des fermetures de lits, des mutualisations de services, donc de personnels, et une externalisation au privé de tout ce qui est considéré comme annexe aux soins (radiologie, ambulanciers, cuisines, blanchisserie...).

L'US Mag : Comment cela se traduit-il sur les métiers au quotidien ?

I. G. : Ce sont des métiers dont la pénibilité est reconnue : horaires alternés, travail de

nuit et 7 jours sur 7, port de charges, produits chimiques et bactériologiques, et confrontation à la souffrance et à la mort. S'y ajoute maintenant la perte de sens ; par manque de temps, les soignants ne sont plus que des techniciens et ne sont plus soignants comme ils aimeraient l'être. La pression est immense et on rentre chez soi en se demandant ce que l'on a oublié de faire, si l'on a bien donné le bon médicament et si on l'a bien dosé alors qu'on a été perturbé pendant la préparation. Le métier revient à la maison et les mauvaises nuits sont nombreuses. Aujourd'hui, la carrière d'une infirmière dans la Fonction publique hospitalière tourne autour de huit ans... Et tout ceci se répercute aussi sur les patients.

L'US Mag : Comment peut-on sortir de cette situation ?

I. G. : Les agents sont fracassés. Les dernières données montrent une fréquence d'accidents du travail supérieure au secteur du bâtiment, même si

les accidents sont moins souvent mortels. Aujourd'hui, l'hôpital fonctionne sur l'illégalité : on appelle les soignants sur leurs repos, on n'accorde plus de congés de plus de vingt-et-un jours consécutifs même en été. Aujourd'hui, dans les services, les tensions montent ; les désaccords ne peuvent plus se régler car les temps d'échanges ordinaires ont disparu. Le personnel est mobilisé, mais même pour les grèves, les assignations arrivent après coup : les agents sont en grève, vont tout de même travailler parce que la santé des patients est en jeu, et reçoivent leurs assignations après ! Ça ne va pas tourner encore longtemps. Pour en sortir, il faut plus de bras, donc il faut recruter, mais il faut aussi une meilleure reconnaissance des métiers. ■

Recherche incessante de rentabilité

Depuis 2013, 17 500 lits d'hospitalisation complète ont été fermés (- 4,2 % en cinq ans). Parallèlement le nombre de places en hospitalisation partielle a augmenté : + 5 300 entre 2013 et 2018 (+ 7,4 %).

Cette évolution illustre le « virage ambulatoire » imposé par les pouvoirs publics. Pour certains actes, les patients sont renvoyés directement chez eux alors qu'ils étaient par le passé gardés au moins une nuit, ce qui permet de fermer des lits tout en augmentant le nombre de places. Mais l'ambulatoire pose le problème du suivi médical dans le cadre d'une médecine de ville sinistrée et d'inégalités sociales et

de logement qui pouvaient en partie être compensées par l'hospitalisation...

Moins de prise en charge

Pour les personnels soignants, l'augmentation du nombre de personnes à accueillir accroît la charge de travail et les patients qui restent hospitalisés sont tous dans un état qui nécessite une attention accrue. Les conditions de travail dégradées et la fai-

blesse de leurs rémunérations entraînent un manque d'attractivité du métier également responsable d'un certain nombre de fermetures de lits. Martin Hirsch, le directeur général de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP), a par exemple expliqué récemment que « 900 lits sur 20 000 sont actuellement fermés en raison de quatre cents postes d'infirmiers restés vacants ». ■



Les agents sont fracassés ; la pression est immense.

© Clément Martin



Mobilisations et luttes

« Perchés » pour l'hôpital psychiatrique

Pour rendre visible la situation intolérable que vivent, au sein de l'hôpital psychiatrique, aussi bien les patients que les soignants, les personnels ont décidé d'une modalité de lutte inédite.

Frédéric Le Touze, infirmier psychiatrique, syndicaliste Sud-santé, en témoigne.

La situation était déjà très dégradée : nous avons alerté dès 2017 le CHSCT sur la souffrance des personnels, due aux effets du management, mais aussi en raison des conditions de travail. Il y avait un malaise général, une morosité ambiante, mais pas de ressort de mobilisation.

Au Rouvray, à Amiens, au Havre... l'hôpital psychiatrique mal en point

En 2018, nos collègues de l'hôpital psychiatrique (HP) du Rouvray ont entamé une lutte dure (avec grève de la faim) et nous avons fait le lien avec eux, puisque nous vivions une situation quasi identique, et témoigné de notre soutien. Puis, les urgences de l'HP ont connu une situation très compliquée : neuf patients pour cinq lits en chambre et six patients de plus entassés dans la salle d'attente, sur des matelas parfois à même le sol. Les personnels ont alors envahi le CHSCT (qui a dû être reporté) ; réunis massivement en AG, ils se sont organisés, ont décidé d'actions diverses, un préavis de grève a été déposé. Malgré l'interpellation des élus (H. Morin, président de la Région, est venu à l'HP, a

constaté la gravité du manque de moyens), une intervention au conseil municipal et le très bon relais médiatique, nous n'avons aucune réponse à nos revendications. Nous avons alors imaginé une modalité d'action inédite : nous avons occupé le toit de l'hôpital ! Sept collègues ont installé des tentes sur le toit. Sept « perchés » et autant au sol, jour et nuit, pour assurer la logistique et la sécurité, du 26 juin au 11 juillet, exposés à la vue de



tous, et sous une chaleur torride. Cette action a déclenché un fort élan de solidarité (des patients, des médecins, des citoyens) et a suscité une grande implication des collègues. Nous avons réussi à mettre en lumière la situation de l'HP, et nos revendications : fermeture des trente lits supplémentaires (moyens inexistantes pour les absorber dans la structure) et ouverture en urgence d'une nouvelle unité pour accueillir les patients, recrutement des cinquante postes nécessaires (y compris de médecins psychiatres), création d'un service de remplacement des personnels de nuit... Cette lutte s'est conclue par une victoire historique : création de trente-quatre postes, et d'une unité « tampon » temporaire de vingt-deux lits (mesure d'urgence), mais qu'il est difficile de maintenir de façon pérenne. Depuis, les relations avec la direction se sont tendues, et globalement, si les choses se sont arrangées, nous avons le sentiment d'une grande fragilité de ces acquis. ■

Nous avons occupé le toit de l'hôpital !

DEUX QUESTIONS À HUGO HUON, animateur du collectif inter-urgence, et infirmier aux urgences de l'hôpital Lariboisière, Paris 10



Les urgences, un service très mobilisé

L'US Mag : **Comment et dans quel contexte est né le collectif ?**

Hugo Huon : À la suite d'une série d'agressions sur le personnel des urgences de l'hôpital Saint-Antoine, sur le premier trimestre 2019, la réponse de la direction a été au mieux maladroite, sinon méprisante. Cette attitude a servi de carburant à la mise en grève du service. Parmi le socle revendicatif de l'époque figurait la protection des agents (qui est une disposition légale mais peu appliquée) ainsi qu'une revalorisation salariale. Stratégiquement, l'équipe de Saint-Antoine savait qu'elle ne pourrait avoir accès à une revalorisation en étant isolée. Un aide-soignant a donc commencé à contacter les services d'urgences à proximité. À l'issue des deux premières réunions hebdomadaires, nous avons conclu un pacte et cinq services sont entrés en grève sur le même socle revendicatif, comprenant les effectifs et le nombre de lits. La semaine suivante il y en avait quinze, puis vingt-trois, etc.

L'US Mag : **Quels liens entretenez-vous avec les syndicats ?**

H. H. : Les collectifs auto-organisés se définissent dans et par l'action, sur des temps courts et pour un objectif particulier. Les rapports de pouvoir entre syndicats et collectifs ont ainsi toujours été complexes, particulièrement sur la branche santé, où leur travail est éprouvant. Dire que la mobilisation des personnels hospitaliers est

laborieuse est un euphémisme. Le secteur est extrêmement balkanisé. Les soignants sont résignés, sidérés, tandis qu'il n'y a pas eu de lutte payante depuis plusieurs décennies. La défiance envers les organisations syndicales est donc assez générale et je tire mon chapeau à tous ceux qui, sur le terrain, essaient de mobiliser, tellement les difficultés et la déception sont grandes.

Le collectif regrette l'organisation institutionnelle des syndicats, mammouth administratif leur assurant longévité mais ne permettant pas une réactivité suffisante pour une lutte comme la nôtre. Les réunions de négociations sont elles aussi institutionnalisées, redondantes, et reposent toujours sur les mêmes discours macro. Comme les négociateurs ne travaillent plus dans les services, les arguments sonnent creux et manquent d'illustrations concrètes. Surtout, avec un gouvernement complètement sourd à la discussion, l'agenda classique de la lutte, d'alternances entre négociations et manifestations, ne semble pas plus efficace. En dix mois il n'y aura jamais eu de négociations.

Aujourd'hui les relations sont apaisées et nous arrivons à nous entendre. Il est important de dire que chacun a su se remettre en question sur les formes et les outils de lutte. Chacun a mis de l'eau dans son vin pour arriver à un objectif commun, et l'intersyndicale marche. Sur notre secteur je pense que les deux, syndicats et collectifs, sont importants pour mobiliser tant l'exercice est difficile. ■



Pour l'hôpital, il y a urgence !

André Grimaldi, professeur émérite d'endocrinologie-diabétologie à la Pitié-Salpêtrière, est connu pour ses travaux sur les maladies chroniques et pour son engagement pour la défense de l'hôpital public de qualité.

L'US Mag : La loi du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé met en œuvre la stratégie « ma santé 2022 » voulue par le Président Macron. Quelle en est la portée ?

André Grimaldi : Cette loi concerne la médecine de proximité, pour laquelle la France a, pour des raisons historiques, un retard considérable. Elle vise notamment à libérer du temps médical grâce à l'embauche d'assistants médicaux et à l'extension des compétences des infirmières. Et elle cherche à favoriser la coopération entre les professionnels libéraux. Le projet est juste, mais la loi comporte de grandes failles. L'État n'a qu'une action incitative sur la médecine libérale, et il faudra plus que quelques années pour faire évoluer les mentalités et les pratiques. La loi ne touche pas au paiement à l'acte (T2A). Et elle n'est pas assortie d'un financement suffisant. Enfin la ministre croit traiter l'hôpital en soignant la ville. Mais pour l'hôpital, il y a urgence. L'Assemblée nationale vote année après année un budget très en deçà des besoins et de l'augmentation programmée des charges. Cette année, il était prévu une progression de l'ONDAM hospitalier de 2,1 % alors que la direction de la Sécurité sociale prévoyait une progression naturelle des dépenses de 3,3 %. Le gouvernement demandait donc encore aux hôpitaux 800 millions d'économies. Même avec le plan d'urgence de 300 millions d'euros annoncé par le gouvernement, dont en réalité 100 millions sont dédiés aux EHPAD, l'hôpital devra faire en 2020, 600 millions d'économies

L'US Mag : Que dire de l'offre de proximité pensée par la loi ?

A. G. : L'idée est de pallier la crise des urgences. Or, l'engorgement des urgences provient de l'amont et de l'aval. En amont, la médecine de ville n'assure plus vraiment la permanence des soins et en aval, on manque de lits pour coucher les malades (on a en dix ans supprimé 70 000 lits). Et maintenant, on ferme des lits en raison du manque de personnel. En réponse, les ministres successifs ont fait beaucoup de com', mais n'ont pas pris les décisions nécessaires. Mme Buzyn a critiqué ses prédécesseurs, mais n'a pas changé de politique. Il suffit de regarder le PLFSS. Depuis 2008, l'activité des hôpitaux a augmenté de 15 %, et le nombre de personnels de 2 %. C'est un gain énorme de productivité. Dans le même temps, on a baissé les tarifs de la T2A de façon à rester dans l'enveloppe budgétaire contrainte fixée par l'ONDAM. Or depuis 2017 l'activité diminue, mais les tarifs ont continué à dimi-

nuer aussi ! En 2018, ils ont été baissés de 0,5 % sans aucune raison, ce qui a entraîné une perte de 300 millions d'euros pour les hôpitaux. La ministre se vante maintenant de réaugmenter les tarifs hospitaliers de 0,2 %. C'est trop peu et trop tard !

L'US Mag : Quels sont les éléments déclencheurs de la crise actuelle ?

A. G. : On arrive au bout d'un système qui conçoit la santé comme un bien marchand. L'hôpital devrait fonctionner comme une entreprise commerciale concurrentielle sur un marché régulé par l'État. Mais comme il n'y a pas de réel marché de la santé, la logique libérale conduit à une inflation de bureaucratie et de normes.

Toutes les activités devant être mesurables, elles sont découpées en une multitude de fragments d'actes quantifiables. Or, bon nombre d'activités ne peuvent entrer dans ce cadre : les maladies chroniques, la fin de vie... ne relèvent pas de prestations comme la chirurgie des varices ou de la cataracte. L'hôpital public copiant sa gestion sur le privé sans en offrir les avantages, nombre de médecins partent vers les cliniques, qui offrent de meilleures conditions de travail et de rémunération. Cette fuite nourrit, dans une vision néolibérale, l'idée que les statuts des personnels hospitaliers sont responsables d'un manque de souplesse de l'organisation.

L'US Mag : Quelles seraient vos pistes pour améliorer le fonctionnement et le service rendu par l'hôpital public ?

A. G. : Il faut ouvrir le chantier de l'hôpital public au service du public. Cela suppose de changer le mode de financement, d'abandonner la tarification à l'activité et

de revenir, au moins pour les maladies chroniques, à la dotation globale annuelle pour la prise en charge d'une population, mais contrairement au passé, cette dotation pourrait évoluer d'une année sur l'autre grâce à quelques critères simples d'activité. Il faut aussi une autre gouvernance. La qualité du service rendu passe par des équipes stables. Les personnels médicaux et non médicaux doivent pouvoir s'organiser collectivement. Or, actuellement un tiers des infirmières quittent leur métier dans les cinq ans suivant l'obtention de leur diplôme. Leurs horaires variables désorganisent les services. Il faudrait revaloriser leurs salaires de 500 € par mois pour rattraper la moyenne de l'OCDE... En la matière, nous occupons la honteuse place de 28 sur 32. La place des usagers dans la « gouvernance » et l'évaluation est aussi à développer. ■



CONCERTATION BIAISÉE. Sous couvert de revalorisation des professeurs, le ministre entend transformer le métier en profondeur. En guise de concertation, il organise pour l'instant des réunions multilatérales et tente, fort mal, de masquer ses intentions.

Revalorisation, le marché de dupes

Le ministère a organisé trois réunions multilatérales : sur les missions et la cartographie des primes, sur les parcours professionnels et sur le fonctionnement des collectifs pédagogiques. Pour chacune d'entre elles, les organisations syndicales ont reçu une série de questions (voir notre site) dont le seul objectif était de faire parler. Si le ministère n'a rien dit de ses intentions en termes de transformation du métier, les questions posées laissent sourdre son véritable objectif : identifier des tâches supplémentaires qui pourraient faire l'objet de primes et donc justifier une revalorisation basée sur un alourdissement des tâches (voir page 11).

Incohérence

Le SNES-FSU a dénoncé l'incohérence entre les questions posées et l'action ministérielle en cours. Ainsi il s'agit de « mieux organiser la mobilité » alors même que les compétences des CAP en la matière, gage d'équité et de transparence, ont été supprimées ; ou encore de « mieux gérer les fins de carrière », alors même que la réforme des retraites entend contraindre les personnels à travailler plus longtemps et à aménager leur début de retraite plutôt que leur fin de carrière ; ou enfin, de

questionner le « fonctionnement des collectifs pédagogiques », alors même que les réformes du collège puis du lycée ont été imposées contre l'avis des personnels, que ceux-ci sont soumis à des injonctions contradictoires, perdent des heures pour faire réussir leurs élèves et ont des difficultés à travailler collectivement faute de temps et de locaux.

Le SNES-FSU ne laissera pas le ministère modifier le décret de 2014 sur les obligations réglementaires de service au détriment des personnels. Il a rappelé ses revendications : les personnels doivent disposer de temps pour faire vivre les collectifs de travail, sans injonction ni prescription et les missions particulières prévues dans le décret de 2014 doivent être reconnues par une décharge ou une IMP. ■

Frédérique Rolet, Xavier Marand



NOUVEAUX CONCOURS 2022. La maquette des futurs concours 2022 risquait d'écarter 56 % des lauréats (ceux issus d'un master autre que MEEF). La FSU a, en partie, fait reculer le ministère.

La maîtrise disciplinaire ne serait plus hors jeu

Le ministère envisageait des épreuves essentiellement professionnalisées. Sous pression de la FSU, des associations de spécialistes, de jurys et de la communauté universitaire, il a admis la nécessité d'épreuves vérifiant la maîtrise des savoirs disciplinaires. Tout dépendra maintenant de la définition du contenu des épreuves par les inspections générales. Le schéma retenu est le suivant : deux épreuves d'admissibilité, coefficient 2 chacune, d'au moins cinq heures, variable selon les disciplines.

L'une devra vérifier l'acquisition des savoirs disciplinaires de la ou les matières à enseigner. La seconde, dite « disciplinaire appliquée », demandera aux candidats de « produire une analyse critique de documents et construire une séquence pédagogique à partir d'un sujet. Les ressources documentaires pourront provenir de bases de données numériques ».

Pour l'admission, une première épreuve coefficient 5 intitulée « leçon » consistera à concevoir et animer une séance de cours. Le jury vérifiera la maîtrise disciplinaire, les compétences pédagogiques, didactiques et éventuellement pratiques pour les disciplines artistiques.

Épreuve contestable

La seconde épreuve consistera en un entretien de 30 minutes sans préparation ; le candidat pourra valoriser son parcours antérieur. Le jury, qui pourra inclure du personnel des ressources humaines, vérifiera sa motivation, sa maîtrise des valeurs du service public et de la République. Cette épreuve reste très contestable : sans support ni programme, ouverte à une grande subjectivité des membres du jury, elle conduirait à un formatage d'un profil enseignant unique.



Dans le même temps, le master MEEF se verra alourdir d'un stage obligatoire d'un tiers-temps en plus de la préparation du master et du concours. Les lauréats titulaires de ce master seraient ensuite affectés à temps plein pour leur stage. ■

Alain Billate

ONISEP. Depuis la promulgation de la loi Avenir professionnel, le démantèlement de l'ONISEP est en cours. Une partie de ses missions est passée aux Régions, les transferts financiers sont actés et budgétés. Il est donc prévu de tailler dans les effectifs qui seront réduits de 40 %, soit 155 emplois en moins dans les trois ans à venir.

Coupe sombre dans les effectifs

C'est peu de dire que l'ONISEP et ses délégations régionales sont entrés dans une période difficile. Les personnels subissent un véritable plan social : 55 emplois supprimés dès 2020. Cela impacte près de 80 personnes dont les contrats ne seront pas renouvelés, ou qui seront concernées par des mutations imposées. Dans le prétendu dialogue social, le MEN se montrait rassurant et affirmait que les Régions pourraient embaucher les personnels volontaires des délégations régionales. Pourtant, elles vont, semble-t-il, offrir peu de postes car elles considèrent que les budgets accompagnant les transferts de compétences sont insuffisants.

Disparition des missions d'éditeur

Par ailleurs, les missions essentielles et historiques qui ont fondé l'Office sont remises en question, comme par exemple l'édition papier des guides d'orientation gratuits à destination des élèves et leurs familles. Ces publications « académiques » sont pourtant la base commune à tous les élèves et servent de support de discussion avec ces derniers et leurs parents. Elles sont utiles aux équipes péda-

gogiques en établissement. Nombreux sont les publications et outils numériques adaptés aux élèves à être utilisés par les Psy-ÉN en établissement et accessibles dans les CIO. Il ne faut pas se laisser leurrer.

Il sera difficile de revenir en arrière après la destruction de ces missions ! Comment maintenir l'ONISEP dans son rôle d'opérateur public et son expertise en information sur les études et les professions avec 40 %

de personnels en moins ? La nouvelle direction de l'ONISEP, qui manifestement appartient au nouveau monde, navigue allègrement vers le tout numérique sans prendre en compte les conséquences de cet abandon. C'est la raison pour laquelle les élus de la FSU se battent aux côtés des personnels afin d'éviter de

vider l'ONISEP et ses délégations régionales de leurs missions essentielles. ■

Géraldine Duriez



VIE LYCÉENNE. Le SNES-FSU, acteur de la promotion de la liberté d'expression des lycéens, milite, dans l'observatoire des pratiques de presse lycéenne, pour une éducation critique aux médias et à l'information des élèves.

Des lycéens acteurs de leurs médias

L'observatoire, fondé en 1998, a pour but de créer, par le dialogue et l'information réciproque entre les acteurs de la communauté éducative, les conditions d'un climat de confiance favorable au développement d'une presse lycéenne libre et responsable. Animé par l'association « Jets d'encre », il est composé de 27 organisations dont le SNES-FSU.

Ce collectif a pour objectif de promouvoir la presse lycéenne. Il est composé de représentants d'associations et de syndicats qui se réunissent tous les trimestres. Il aborde les questions liées aux journaux lycéens, à l'évolution des textes officiels, analyse les expériences de journaux lycéens tant positives que négatives et sert de lieu de médiation.

Les élèves responsables de publication

L'Observatoire est à l'origine des modifications apportées à la réglementation sur les publications lycéennes. Des mineurs de 16 ans révolus peuvent devenir directeurs de publication. Le lycée doit permettre la liberté d'expression de ses élèves, à laquelle ne s'oppose que le seul cadre juridique et réglementaire.

Les élèves peuvent publier des contenus et exprimer des points de vue sur les questions vives de la société. Les élèves développent ainsi leur esprit critique et apprennent à être responsables de leur publication. La création de média lycéen, participant à l'éducation du citoyen, doit être encouragée et aidée par des moyens adéquats : humains, temporels, matériels et financiers. Un média lycéen constitue le support idéal pour une éducation critique aux médias et à l'information.

Un lieu de médiation

Chacun peut faire appel à l'observatoire en cas de difficultés autour d'un journal lycéen (circulaire « Responsabilité et engagement

des lycéens » de 2010). Tous les ans, l'observatoire examine des cas de censure, suivant la déontologie du journalisme, et donne son avis. Tous les deux ans, une enquête est réalisée pour proposer un état des lieux du droit de publication lycéen afin d'identifier les progrès et blocages tout en proposant des solutions.

Pour encourager la création de journaux et faire connaître le droit de publication lycéen, les membres de l'Observatoire proposent en téléchargement libre des brochures

pratique d'information sur le droit et les responsabilités des journalistes lycéens : <http://www.jetsdencre.asso.fr/actions/observatoire-des-pratiques-de-presse-lycenne> ■

Olivier Raluy



ORIENTATION SCOLAIRE. Depuis l'annonce des réformes (du lycée, du baccalauréat, de la voie professionnelle, de l'orientation), le SNES-FSU dénonce la mise en place d'un tri social déguisé sous le vocable de la liberté des choix et des parcours.

Un marché à prendre !

Les Psy-ÉN du SNES-FSU ont montré comment les dispositifs d'orientation mis en œuvre allaient défavoriser les enfants des milieux populaires car ils supposent une projection à long terme dans les études et dans l'avenir, et une confiance dans ses capacités à réussir.

Depuis près de deux ans, le MEN refuse d'entendre les mises en garde que nous lui avons adressées, par contre il laisse s'installer sur le terrain, voire il promeut l'entrée d'organismes privés et d'associations qu'il subventionne.

Sous couvert de modernité et d'initiative, il favorise le retour de conceptions réactionnaires de l'orientation, consistant à rechercher, particulièrement pour certains élèves, une prétendue adéquation formation-emploi.

Enseignants « orientateur »

Parallèlement, il charge encore un peu plus la barque des enseignants. Il veut leur trans-



féer une bonne partie des missions des Psy-ÉN, qu'il pousse, de manière de plus en plus autoritaire, vers l'acceptation d'une mise à disposition des Régions.

Le rapport Charvet qui vise à démanteler le service public d'orientation de l'éducation nationale et le rapport Charrière qui préconise d'externaliser la prévention du décrochage et sa prise en charge aux missions locales, n'ont pas reçu de validation officielle. Cependant, les rectorats et l'inspection générale font du zèle en anticipant l'application des mesures proposées.

Manifestement, il s'agit de la mise en place d'une politique de dérégulation et d'ouverture au privé du champ de l'orientation scolaire. Cela nous concerne tous, il faut s'y opposer massivement.

Le SNES-FSU a élaboré une publication afin de mobiliser l'ensemble des collègues, notamment lors de stages qu'il faut généraliser. Il faut s'en saisir ! ■

Géraldine Duriez

CPE. La loi Blanquer a lancé le chantier de la réforme de la formation avec la mise en place des Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (INSPÉ).

Réforme de la formation : où en est-on ?

Le SNES-FSU a œuvré pour que la formation des CPE au côté des enseignants soit pérennisée.

Un « référentiel de formation » est venu doubler le référentiel de compétences de 2013. Le SNES-FSU a porté des amendements pour combattre toute nouvelle dérive managériale et défendre un axe fort de formation commun avec celui des ensei-

gnants, en cohérence avec les textes de 2013 et 2015.

Un enjeu fondamental pour le métier et la catégorie

Les premiers éléments de la réforme master MEEF et des concours communiqués par le ministère le 20 novembre dernier sont plus qu'inquiétants. Enseignants et CPE seront traités

à la même enseigne, celle d'une forte professionnalisation des épreuves, particulièrement lors d'un oral apparenté à un entretien d'embauche avec participation envisagée d'un DRH. Face à la mobilisation et à un calendrier trop contraint pour l'élaboration des maquettes de formation, le ministère vient de reporter d'un an la réforme. Il entend cependant aller vite pour la refonte des concours.

Un projet de concours à revoir

Le 23 janvier l'administration a présenté ses derniers arbitrages. Pour les CPE, deux épreuves d'admissibilité : seule l'épreuve 1 (dissertation sur « les savoirs académiques ») fait appel aux connaissances universitaires comme outil pour penser l'action éducative du CPE ; l'épreuve 2 vise, à partir d'un dossier, à élaborer un projet sur une problématique éducative. Au-delà de l'aspect entretien d'embauche, les épreuves orales s'inscrivent dans une logique aussi professionnalisante, du fait du déséquilibre des coefficients. Ces projets sont inacceptables en l'état.

Le SNES-FSU a demandé une audience en urgence à l'Inspection Générale Établissements et Vie Scolaire, chargée de la réécriture d'ici avril-mai, afin de porter ses propositions. ■ Olivier Raluy



FONCTION PUBLIQUE. Les décrets d'application de la loi dite de transformation de la Fonction publique continuent d'être présentés au Conseil commun de la Fonction publique (CCFP). La FSU poursuit sa bataille pour obtenir des garanties pour les personnels.

Démantèlement à marche forcée



Au programme du CCFP du 30 janvier dernier : un texte améliorant les conditions octroyées aux parents pour élever leurs enfants en bas âge, un texte libéralisant le télétravail et trois autres permettant des facilités d'accès à la Fonction publique ou de mobilité interne pour les personnels en situation de handicap. Le texte majeur portait sur le détachement d'office. Pour cette fois-ci, le gouvernement ne va pas plus loin que

la loi, mais ne tente pas non plus d'en adoucir la rigueur dans son application.

Suppressions de postes déguisées

Dans sa volonté de vider la Fonction publique de ses compétences et donc de ses personnels, le gouvernement a fait voter la possibilité, lorsqu'une administration décide de se dédouaner d'une partie de ses missions au profit d'une entreprise (délégation de service

public par exemple), de lui détacher des fonctionnaires, y compris contre leur volonté. Ces derniers se verront proposer un CDI leur garantissant uniquement le maintien de leur rémunération. Tant que le contrat lie l'administration à l'entreprise, les seules possibilités qu'il soit mis fin au détachement sont : la demande du fonctionnaire de réintégrer (mais dans ce cas, aucune garantie d'un retour dans son administration d'origine), la demande du fonctionnaire d'être radié des cadres (il bénéficie dans ce cas de l'indemnité de départ volontaire) ou son licenciement par l'entreprise, qui implique sa réintégration. La volonté du gouvernement de se séparer de certaines de ces missions et donc de supprimer des postes à bas bruit est patente. Les organisations syndicales ne s'y sont pas trompées et ont rejeté unanimement ce projet de texte. Bien que devant le présenter à nouveau devant le CCFP, il y a peu de chance que le gouvernement renonce à ce dispositif. La vigilance est donc impérative pour continuer de lutter contre le démantèlement de la Fonction publique. ■

Xavier Marand

PERTE D'AUTONOMIE. Les déclarations se veulent apaisantes mais la loi promise en 2018 par E. Macron pour fin 2019 est bel et bien reportée. « Il va falloir me croire », explique Agnès Buzyn, « le projet de loi sera présenté à l'été » (*Le Monde*, 29/01/2020). Et elle annonce une nouvelle concertation avec les collectivités territoriales et les acteurs concernés.

Loi « Grand âge » : quel avenir ?

La ministre ne peut ignorer l'exaspération des professionnels du secteur, ni celle des familles, qui attendent un calendrier officiel de concertation et des arbitrages sur la future loi. Les personnels des EHPAD et de l'aide à domicile, leurs syndicats, les personnes concernées par la perte d'autonomie, les organisations de retraités, sont réduits à guetter les moindres déclarations sur le sujet.

Un calendrier flou

Selon *Le Monde*, deux temps seraient prévus. La mise en œuvre du rapport El Khomri sur l'attractivité des métiers du grand âge serait présentée dans le projet de loi à l'été. Ensuite, « les initiatives qui nécessitent la mobilisation » des départements, des Régions, des partenaires sociaux, des fédérations d'employeurs, feraient l'objet « d'une conférence nationale organisée dans la foulée ». « Il est urgent d'agir pour améliorer la situation des personnels mais beaucoup de mesures peuvent être prises sans passer par la loi », explique M. El Khomri. Beaucoup de questions se posent : va-t-on aboutir à un texte



lacunaire comme pour le projet retraite ? Quelle sera la pérennité des mesures prises qui ne seront pas dans la loi ? Quelle concertation, alors que la ministre a annulé la rencontre avec la FSU prévue le 28 janvier, et refuse de recevoir le groupe des neuf organisations de retraités ?

La question financière est cruciale. Dans son

rapport, D. Libault avait tracé des pistes destinées désormais à financer la réforme des retraites. La même ligne politique se confirme : refus de toucher à la cotisation sociale ni au coût du travail. L'inquiétude est fondée. Faute de volonté politique, de moyens, la loi risque d'être une loi au rabais et de susciter la colère. ■

Marylène Cahouet

La réforme du lycée



© Jastrow-Duomo di Firenze / Wikimedia Commons

MISE EN PLACE CETTE ANNÉE DANS L'IMPRÉPARATION LA PLUS TOTALE, LA RÉFORME DU LYCÉE voulue par Jean-Michel Blanquer provoque désorganisation, difficulté à faire son travail, stress, culpabilisation des personnels. Retour sur un saccage...

L'assaut néolibéral est en marche

La réforme du lycée imposée par le gouvernement et son ministre de l'Éducation nationale contre la volonté des personnels a introduit des changements profonds dans l'organisation des enseignements mais également dans le système d'évaluation.

La réforme du lycée est à l'image de toutes les réformes impulsées dans l'Éducation nationale depuis quelques années : verticale, autoritaire, sans consultation et sans anticipation. Leurs atesses décident et l'intendance doit suivre. Il en résulte pour les personnels le sentiment d'être pris dans un tourbillon permanent d'injonctions paradoxales ou

contradictoires. Les banques nationales de sujets annoncées pour les mois d'octobre-novembre ont été mises en ligne le 10 décembre, quatre mois après la rentrée ! Dans certaines disciplines, les enseignants ont été informés des attendus pour les épreuves d'Épreuves communes de contrôle continu (E3C) deux semaines avant qu'elles ne commencent ! À cela s'ajoute un décalage entre les attentes des programmes et le niveau des élèves, que ce soit en langues, en mathématiques ou en histoire-géographie. Le fossé est important entre l'ampleur des contenus et le nombre d'heures imparties pour traiter les

différentes questions. Que dire de ces sujets truffés d'erreurs, mais qu'il est interdit de modifier ?

Rompre avec l'hégémonie de la série S... vraiment ?

C'était l'un des objectifs phares de la réforme de Jean-Michel Blanquer. Il fallait rompre avec l'hégémonie de la filière scientifique et des mathématiques ! Pour ce faire, le ministre a imaginé deux choses : un tronc commun sans mathématiques en Première générale et une spécialité destinée aux meilleurs élèves. De nombreux élèves de la voie géné-

PAROLES D'ÉLÈVE

« De mon point de vue, la réforme du lycée favorise ceux qui savent où ils veulent aller pour poursuivre des études dans le postbac. Certains de mes camarades ont pris des spécialités qui n'ont pas grand-chose à voir entre elles et le regrettent. Il y a parfois des choses incohérentes. Par exemple certains de mes camarades ont pris la spécialité SES mais sans la spécialité maths. Certains me demandent mes cours de maths pour comprendre ce qu'ils font en SES. Une chose qui est bien avec les enseignements de spécialités, c'est que ça nous amène à rencontrer plus de personnes. J'aime bien ça. Je trouve que dans certaines disciplines les programmes sont chargés, que ce soit en spécialité ou dans le tronc commun. En langue par exemple, on a huit axes à traiter pendant l'année ! Moi j'ai choisi la spécialité informatique et j'avoue que c'est compliqué. On nous initie au codage et au langage informatique mais c'est difficile. Une notion en appelle plusieurs autres. Si j'en avais fait un peu en Seconde, j'aurais peut-être pu suivre un peu

mieux, mais là c'est compliqué. Je pense que je vais l'abandonner. S'ajoute à cela le stress lié aux évaluations et en particulier aux E3C. J'appréhende beaucoup les E3C de février. En Seconde, il y avait tout de même moins de stress avec un contrôle continu qui ne comptait pas pour le bac. À cela s'ajoute le flou qui entoure les évaluations. Nous n'avons pas d'informations, nous ne savons pas quelles sont les attentes pour les épreuves, les profs sont dans la même ignorance. La réforme nous impose également de nous spécialiser mais en abandonnant l'une des trois spécialités. On craint de se fermer des voies possibles d'orientation pour le postbac, d'autant que l'on ne sait pas exactement quelles vont être les attentes dans le supérieur. Cette année, l'administration nous a distribué en novembre, soit deux mois après la rentrée, un papier pour nous demander quelle spécialité on allait abandonner ! »

Jules Arnaud, élève de Première au lycée Marseilleveyre, Marseille (13)

Andrew Mitchell, agrégé d'anglais au lycée Saint-Charles de Marseille (13)

L'US Mag : *Quels changements la réforme du lycée introduit-elle selon toi dans le travail des élèves ?*

Andrew Mitchell : À mes yeux la réforme du lycée est inadaptée aux véritables besoins pédagogiques du lycéen. Le lycée, c'est avant tout des lycéens, de jeunes gens dont les aspirations profondes, à cet âge, sont la construction d'une identité qui leur soit propre. Le lycée a toujours été ce lieu où les aspects matérialistes passaient au second plan face à une exigence de la formation d'un esprit critique formé au contact de la culture, et garanti par la transmission d'un savoir désintéressé et de valeurs universelles. Au lieu de cela, la réforme multiplie les occasions de rappeler aux élèves que tout se quantifie, tout se mesure, tout sert un intérêt pratique qui va faire d'eux non pas des citoyens ou des citoyennes mais des travailleurs qui seront toute leur vie au service d'une société qui marchande tout.

L'US Mag : *Le contenu des apprentissages est-il affecté d'après vous par cette réforme ?*

A. M. : En anglais, les sujets ressemblent de plus en plus à de mauvais titres de reportages sur l'actualité qui doivent être étudiés si vite que seuls peuvent en être abordés les aspects les plus saillants, avec ce risque de perdre toute possibilité de nuance dont est faite la vérité. Tout cela détruit cet esprit humaniste qui mettait en avant le désintéressement de l'apprentissage et garantissait la formation de l'esprit, l'exigence d'honnêteté.

L'US Mag : *La réforme contribue-t-elle à modifier les relations entre les enseignants et les élèves ?*

A. M. : Ce n'est pas seulement l'ancienne relation de l'élève à l'enseignant qui change en ce moment, c'est surtout un nouveau rapport de l'élève au monde qui est en train de s'opérer. Cette réforme lui dit : « vis pour travailler et tu auras le sentiment de t'accomplir dans ta vie personnelle ». Il est ainsi douloureux pour les enseignants, conscients de ce qui se joue dans cette réforme, de continuer à coopérer pleinement avec l'institution. Je fais partie de ceux-là : je fais ce que l'on me demande de faire, mais je le fais à contrecœur, sachant que je participe de façon honteuse à ce changement des relations humaines. Jamais en quinze ans d'enseignement, je n'avais ressenti tant d'écœurement à préparer mes cours, à évaluer ou bien même à conseiller. Et quand je vois les visages inquiets et fatigués des élèves, fatigués de devoir produire du rendement à chaque instant, inquiets de savoir s'ils vont réussir, je vois alors la souffrance, et je comprends qu'ils ne sont pas faits pour cette façon de travailler, je vois leur humanité, et j'en veux à l'institution de les malmené ainsi : tout ceci ne peut durer !

rale ont choisi les mathématiques et en souffrent. D'autres, ayant peu d'appétence pour cette discipline, l'on abandonnée, au risque de se fermer de nombreuses portes de l'enseignement supérieur. « Professeure principale de Seconde et prof de maths, je suis désolée de devoir déconseiller la poursuite des mathématiques à plusieurs de mes élèves sous prétexte qu'ils n'allient pas grande aisance et grosse capacité de travail » rappelle Clémentine Fardoux, enseignante à La Ciotat. « Je pense que les mathématiques contribuent à la formation de l'esprit et que tous les élèves profiteraient d'un enseignement adapté des mathématiques jusqu'au bac » ajoute-t-elle. Plus largement, la liberté de choix tant vantée par le ministre a débouché sur une reconstitution des filières. Selon une enquête du ministère : « 80 % des élèves se concentrent sur 3,5 % des triplettes » !

Faire vite et mal

Les enseignants ont le sentiment que le travail devient de plus en plus difficile et impossible à effectuer correctement. « La réforme du lycée, ce sont des groupes classes à 33, sans accompagnement personnalisé (AP), sans dédoublement, sur un format de deux fois deux heures » explique Tania Stephan, professeure de mathématiques au lycée Saint-Charles. Concrètement « une séance doit faire tenir la découverte d'une notion, la trace écrite, les démonstrations (d'une propriété que les élèves n'ont pas eu le temps, à la maison, de s'approprier), des exercices d'application (d'une notion que les élèves n'ont pas eu le temps de digérer). De fait, de nombreux élèves n'ont pas les acquis nécessaires pour accomplir ou entreprendre les choses qui leur sont demandées ». Même constat chez Anissa Knapnougel, professeure de SES dans le même lycée, qui se dit en « colère » face à « un programme infaisable dans des conditions dégradées d'enseignement ». « Je dispose de "deux blocs de deux fois deux heures" pour faire passer à mes élèves des savoirs gargantuesques mais aussi des savoir-faire. Il n'y a aucun dédoublement, aucun AP. Cette difficulté d'enseigner correctement se triple pour moi par une hétérogénéité accrue des élèves lorsque j'aborde les outils statistiques nécessaires en SES ». Le sentiment est ainsi assez partagé chez les collègues de participer à une entreprise de tri social. Nombreux sont ceux qui se disent tirillés professionnellement entre le désir de faire progresser tout le monde et la nécessité de faire le programme.

« Évaluationnite »

Souvenez-vous ! Le baccalauréat nouvelle formule devait simplifier un examen jugé dépassé et coûteux ! Un an plus tard, les enseignants se retrouvent plongés dans une frénésie d'évaluations à faire sur les heures de cours. Pour justifier des bienfaits de ce baccalauréat new-look, les discours sont rodés

et martelés par l'inspection comme par les chefs d'établissement : « Pourquoi adopter des conditions d'examen puisque ce ne sont pas des évaluations certificatives, mais formatives ? » ; « la copie doit être un point d'appui pour l'élève qui peut ainsi progresser ». En pratique, le baccalauréat Blanquer affaiblit l'égalité entre les élèves et les établissements et contribue à créer un baccalauréat local complètement dénué de valeur, comme en témoignent actuellement les fuites de sujets. On aurait pu penser que la dématérialisation des copies faciliterait les échanges entre établissement. Que nenni ! On dématérialise pour échanger à l'interne ! Pour prix de ce travail de correction : 50 euros par groupe, soit 1,42 euro la copie pour un effectif de 35 élèves ! Sans doute faut-il se féliciter d'être payé car après tout c'est notre mission... Le contrôle continu et le contrôle en cours de formation sont, pour les enseignants, pour les élèves et leurs parents, une source de stress permanente. Certains élèves négocient les coefficients, contestent les notes. D'autres se démotivent au vu des exigences attendues et de la complexité du programme.

Propagande...

Certains programmes sont devenus des outils de propagande d'une idéologie libérale complètement décomplexée sans aucun recul critique. « Sous l'égide d'économistes néolibéraux proches du gouvernement, le contenu

des programmes de spécialité de SES a été tourné massivement vers l'enseignement microéconomique du marché analysé, non pas comme une théorie fonctionnant sous hypothèses, mais comme réalité économique. L'exclusion de l'État, des enjeux sociaux du chômage, des inégalités révèle encore une fois cette mainmise libérale sur le programme de SES enseigné à nos lycéens de Première ayant choisi cette spécialité » rappelle Anissa Knapnougel. « Pense-t-on réellement former des élèves à un quelconque esprit critique de cette façon ? » s'interroge-t-elle. Face aux oppositions et aux contestations, l'administration se raidit et opte pour l'autoritarisme comme en témoigne la lettre adressée par le recteur de l'académie d'Aix-Marseille aux chefs d'établissement les engageant à « rappeler, avec pédagogie mais si besoin avec fermeté (laquelle est le sel de toute vraie pédagogie), ces principes dont certains semblent ignorés de divers enseignants entrés dans une logique de rébellion qui est la négation complète du statut de fonctionnaire ». En clair, un fonctionnaire est là pour obéir. Pourtant, une chose est sûre, si le service public subsiste aujourd'hui dans ce pays, c'est bel et bien grâce aux fonctionnaires qui, sur le terrain, savent prendre les bonnes décisions pour le faire fonctionner. ■

Rubrique réalisée par Nicolas Sueur

La Cour des comptes



© Wikimedia Commons

CHAQUE ANNÉE, LES DÉPENSES PUBLIQUES effectuées par l'État, les collectivités locales et les organismes de Sécurité sociale représentent plus de 1 300 milliards d'euros. Depuis 1807, la Cour des comptes a pour rôle de veiller au respect des règles comptables et budgétaires et de se prononcer sur l'efficacité de ces dépenses au regard des objectifs poursuivis par les pouvoirs publics. Elle représente ainsi les citoyens dans leur droit de contrôle, tel qu'il est affirmé par l'article 15 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen : « *La Société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration* ».

Gardiennne des comptes publics

La Cour des comptes est placée sous l'autorité de son premier président. Elle est composée de magistrats financiers répartis en six chambres. La Cour des comptes est indépendante des pouvoirs législatifs et exécutifs. C'est elle qui fixe librement son programme de contrôle, en dehors des enquêtes qui lui sont demandées par le Parlement ou le gouvernement. Son indépendance tient aussi à l'indépendance de ses membres. Les magistrats financiers sont inamovibles : ils ne peuvent être déplacés, rétrogradés, révoqués ou suspendus de leurs fonctions qu'en vertu d'une procédure spéciale.

Contrôle des comptes publics

Les magistrats de la Cour des comptes ont pour première mission de contrôler la régularité des recettes et des dépenses inscrites dans les registres de la comptabilité publique. Son champ de compétence est large puisqu'il couvre toutes les institutions liées à la sphère publique : l'État, les collectivités locales, les entreprises publiques, les administrations de Sécurité sociale mais aussi les organismes de droit privé bénéficiant de subventions publiques ou faisant appel à la générosité publique. Au niveau régional, les Chambres régionales des comptes pro-

cedent à des enquêtes sur les collèges, les lycées, les organismes HLM, etc.

Ces contrôles débouchent sur des recommandations dont la mise en œuvre effective fait l'objet d'un suivi. Elle a aussi un pouvoir de sanction sur les comptables publics : mise en débet (versement des sommes indûment

payées ou non perçues) ou encore amende en cas de retard dans la production des comptes. Par ailleurs, lorsqu'elle constate des irrégularités commises par les dirigeants des organismes relevant de sa compétence, la Cour des comptes peut saisir la Cour de discipline budgétaire et financière. Elle peut

Rapport de la Cour des comptes sur l'éducation prioritaire

La Cour des comptes préconise de réorienter les moyens plutôt que de les augmenter, de renforcer l'autonomie des réseaux et de mettre en place des outils d'évaluation...

« *L'éducation prioritaire est une politique qui vise à réduire les écarts de résultats scolaires liés aux origines sociales. Elle concentre des moyens au bénéfice de 20 % des élèves et 30 % des élèves défavorisés dans plus de 1 000 réseaux d'éducation prioritaire, réunissant collèges et écoles, dont 350 en éducation prioritaire renforcée (REP+), pour un coût de 1,4 Md€ en 2016 et 1,6 Md€ en 2017.*

Au terme de son évaluation, la Cour constate que l'éducation prioritaire, telle qu'elle a été mise en œuvre jusqu'à présent, n'a pas atteint son objectif,

qui est de limiter à 10 % les écarts de niveaux entre élèves en éducation prioritaire et hors celle-ci. Ces écarts demeurent, selon les disciplines, entre 20 et 35 %.

Pour que cette politique tienne ses objectifs, les moyens qui y sont consacrés devraient être davantage orientés vers les premières années de l'enseignement primaire et plus ciblés en faveur des REP+. La gestion des enseignants devrait par ailleurs être adaptée et l'architecture de la politique révisée, afin de renforcer l'autonomie de réseaux confortés et mieux évalués. »

Résumé du rapport de la Cour des comptes sur l'éducation prioritaire, publié en octobre 2018.

► www.ccomptes.fr/system/files/2018-10/2018-1017-rapport-education-prioritaire.pdf



© Cour des comptes

Bernard Lejeune, conseiller maître à la Cour des comptes

L'US Mag : *Quel est le rôle d'un conseiller maître à la Cour des comptes ?*

Bernard Lejeune : Un conseiller maître remplit les quatre missions dévolues à la Cour : il juge les comptes des comptables publics pouvant conduire à mettre en jeu leur responsabilité personnelle et pécuniaire ; il contrôle la gestion de l'État et ses opérateurs, des organismes de Sécurité sociale, des entreprises publiques, des organismes bénéficiant de dons ainsi que des Établissements et services médico-sociaux (ESMS) et des cliniques privées. Il veille ainsi à la régularité, à l'efficacité et à l'efficacé de la gestion ; il participe à la certification des comptes de l'État et du régime général de la Sécurité sociale ; enfin, il vérifie si les résultats d'une politique publique sont à la hauteur des objectifs fixés, et si les moyens budgétaires sont utilisés de manière efficace et efficiente.

L'US Mag : *Comment le programme de contrôle de la Cour des comptes est-il décidé ?*

B. L. : Les juridictions financières sont indépendantes des pouvoirs exécutif et législatif. Elles définissent ainsi librement le programme de leurs travaux.

Le programme est préparé sur trois ans par chacune des six chambres thématiques, selon ses priorités (entités à contrôler, politiques publiques à évaluer, prise en compte de sujets d'actualité). Le programme est validé par le premier président. Toutefois, une partie de ces contrôles répond à des commandes du Parlement et du gouvernement.

La liberté dans le choix des contrôles est assortie, pour les juridictions financières, de la liberté d'adopter leurs conclusions ainsi que de la liberté éditoriale de leurs publications.

L'US Mag : *Quelles sont les principales irrégularités constatées ?*

B. L. : L'appréciation des irrégularités n'est pas la même pour les comptables et les ordonnateurs : pour les comptables, la Cour vérifie qu'aucune dépense n'a été irrégulièrement payée, que toutes les recettes ont été recouvrées et qu'il n'y a pas de « manquant » constaté dans la caisse. Certaines irrégularités sont assez récurrentes comme les erreurs dans les régies (qui manient des espèces) ou le paiement de primes ou indemnités ; pour les ordonnateurs, les infractions aux règles applicables en matière de dépenses et de recettes publiques, les fautes graves de gestion ou l'octroi, au préjudice de la caisse publique, d'avantages injustifiés à autrui, conduisent à saisir la Cour de discipline budgétaire et financière (CDBF). Pour les cas plus graves (infraction au code des marchés publics, favoritisme, prise illégale d'intérêt et détournement de fonds ou de biens publics), la Cour saisit le juge pénal.

« La Société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration. »

Article 15 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen

pour la réduction des dépenses : la Cour a publié en décembre dernier un rapport recommandant le durcissement des conditions d'attribution de l'allocation adulte handicapé, ce qui réduirait fortement les ressources de personnes en situation de handicap.

Quant à son rapport sur l'éducation prioritaire, il ne préconise en rien l'augmentation

des moyens, pourtant nécessaire, et mise plutôt sur des recettes bien connues dont on sait qu'elles sont injustes et inefficaces : renforcement de l'autonomie des réseaux, mise en place d'outils d'évaluation et resserrement des actions sur un nombre limité d'établissements... ■

FRAUDE FISCALE : PEUT MIEUX FAIRE !

Saisie en mai dernier par le gouvernement, la Cour des comptes a rendu le 2 décembre dernier un rapport sur la fraude fiscale qui émet de sérieux doutes sur l'efficacité de l'État en matière de contrôle fiscal. Entre 2013 et 2018, le montant des sommes recouvrées a même baissé de 22 %. Sur cette question, la France est à la traîne par rapport à d'autres pays : les sommes recouvrées sont ainsi 2,5 fois plus élevées en Allemagne... Même chose pour les fraudes aux cotisations sociales, dont le taux de recouvrement est très faible selon le rapport.

Rubrique réalisée par Clarisse Guiraud

enfin saisir les autorités judiciaires lorsqu'au cours de ses travaux, elle découvre des faits présumés constitutifs de crimes ou de délits. Depuis 2006, elle a aussi pour rôle de certifier les comptes de l'État et de la Sécurité sociale, c'est-à-dire de contrôler la régularité, la sincérité et l'image fidèle du résultat des opérations de l'exercice comptable écoulé ainsi que de la situation financière et patrimoniale de l'État à la fin de l'exercice. La Cour a aussi une mission d'assistance au Parlement

« La Cour des comptes assiste le Parlement dans le contrôle de l'action du Gouvernement. Elle assiste le Parlement et le gouvernement dans le contrôle de l'exécution des lois de finances et de l'application des lois de financement de la Sécurité sociale ainsi que dans l'évaluation des politiques publiques. Par ses rapports publics, elle contribue à l'information des citoyens. » Article 47-2 de la Constitution

dans le contrôle que celui-ci exerce sur le gouvernement. Elle produit pour cela des rapports d'audit des politiques publiques à la demande du Sénat ou de l'Assemblée nationale, ceux-ci permettant d'éclairer les décisions des parlementaires. Elle est en particulier fréquemment sollicitée par les commissions des finances et des affaires sociales des deux chambres.

Chaque année est publié le rapport annuel de la Cour des comptes qui reprend toutes ses observations. À la création de la Cour des comptes, en 1807, ce rapport n'était transmis qu'au seul président de la République. Depuis 1938, il est rendu public. La Cour publie aussi un rapport spécifique dédié aux comptes de la Sécurité sociale et, depuis 1991, elle rédige également des rapports thématiques.

Au service de l'austérité

La Cour des comptes a pour mission de s'assurer aussi du « bon emploi » des fonds publics gérés par les services de l'État, des collectivités locales et des organismes de Sécurité sociale. En la matière, les recommandations qui sont faites plaident assez clairement pour davantage d'austérité, même si cela doit se traduire par une dégradation de la qualité des services publics. Son dernier rapport, publié en février 2019, préconise ainsi par exemple une restructuration des services hospitaliers pour réduire l'activité nocturne, au mépris de la permanence des soins... Autre exemple de cette inclination

Dépenses et recettes des administrations publiques en 2018 (en milliards d'euros)

	Administrations publiques centrales	Administrations publiques locales	Administrations de Sécurité sociale	Ensemble
Total des dépenses	538,2	260,4	607,9	1 318,6
Total des recettes	465,6	262,7	618,7	1 259,1
Solde (recettes-dépenses)	- 72,6	2,3	10,8	- 59,5

Source : Insee, comptes nationaux

À LIRE

Notre sélection

ACTUALITÉ DU CONTE



Le conteur est un commentateur de l'actualité se cachant derrière le fantastique ou la parabole. Les contes sont souvent revus, corrigés par le contexte. Ils sont vivants et dépendent d'un travail collectif d'interactions entre le conteur et le public. Stuart Heritage, journaliste au Guardian, a repris la tradition à son compte. Il mêle, comme le titre l'indique *Boris Johnson et les trois ours*, les histoires immortelles racontées à nos enfants et les personnages de l'actualité pour faire surgir rires et réflexions sur notre époque plutôt étrange. Une réussite.

Nicolas Bénéïes

• *Boris Johnson et les trois ours et autres contes sarcastiques pour rire un peu de notre temps*, Stuart Heritage, traduit par Cécile Roche, Éditions Autrement.



GUERRE SOCIALE 2.0

Le chemin le long duquel David Dufresne promène son miroir est jonché de pavés, de mains arrachées, de cartouches de LBD, de visages aux yeux éborgnés. Tout est vrai et parfaitement documenté : Paris, les samedis, les gilets jaunes, les vitrines saccagées, les réseaux sociaux et la police débridée. Mais *Dernière sommation* est bien un roman, construit autour d'une galerie de personnages aux accents parfois balzacziens. D'abord Étienne Dardel, enquêteur indépendant, double de l'auteur. Il côtoie « tous les côtés des barricades » : des « street medic » au Préfet de police, de la black bloc – dont la mère socialiste a viré bleu marine – au directeur de l'Ordre public, en passant par quelques barbouzes. Et bien sûr, souverain, le peuple qui s'insurge. Cécile Exbrayat

• *Dernière sommation*, D. Dufresne, Grasset.



LA BRETAGNE AU RAS DU SOL

Les « Histoires de Bretagne » ne manquent pas mais celle-ci adopte un point de vue inédit : celui des paysans, des ouvriers, des marins, celui des hommes et des femmes sans histoire, sans papiers. Elle porte attention aux plus humbles, elle s'intéresse à la vie concrète et aux rêves qui s'y enracinent. Les quatre historiens bretons réussissent à sortir du silence de l'histoire les hommes et les femmes de peu, dont les traces sont infimes dans les archives. De la préhistoire à nos jours, le peuple entre en scène et de nouveaux sujets émergent : manger à sa faim, lutter pour sa dignité, découvrir de nouveaux horizons, accéder au savoir, devenir citoyen... Une lecture passionnante qui renouvelle profondément nos connaissances sur la Bretagne ! Stéphane Rio

• *Histoire populaire de la Bretagne*, A. Croix, T. Guidet, G. Guillaume et D. Guyvarc'h, PUR.

LUTTES AU PLURIEL

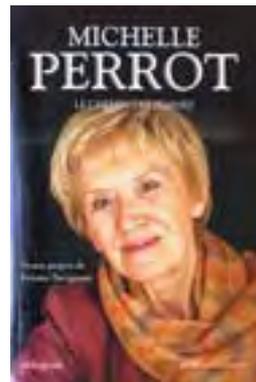
Féministe et sociale

On ne présente plus Michelle Perrot, grande historienne qui a révolutionné le regard sur les vies et les voix. Dans le gros volume de la collection Bouquins récemment paru, *Le Chemin des femmes*, elle offre un florilège de ses textes, un triptyque qui suit le cours de ses recherches entre les décennies 40 et 90 du siècle dernier : « Ouvriers, Marges et murs, Femmes ». Son travail, dès l'abord consacré aux invisibles – ouvriers, vagabonds, délinquants et détenus –, s'est orienté essentiellement vers l'histoire des femmes, sous l'influence du mouvement féministe des années 1970 auquel elle participa activement. L'ouvrage permet aussi de s'attarder sur la personnalité hors du commun de M. Perrot : les commentaires dont elle émaille les textes qu'elle a retenus révèlent sa simplicité et sa modestie qui ne masquent ni la qualité de sa plume ni l'originalité de sa réflexion. Entourée tout au long de sa carrière des intellectuels les plus prestigieux – Labrousse, Maitron, Foucault, G. Fraisse, entre autres – sans cesse au travail dans de multiples collectifs, elle est aussi une amoureuse de la vie, sensible à l'air du temps, toujours optimiste ; bien qu'exceptionnelle, cette chercheuse, professeure et militante ne se veut pas différente d'une femme ordinaire. Chaque lecteur choisira son parcours dans ce recueil de plus de mille pages, aussi plaisant que savant – 120 pages de notes, 24 pages d'index. On pourra s'arrêter par exemple sur la préface à la seconde édition des *Ouvriers en grève*, où M. Perrot porte, trente ans après, un regard critique

stimulant sur sa thèse ; quelques pages consacrées aux Apaches dressent avec relief un portrait de ces jeunes rebelles qui ont « trois haines : le bourgeois, le flic, le travail » et citent de terribles appels à la répression parus dans la presse de la Belle Époque. *La Chambre des dames* est une plongée remarquable dans la vie personnelle et la condition sociale des femmes, de l'Antiquité jusqu'à... Simone de Beauvoir ! Dans *Les filles de Karl Marx*, longue préface à la publication de leur correspondance, on entre dans l'intimité de vies à la fois bourgeoises et hors normes marquées par les difficultés et la tragédie. Plus loin, l'action et les idées politiques de George Sand sont traitées avec précision, sans occulter les « paradoxes » de cette républicaine exemplaire qui se battit aux côtés du peuple, mais jamais pour l'égalité des femmes. Fin du recueil avec *Mélancolie ouvrière*, longue et touchante enquête sur la Dauphinoise Lucie Baud (1870-1913), « révoltée de la soie », fondatrice de syndicat et meneuse de grèves qui a laissé un précieux témoignage sur la condition d'ouvrière du textile dans un bref récit de vie. Passionnante de bout en bout, cette anthologie qui allie chaleur humaine et rigueur, constitue désormais un ouvrage de référence. ■

Brigitte Cacheux et Geneviève Chourreau

• *Le Chemin des femmes*, Michelle Perrot, collection Bouquins, Éditions Robert Laffont, septembre 2019.



Le coin du polar

Polars « historiques »

Jean Meckert – Jean Amila pour la Série Noire – fait partie des grands auteurs de romans noirs. *Les Coups*, publié en 1940, a été salué par toute la critique à commencer par Queneau. *Nous avons les mains rouges*, 7^e volume de ses œuvres, met en scène, en 1947, un groupe de Résistants qui refuse les injustices et les profiteurs. Il se fait justicier en chassant les anciens collaborateurs. Un document, en même temps qu'un vrai polar, sur cette période troublée où tout semble possible alors que, déjà, s'éloignent les rêves d'un autre monde.

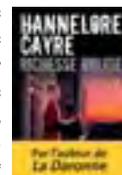
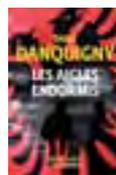
Seichô Matsumoto, né en 1909, s'inscrit dans la lignée d'un Simeon pour ses enquêtes qui s'inscrivent dans l'Histoire et souvent des histoires oubliées, enfouies qui refont surface pour conduire aux meurtres et au désespoir. *Le Point zéro* se situe à la fin

des années cinquante à Tokyo et fait référence à la prostitution de toutes ces jeunes filles qui se trouvent, à la fin de la guerre, sans famille et sans ressources. Elles arriveront à faire leur vie en cachant cette période qui ne fait pas partie des livres d'Histoire. Pour voir le Japon et les conséquences de la guerre. Une découverte. L'Albanie ? Un petit pays longtemps dominé par la figure du grand timonier Enver Hoxha. Il meurt en 1985 et le régime se perpétue jusqu'en 1993. S'ouvre alors une période « de transition vers le néolibéralisme » qui fait éclater tous les codes, toute moralité, toutes les structures, tous les pouvoirs. C'est le temps des cliques et des mafias. *Les Aigles endormis*, premier roman de Danu Danquigny, a comme toile de fond cette Histoire qui ne se termine pas 20 ans après le retour du narrateur dans son pays natal après avoir vécu en France. Les « nouveaux riches » se sont installés, les inégalités se sont creusées, la corruption tient le haut du pavé et pervertit la sphère politique. Ne reste-t-il que les armes pour faire le ménage ?

La France de 2016 héritière en partie de celle de 1870 ? Prétexte à une ballade dans les arbres généalogiques d'une grande famille riche via un enfant illégitime reconnu par le fils parti à la guerre de 1871. Hannelore Cayre avec *Richesse oblige* dresse le portrait de cette France de nantis qui se croient au-dessus des lois au XIX^e comme aujourd'hui. Le mépris des pauvres, l'antisémitisme sont constitutifs de cette caste. Pour conserver leur richesse, tous les coups sont permis. Mais il faut compter sur les justicières, surtout lorsqu'elle s'appelle Blanche de Rigny – un nom étrange dans sa famille –, pour donner des coups de pied dans la fourmière qui ne sait plus comment répondre. Lorsque la généalogie prend la figure de la revanche sociale, tout est possible. ■

Nicolas Bénéïes

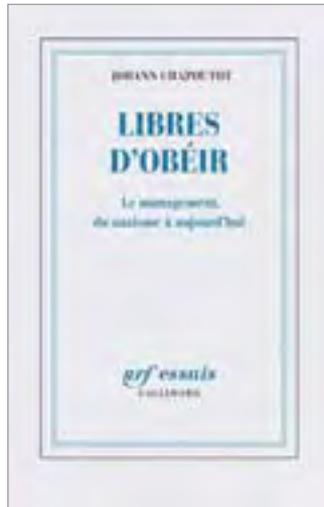
• *Nous avons les mains rouges*, Jean Meckert, Éditions Joëlle Losfeld ; *Le Point zéro*, Seichô Matsumoto, traduit par Dominique et Frank Sylvain, 10/18 ; *Les Aigles endormis*, Danu Danquigny, Série Noire/Gallimard ; *Richesse oblige*, Hannelore Cayre, Métailié/Noir.



Le nazisme comme modèle de direction des ressources humaines

Libres d'obéir est un oxymore qui ouvre directement sur une réflexion sur les manières de gouverner, dans les entreprises comme dans l'administration. Johann Chapoutot, historien, spécialiste du nazisme, passe du passé au présent, mêle les périodes pour éclairer les formes des rapports sociaux. Le sous-titre précise le sujet : « *Le management, du nazisme à aujourd'hui* » pour faire l'histoire de cette notion à travers le parcours biographique et philosophique d'un général SS, Reinhard Höhn, reconverti en formateur de managers après la Seconde Guerre mondiale. Les collaborateurs d'Adenauer viennent souvent du nazisme pour lutter contre l'ennemi soviétique et promouvoir la « cogestion » et la « codécision » pour abolir la lutte des classes.

Plusieurs niveaux d'analyse s'entrecroisent. L'Histoire du nazisme, de ses corpus théoriques, de la survivance des théoriciens comme de leurs idéologies, sur l'histoire de la RFA et de l'Europe de la guerre froide comme, dans l'épilogue,



une réflexion sur les relations sociales – la fameuse direction des ressources humaines – dans les entreprises d'aujourd'hui, mesurées par l'impératif de la compétitivité dans la mondialisation qui fait du « coût du travail » la seule variable d'ajustement en conduisant à un management de la terreur.

Les termes de « flexibilité », de « performance », de « rentabilité maximum » naissent pendant les 13 ans du III^e Reich. Höhn, c'est une découverte, se méfie de l'État

qu'il voit comme une machine bureaucratique et non pas un lieu où s'élabore la stratégie du capitalisme. Il propose de donner plus de pouvoir aux échelons intermédiaires : les sous-officiers dans l'armée, les cadres dans l'entreprise pour en faire des « collaborateurs libres et joyeux ». Le « management par objectifs » en sera la traduction. Les objectifs sont décidés par la direction, l'exécution laissée aux échelons intermédiaires, responsables de la non-réalisation des objectifs désormais souvent chiffrés. Transfert du risque sur les salariés exonérant la direction de toute responsabilité allié à un discours sur la nécessité d'être performant provoquent *burn-out*, dépressions, suicides. Supprimer les services publics, la protection sociale empêchant la créativité pour privatiser tous azimuts et faire exploser les statuts des fonctions publiques suppose la mise en place de méthodes brutales comme le montre l'exemple de France Télécom devenu Orange. ■

Nicolas Bénéès

• *Libres d'obéir*, Johann Chapoutot, Gallimard.

C'est l'histoire d'un p'tit gars...

Être né en 1915, quasiment avec le xx^e siècle, aux États-Unis, à Hoboken (dans le New Jersey, en face de New York), issu de l'émigration sicilienne, a forcément des conséquences sur la formation de l'individu. Frank Sinatra n'a jamais renié ses origines. Ni l'importance de sa mère, Dolly, dans sa carrière. Ses liens avec la mafia, notamment avec « Lucky » Luciano, ont beaucoup joué dans sa chute en 1951 et dans sa renaissance en 1953. Faire la biographie du chanteur/comédien, c'est aussi, au-delà du talent, faire l'histoire des États-Unis, de son modèle d'exclusion – des Noirs mais aussi des Italiens, des Juifs – et de la place de la mafia, particulièrement dans l'industrie de l'amusement, l'*entertainment*. Jerry Lewis l'avait aussi souligné dans son autobiographie, un « parrain » – voir le film – était nécessaire pour avoir des engagements face à d'autres parrains. Comme l'avait souligné Ronald L. Morris, sociologue, dans *Le jazz et*

les gangsters, musiciens et gangsters viennent du même milieu et n'ont pas d'autre moyen de s'intégrer dans cette société WASP – Blanc, anglo-saxon, protestant. Steven Jezo-Vannier retrace dans *Frank Sinatra, une mythologie américaine*, la carrière du p'tit gars Hoboken, premier américain de la famille, qui s'est construit comme le pays lui-même. Il en est la personnification et le résultat. Y compris sur le terrain de la répression : comme la plupart des soutiens de Roosevelt, il est soupçonné par le FBI d'être « communiste » au moment du déclenchement, en 1947, de la guerre froide.

C'est une première. Il n'existait pas, en français, d'ouvrage de cette envergure sur cette figure américaine. Une synthèse de toutes les recherches, témoignages, interviews réalisées aux États-Unis. L'auteur met en évidence les influences : « Bing » Crosby, premier chanteur populaire, Tommy Dorsey, tromboniste et son



deuxième employeur qui le fera connaître, et Billie Holiday à qui il a pris la tragédie personnelle infusée dans les airs de Broadway et le découpage du temps. Pour les francophones, la traduction des paroles des chansons fait partie de l'intérêt de l'ouvrage. ■

Nicolas Bénéès

• *Frank Sinatra. Une mythologie américaine*, Steven Jezo-Vannier, Le Mot et le Reste.

NOS COLLÈGUES PUBLIENT

► SCIENCES ET CITOYENNETÉ

Chercheuse en génétique humaine et en sociologie à l'INSERM, Catherine Bourgain est coauteure de *Vérités Citoyennes. Les sciences contre la post-vérité*. Elle propose une réflexion sur les savoirs scientifiques produits par la recherche et sur les savoirs non produits, les « sciences non faites », en prenant la santé environnementale comme exemple. Elle interroge ainsi sur les effets du néolibéralisme sur les politiques de recherche : pourquoi certaines questions de recherche sont-elles jugées pertinentes et pas d'autres ?

Philippe Laville

• *Vérités Citoyennes. Les sciences contre la post-vérité*. Dir. Maryvonne Holzem. Éditions du Croquant.

► UN CADRE À DÉPASSER

Le Cadre européen commun de référence pour les langues impose, depuis 18 ans ses critères. Les didacticiens B. Maurer et C. Purenen montrent qu'ils servent une logique commerciale de certification des langues. *CECR, par ici la sortie* fait le point sur des voix alternatives pour faire émerger d'autres voies dans l'enseignement des langues.

Marc Rollin

• *CECR : par ici la sortie !*, Éd. Archives contemporaines.

FOR THE KIDS

Captivant !

L'ancien monde (le nôtre) a été détruit par un cataclysme. Ne subsistent que des îles, les 21 « arches », flottant dans le ciel. Sur chaque arche règne un « esprit de famille ». Ophélie vit sur Anima et possède deux dons : retracer le passé d'un objet d'un simple contact et traverser les miroirs. Obligée de se marier à Thorn, contre son gré, elle part le retrouver sur le Pôle où de multiples aventures l'attendent... Un univers foisonnant, plein de fantaisie, critique et une héroïne déterminée donnent cette saga en quatre tomes aux intrigues parfois complexes mais résolument féministes.

Catie Pillé

• *La passe-miroir*, Christelle Dabos, Gallimard Jeunesse, 2013.

Chienne de vie !

Quand elle était petite, Gurty croyait qu'elle s'appelait « Arrête » parce que c'était ce qu'on lui disait tout le temps ! Cette petite chienne espiègle est la narratrice d'un journal intime. Que d'aventures avec Gaspard son « humain » ! Fous rires garantis dans cette série qui compte déjà six tomes. À dévorer à partir de 8 ans.

Cécile Exbrayat

• *Le Journal de Gurty*, Bertrand Santini, éditions Sarbacane.

PRINTEMPS DU FILM ENGAGÉ, MARSEILLE, DU 6 AU 13 MARS 2020



Y a urgence !

La cinquième édition du *Printemps du film engagé* s'empare des questions brûlantes de notre société : quels sont les engagements de la jeunesse ? Quels sont les combats actuels ? Comment renverser l'ordre des choses ? En convoquant des films documentaires ou de fiction, le « Printemps » déclenche des débats avec le public, les réalisateurs, les actrices et les acteurs du mouvement social et des spécialistes des différentes questions. Cette année encore, les découvertes cinématographiques sont très attendues : *L'Époque* de Matthieu Bareyre, véritable bombe artistique, tente de saisir toute la complexité et la richesse de la jeunesse aujourd'hui. *Qui a tué Ali Ziri*, de Luc Decaster. *La Moindre des choses* de Nicolas Philibert, *La Tête haute* de Stéphane Leclère, *Ceux qui nous restent* de Abraham Cohen, *Après l'effon-*

drement d'Alain Barlatier. Des films sur les violences policières et les dénis de justice, les conditions de vie des personnes handicapées, la solidarité avec les migrants, les luttes d'entreprises... Des films qui ont tous un point commun : montrer des hommes et des femmes qui luttent, qui agissent, qui résistent pour changer les choses. Enfin, la dimension internationale est présente. En partenariat avec FAL, ATTAC et les Amis du Monde Diplomatique, le « Printemps » proposera un film rare en salle. *Los Silencios*, un film de fiction de la jeune réalisatrice brésilienne Beatriz Seigner qui est une peinture presque documentaire des conséquences douloureuses du conflit colombien. Une semaine de cinéma et de débats qui s'annonce palpitante ! ■ **Stéphane Rio**

• Programme complet sur la page Facebook : *Printemps du film engagé*.

DOCUMENTAIRE

Filmer l'ennemi



Bastien a 20 ans. Il milite depuis cinq ans au Front national. La campagne présidentielle de 2017 commence. Initié à l'art d'endosser le costume politicien, Bastien se surprend à rêver d'une carrière.

Comment filmer un militant du Front national ? Comment éviter le portrait à charge ?

Mathias Théry et Étienne Chaillou, auteurs de *La Sociologue* et *L'ourson* réussissent la gageure de porter un regard empathique sur leur protagoniste sans jamais contribuer à la dédramatiser. L'une des grandes forces de ce film est de montrer comment le projet initial de documentaire s'est transformé en véritable récit intérieur. Proche du roman d'apprentissage, ce film en a toute la puissance narrative.

Cécile Exbrayat

• *La cravate*, 1 h 38.

SÉRIE



Choc !

Adaptée de l'histoire vraie d'une adolescente accusée par la police et par ses proches d'avoir inventé son viol, la série offre une relecture

des événements du point de vue de la victime. Elle montre les terribles conséquences sur sa vie : dépression, rejet par l'entourage, perte de son travail. Deux ans après son agression, deux inspectrices enquêtent sur un violeur en série faisant enfin le lien avec son témoignage. Le tandem des inspectrices est impeccable et génère de l'humour. Belle série, importante pour la cause des femmes.

Catie Pillé

• *Unbelievable*, S. Grant/A. Waldman, US, Netflix, 2019.

MUSIQUES

CLASSIQUE

Matin d'un monde



C'est grâce au livre de Pascal Quignard *Tous les matins du monde*, et plus encore, à l'adaptation

qu'en fit Alain Corneau, avec une musique interprétée par Jordi Savall, que Marin Marais est désormais un compositeur familier du public français. Il faut saluer la belle entreprise du violiste François Joubert-Caillet qui entreprend l'enregistrement intégral des pièces de viole de Marin Marais. Le deuxième livre, paru en 1701, après la mort de ses maîtres Lully et Sainte-Colombe, comprend des danses mais aussi deux Tombeaux profondément émouvants dédiés à ses maîtres. On savoure avec un profond bonheur cette musique

tantôt grave, tantôt dansante et légère, mais toujours profonde et élégante.

Nicolas Morvan

• Marin Marais, *Deuxième livre de pièces de viole*, François Joubert-Caillet, viole, Ensemble l'Achéron, Ricercar.



ROCK

Un géant

Une réédition attendue : celle du mythique album de Prince 1999. Sorti en 1982 et gros succès. Warner a sorti le grand jeu : cinq CD, 65 titres, avec des dizaines de titres inédits, un DVD d'un concert à Houston, un livret, un coffret enfin à la hauteur du géant de Minneapolis ! Indispensable !

Éric Loizeau

• 1999, Prince, Super Deluxe Édition, Warner.

CHANSON

Mes 68

C'est l'anniversaire de ses 68 ans, coïncidant avec le cinquantième de Mai 68, qui a fourni à Michel Arbatz, auteur, compositeur, interprète, l'inspiration de son dernier CD gravé l'automne dernier, dont les textes sont tour à tour plaisants, nostalgiques ou militants. Treize chansons, dont, très réussies, *Ce mois de mai-là* et *Java marxiennne*.

B. Cacheux, G. Chourreu

• www.michelarbatz.com

Humour et optimisme

Un conte musical, *La pêche au bonheur*, proposé par Chloé Lacan qui oscille entre audace et mélancolie. Chloé Lacan est l'auteur des textes qu'elle interprète et s'accompagne à l'accordéon à qui elle a donné un coup de jeune. Son plus récent spectacle est un hommage à Nina Simone, avec le concours du multi-instrumentiste Nicolas Cloche.



Ph. Laville

• En tournée, renseignements sur www.chloelacan.fr

JAZZ

Jazz magazine fait ses concerts

Notre confrère s'est lancé dans la programmation. Pour « Le Bal Blomet » tout d'abord, avec pour févier, du jazz manouche et du blues, de Memphis et du Mississippi. Il propose aussi « Women in Jazz » avec, le 19 mars au Bal Blomet, Natascha Rogers et Cynthia Abraham, le 20, Leila Martial et Anne Pacey, et le 21 Terez Montcalm, à l'Alhambra pour ces deux dernières.



Banlieues Bleues se poursuit jusqu'au 3 avril et il ne faudrait pas oublier de traverser le périple pour fréquenter Le Triton et découvrir de nouveaux talents ou Pannonica à Nantes.

N. B.

• Bal Blomet, www.balblomet.fr ; banlieuesbleues.org ; info@letriton.com ; www.pannonica.com

TROIS QUESTIONS. Tiphane Dragaut, commissaire d'expositions, est la responsable artistique du Centre Céramique Contemporaine situé dans le Haut-Berry, à La Borne entre Bourges et Sancerre.

Poterie : entre Histoire et Créations

L'US Mag : Pourquoi un centre dédié à la céramique à cet endroit ?

Tiphane Dragaut : La production potière a accompagné les activités humaines depuis la préhistoire. Ici, les archives attestent d'une activité potière dans les environs de La Borne depuis le XIII^e siècle, les chênes pour le feu, l'eau et l'argile facilitant son implantation. Ces productions répondaient aux besoins de la vie rurale. Des familles de potiers, des manufactures et une activité autour de la céramique se sont développées au fil du temps. À partir de 1941, une succession de jeunes artistes s'installent à La Borne. Il vont transformer l'art de la céramique. En quelques années, des créateurs comme André Rozay, Vassil Ivanoff, Pierre Mestre, Élisabeth Joulia, Jean et Jacqueline Lerat, changent le statut de ce village potier historique et ouvrent la voie à une production artistique qui dure encore. La céramique d'art est l'objet d'une forte demande jusqu'aux années 1980, puis elle est délaissée. Depuis une quinzaine d'années, elle retrouve son public. Actuellement, une centaine d'ateliers existent autour de La Borne, avec des artistes de douze nationalités différentes.

L'US Mag : Comment le centre fonctionne-t-il et comment est-il relié à son environnement ?

T. D. : Une association (Association Céramique La Borne) de 70 potiers, toujours présente et active, a créé le Centre il y a 50 ans. Nos financements proviennent essentiellement du groupement de communes « Terres du Haut-Berry », mais aussi de la Région Centre-Val de Loire, du département du Cher, de la DRAC. Nous accueillons une dizaine d'expositions temporaires par an, montons des événements, proposons des résidences d'artistes et des stages, travaillons à promouvoir la céramique par des médiations et des ateliers de pratique pour tout public notamment scolaire, avec l'objectif de transmettre notre savoir-faire. Nous mettons aussi notre expertise liée à la cuisson au bois à disposition d'ar-



© Lisa Deryevyck, exposition Elisabeth Joulia, Faïences entrées / In/fini, Centre céramique contemporaine La Borne, 2019

tistes pas forcément installés ici. En effet, il faut savoir qu'une cuisson peut utiliser un four pendant deux à trois semaines. La Borne accueille aussi le musée de la Poterie et le musée Vassil-Ivanov. Le Centre est relié à l'association « devenir.art », qui regroupe l'ensemble des « acteurs des arts visuels » en région. Nous travaillons régulièrement avec d'autres centres céramique en France et en Europe, et également en liaison avec des écoles d'arts et des centres de formation en céramique.

L'US Mag : Quels sont les événements et expositions à venir dans les prochains mois ?

T. D. : En 2020, le Centre céramique fête ses 10 ans et propose une programmation d'expositions permettant de valoriser les démarches de céramistes et d'artistes contemporains qui ont à cœur d'expérimenter la terre et le travail avec le feu : Patrick Loughran, Tiphaine Calmettes, Jérôme Galvin, Héloïse Bariole, Hélène Bertin, Jacques Laroussinie, Lucien Petit, etc. N'oublions pas l'événement annuel incontournable : « Les Grands feux » qui se dérouleront la dernière semaine d'octobre ! Toute l'équipe du Centre céramique se réjouit de vous retrouver autour des fours, des rituels de potiers et des pratiques de la céramique. ■

Propos recueillis par Sylvie Chardon

• Centre Céramique Contemporaine : 25, Grand-Route, 18250 La Borne, 02 48 26 96 21, contact@laborne.org, www.laborne.org

FAIRE VIVRE LES REVUES POUR LA CLASSE

D'ici et d'ailleurs

Comment accueillir des élèves récemment arrivés en France, de toutes origines, de tous âges, de tous milieux sociaux et de toutes langues maternelles ? Comment réussir leur inclusion en classe « ordinaire » ? Loin des peurs et des clichés mais sans nier les obstacles et les difficultés, le dernier numéro des *Cahiers pédagogiques*, revue associative créée en 1945, consacre son dernier dossier aux élèves migrants. Il montre comment les pratiques pédagogiques auprès de ces élèves à besoins éducatifs particuliers peuvent constituer un laboratoire pour tous les élèves et un formidable levier pour l'école de demain.

Cécile Exbrayat

• *Les Cahiers pédagogiques*, « Les élèves migrants changent l'école », n° 558, janvier 2020.



POUR LA CLASSE

Socrate vivant

Fondée en 1984, la Compagnie des Amis de Platon s'attache à promouvoir la philosophie antique et propose, chaque année, l'adaptation théâtrale de l'un des dialogues du philosophe. Après *Protagoras*, *Phédon* ou *Phèdre*, c'est *Hippias majeur* qui sera en tournée de janvier à mars 2020, d'abord à Paris puis dans une quinzaine de villes françaises. Dans ce dialogue accessible dès la classe de Seconde, Socrate, incarné avec talent et conviction par Gérard Mascot, interroge le sophiste Hippias sur ce qu'est « le beau ».

B. Cacheux, G. Chourreux

• www.philo-net.com, rubrique philo net magazine.



Arabofolies à l'Institut du Monde Arabe (IMA) : connaître et reconnaître les cultures arabes

« Engagements ! », tel est le thème générique de cet acte IV des « Arabofolies » qui se décline en forme de concerts, de cinéma, de forums de conférences et même de banquet, à l'IMA, pour démontrer la force à la fois des musiques arabes, de la place de la littérature et des combats pour les droits et la démocratie. Engagements au féminin pour le forum : « Citoyennes ! Les sociétés civiles à l'épreuve », le 6 mars, autour de trois tables rondes : « Féminisme et révolution », « Créer en communauté et en sororité » et « Lutter contre les violences faites aux

femmes » pour indiquer le sens du combat pour les droits des femmes dans la construction d'une société plus juste. Femmes de tous les pays arabes engagées dans les luttes dans leur pays et à l'échelle mondiale pour que le féminisme s'inscrive dans les mobilisations pour la démocratie et contre la corruption. Musiques au féminin avec Camélia Jordana, Neyssatou, Raja Meziane liée à la révolte de la jeunesse algérienne, mélanges de tous les styles, collage de toutes les formes musicales de la tradition au hip-hop, manière de montrer l'ins-



La création du festival autour de Bartok

cription dans notre temps et faire partager la joie de danser et de se mobiliser. L'Algérie sera au cœur d'un concert dans le cadre du festival « Banlieues bleues » à La Dynamo (Pantin), « Algérie Belek

Belek ». Belek Belek, « attention », « fais gaffe » dans le langage actuel de la jeunesse algérienne qui envahit les rues, que Sofiane Saïdi, chanteur qui se réfère au raï, a repris à son compte.

Le festival s'ouvrira, suivant une tradition qu'il a imposée, par les musiques électroniques, « les nuits Arabic Sound System » pour danser toute cette nuit du 28 février et verra une création autour de Bartok, pour compléter la folie. ■ **Nicolas Bénétiès**

• *Arabofolies*, IMA, du 28 février au 8 mars, www.imarabe.org.

« L'État doit prendre ses responsabilités et interdire les pesticides »

Paul François, céréalier de Charente, a été intoxiqué en 2004 après avoir inhalé des vapeurs de Lasso, un herbicide de Monsanto finalement interdit en France trois ans plus tard. Il souffre depuis de graves troubles neurologiques, ce que contestent Monsanto et, désormais, Bayer. La justice lui a partiellement donné raison à trois reprises, mais la multinationale n'abdique pas, en jouant la montre. Après quinze ans de bataille judiciaire, l'agriculteur, qui est totalement passé au bio depuis, milite pour l'interdiction des pesticides et herbicides dans l'agriculture.

L'US Mag : *Comment avez-vous fait le lien entre votre maladie et l'utilisation de ce pesticide ?*

Paul François : En avril 2004, j'ai traité de nuit avec l'herbicide Lasso. J'ai ensuite voulu contrôler si ma cuve était bien propre. Je l'ai ouverte, me suis penché à l'intérieur et c'est l'accident ! Un nuage toxique s'en échappe, je le respire à pleins poumons. Pourtant, sur les bidons utilisés on lisait « *Pas de protection particulière* ». Dans les jours qui suivirent je me suis mis à cracher du sang, je respirais difficilement, j'avais des maux de tête... J'ai été hospitalisé à plusieurs reprises, en neurologie, où j'ai fait plusieurs comas, puis même en psychiatrie. J'étais anxieux et dépressif mais parce que j'étais malade, et non l'inverse. On a prétendu que je me shootais au produit, m'a aussi traité de simulateur et d'alcoolique ! La médecine a mis cinq ans pour diagnostiquer ma maladie. Quand on a ciblé l'arsenic comme responsable, ce fut un soulagement. C'est important de savoir pourquoi on est malade.

L'US Mag : *Vous décidez alors de porter plainte contre la firme. Comment se lance-t-on dans un tel combat contre une multinationale ?*

P. F. : Je voulais absolument savoir. Comprendre pourquoi je me retrouvais dans cet état. J'ai découvert que le Lasso était déjà interdit au Canada. Je me suis dit mais pourquoi nous, paysans français, sommes autorisés à l'utiliser alors qu'il peut nous détruire ? J'ai eu accès à un dossier confidentiel en Belgique qui confirmait le danger du produit et que Monsanto cherchait à minimiser. Ça m'a mis la puce à l'oreille. La rencontre avec Henri Pezerat, un lanceur d'alerte qui avait



« À deux reprises, j'ai voulu renoncer. Mais ce combat ne m'appartient plus. J'irai jusqu'au bout pour tous ceux, comme moi, victimes de ce poison. »

déjà soulevé le problème de l'amiante, a également été décisive. Il m'a encouragé à dénoncer ce scandale. Je me suis alors lancé dans ce que je savais être un bras de fer contre ce géant de l'agrochimie pour être reconnu comme une victime de Monsanto. Ça a surpris plus d'une personne car ça dépasse l'entendement. Je crois qu'on perd un peu toute notion de ce qui est réaliste ou pas. J'y suis allé parce que je me suis senti trahi. Je venais d'un monde, celui du système agricole intensif, où Monsanto était perçu comme un

collaborateur qui nous aidait, nous les agriculteurs, à nourrir la planète. Je doutais déjà de ce modèle, avant mon intoxication, mais après, j'ai compris que c'était du vent. Je voulais qu'ils assument leurs responsabilités, le fait d'avoir caché la dangerosité de ce produit. Mon avocat m'avait prévenu : « *Ce sera long, coûteux, et violent* ». Je n'imaginai pas à quel point ! À deux reprises, j'ai failli jeter l'éponge. Mon épouse, très réticente au début, m'a incité à poursuivre mon combat pour toutes les victimes de ces produits. Elle m'a dit ce procès ne t'appartient plus !

L'US Mag : *Vous avez remporté plusieurs combats avec des condamnations répétées pour Monsanto mais la procédure continue.*

P. F. : Cela fait 13 ans que je me bats contre Monsanto. À trois reprises, en 2012, 2015 et 2019, la firme a été condamnée mais elle s'est de nouveau pourvue en cassation en juillet. Jouer la montre, en utilisant tous les recours possibles, est une stratégie systématiquement utilisée par Monsanto.

En février 2012, Monsanto a été condamné par le tribunal de grande instance de Lyon à payer des dommages et intérêts. C'était un vrai soulagement, j'étais enfin reconnu comme victime par la justice mais, bien sûr, la firme a fait appel. En 2015, les avocats de Monsanto se sont employés à faire reconnaître que leur produit n'est pas nocif, s'il est bien manipulé. Il voulait prouver qu'en me penchant dans ma cuve, j'avais été imprudent. Ils ont voulu m'user psychologiquement, en utilisant tous les moyens, toutes les procédures. J'ai vu une fois par jour un huissier se pointer chez moi et parfois, c'était même jusqu'à deux

fois par jour, pour des notifications. J'ai bien failli tout arrêter, parce que c'est très violent : on m'a sali, traité de simulateur, d'affabulateur qui veut se faire du fric. Mais moi, je n'ai rien demandé. Avant, j'avais une vie normale. Je sais que ce n'est pas fini. Je suis à sec financièrement et endetté. Mon avocat travaille bénévolement, mais tous les frais de procédures sont à ma charge et cela se chiffre en milliers de francs. Pour pouvoir continuer, mes filles ont eu l'idée d'organiser un crowdfunding. Nous avons récolté plus de 80 000 euros mais... je ne sais pas si je pourrais tenir jusqu'au bout. Ma santé est fragile. Je me bats désormais pour ma femme qui est décédée en septembre dernier. Elle m'a accompagné dans ce combat et je suis persuadé que l'AVC qui l'a emportée n'est pas étranger

« Le président de la République n'a pas tenu parole ! »

à nos soucis. On espère un rejet de la Cour de cassation pour mettre fin à ce harcèlement judiciaire de Monsanto puis Bayer. Cette firme détruit notre avenir et notre santé.

L'US Mag : *Vous avez eu des mots durs à l'égard du président de la République et du gouvernement sur leur choix ou plutôt leurs tergiversations en matière d'utilisation des pesticides.*

P. F. : « Je suis très déçu par le gouvernement Macron. La décision de la cour d'appel de Lyon est pourtant un message clair adressé au gouvernement. Les politiques doivent donc prendre leurs responsabilités concernant l'utilisation des pesticides. Mais ils ne font rien. Honte à eux ! Ils seront jugés par l'histoire pour leur inaction. J'ai été choqué par le fait que le risque chimique ait été effacé du compte pénibilité. Le ton était donné : on ne touche pas à la chimie dans ce pays, donc on ne touche pas aux pesticides. Le gouvernement roule pour les industriels, ça n'a jamais été aussi flagrant. Et que dire quand la ministre de la Santé,

ENTRE PLAINTES ET CONDAMNATIONS

Monsanto a fait l'objet d'une condamnation historique, en 2018, pour son produit phare le Roundup. Un tribunal de San Francisco a condamné la multinationale à verser 289 millions de dollars à un jardinier atteint d'un cancer incurable qui avait été exposé à cet herbicide lors de son activité professionnelle. Une responsabilité confirmée en appel, mais avec un montant de réparation divisé par trois. Elle a été condamnée une deuxième fois aux États-Unis, en mars 2019, à verser près de 81 millions de dollars à un retraité américain atteint d'un cancer. Bayer est confronté à plusieurs milliers de procédures semblables aux États-Unis et à travers le monde.



Agnès Buzyn, demande, début 2019, un report de l'examen de la création d'un fonds d'indemnisation des agriculteurs victimes des pesticides alimenté par les firmes. Je ne crois plus en eux. Ils nous abandonnent. Tout comme le président de la République. Quand il a été élu, Emmanuel Macron a dit qu'il prendrait ses responsabilités concernant le glyphosate. On connaît la suite. Je regrette ce double discours. J'ai rencontré son équipe et leur discours était clair. Je pensais que la nomination de Nicolas Hulot permettrait de faire avancer les choses. On connaît la suite. Aujourd'hui, le Président dit que l'on ne peut pas s'en passer.

L'US Mag : *Aujourd'hui, vous prônez la fin des pesticides, est-ce possible ?*

P. F. : Ce système d'une agriculture intensive basée sur l'utilisation massive des pesticides est désormais révolu. Je rentre des États-Unis et du Canada, tous m'ont dit que nous étions au bout. Je reconnais avoir fait une erreur en m'inscrivant dans cette logique. Mais dans les années 1990, un agriculteur ne pouvait s'en passer. Dans un film qui sortira prochainement, *La vie est dans le pré*, un scientifique qui en 2011 soulignait que l'espérance de vie des agriculteurs augmentait, admet désormais que cette dernière est impactée par l'utilisation des pesticides. Donc, j'ai endossé ce statut de militant pour faire bouger les choses⁽¹⁾. Ce n'est pas toujours facile car le principal

syndicat, la FNSEA, défend toujours ce modèle. Un modèle qui conduit en moyenne chaque jour un agriculteur à se suicider, qui condamne la majorité d'entre eux à la pauvreté en pointant au RSA, qui ne permet tout simplement pas à un paysan de vivre de la terre. Alors j'essaie depuis de sensibiliser au mieux la nouvelle génération. Quand j'ai porté plainte, je me suis retrouvé un peu comme un porte-étendard : des agriculteurs et associations se sont manifestés. Jamais on n'aurait imaginé que ça prendrait une telle ampleur. Depuis le début, on a accompagné 500 personnes dans la constitution de leur dossier pour être reconnues comme victimes de maladies professionnelles. On essaie de faire de l'information et de la prévention dans les lycées agricoles quand on peut y entrer car parfois les conseils d'administration, tenus par la FNSEA, nous ferment les portes. On ne va pas changer tout du jour au lendemain mais nous devons nous inscrire dans un programme qui permettra de sortir définitivement des pesticides d'ici vingt ans. Ce n'est pas être rêveur que de prétendre à un tel bouleversement. Cela nécessite tout simplement du courage politique. ■

(1) En 2017, il écrit un livre paru chez Fayard. *Un Paysan contre Monsanto* a reçu le prix littéraire des Droits de l'Homme en 2018.

Entretien réalisé par Thierry Pétrault



UNE ASSOCIATION POUR POURSUIVRE LE COMBAT

Paul François a fondé, en 2011, avec des professionnels du monde agricole confrontés brutalement aux conséquences de l'utilisation des pesticides, l'association Phyto-

Victimes. « Je sais ô combien il est difficile de faire reconnaître sa situation. Un combat, seul, comme je l'ai mené au début, peut conduire des victimes à renoncer. Phyto-Victimes peut apporter un soutien complet en les accompagnant dans leurs démarches de demande de reconnaissance en maladie professionnelle, et en les mettant en relation avec des experts scientifiques, médicaux et juridiques. »

L'association milite également pour que les produits nocifs soient retirés du marché et pour qu'au moins « soit mis en place un système d'évaluation, d'homologation et d'autorisation des pesticides qui soit indépendant, transparent, et appliquant strictement le principe de précaution ». Pour Paul François, « il est impératif de promouvoir des alternatives ne mettant plus en danger la santé des professionnels et de leurs proches ». Ses membres participent à des conférences en France et à l'étranger - Paul François s'est notamment rendu en Argentine et au Burkina-Faso pour soutenir des paysans touchés - et développent des actions de prévention menées dans les établissements scolaires.

Création

2014

Les anciens CRDP et CDDP laissent place à l'opérateur Réseau Canopé.

Réseau

101

 ateliers et

1 400

 collaborateurs

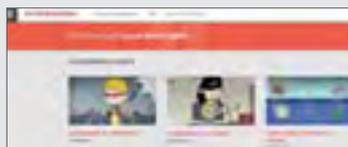
répartis sur l'ensemble du territoire pour accueillir, former et accompagner les acteurs de la communauté éducative.

Projet



Courts métrages « clés en main », d'une durée de 40 minutes à 1 heure, spécialement conçus pour les scolaires, par tranches d'âges, de 3 ans jusqu'au lycée. Ces programmes font l'objet de dossiers pédagogiques édités par Réseau Canopé et sont mis à disposition gratuitement en ligne pour les enseignants.

Ressources pédagogiques



« Les fondamentaux » : plus de quatre cents films d'animation téléchargeables pour apprendre, de façon ludique, les notions fondamentales de l'école élémentaire en français, mathématiques...

LE RÉSEAU CANOPÉ

Outil pédagogique de qualité

Opérateur public du ministère de l'Éducation nationale, Réseau Canopé est un acteur de référence dans l'innovation et la production de ressources pédagogiques. Il a pour mission fondatrice de renforcer l'action de la communauté éducative en territoire en faveur de la réussite des élèves.

Le Réseau joue un rôle décisif dans la refondation de l'école en intervenant dans cinq domaines clés : pédagogie ; numérique éducatif ; éducation et citoyenneté ; arts, culture et patrimoine ; documentation.

Au quotidien, les Ateliers travaillent en collaboration avec les services de l'Éducation nationale, les établissements scolaires et de nombreux partenaires – collectivités, associations, DDSC (Direction départementale de la cohésion sociale), parents... – en éditant et en proposant des ressources (livres, ressources en ligne : « Les Fondamentaux », du matériel numérique, des éducojets...) ; en animant des formations dans les Ateliers ou dans le cadre des Plans de formation académique (PAF), en accueillant des classes pour mener des projets à l'occasion d'événements pédagogiques (fête du Court-métrage, semaine des Mathématiques, semaine de la Presse, festival du film de l'Éducation) et autres actions en lien avec les politiques éducatives territoriales.

Apports pédagogiques au quotidien

Les médiateurs des Ateliers accompagnent au quotidien des classes sur des projets plus longs : réalisation de Web documentaires dans le cadre de l'opération « Raconte ta ville », ou réalisation d'émissions radio ou TV, de correspondance européenne avec E-twinning.

Les Ateliers sont des lieux de proximité : les médiateurs se rendent dans les établissements (service Canopé Hors Les Murs) pour présenter des ressources, des outils numériques et faciliter leur appropriation ; ils animent des points relais



dans les secteurs géographiques plus éloignés pour mettre à disposition ces ressources auprès du plus grand nombre.

Le Numérique éducatif est au cœur des pratiques : robotique, tablettes, réalité augmentée, webradio et Web TV, autant de matériel en prêt et de pratiques qui permettent aux enseignants d'expérimenter de nouveaux usages en étant accompagné. La forme scolaire : les médiateurs Canopé sont formés à des techniques de médiation et de créativité qui favorisent le travail collaboratif pour accompagner établissements et collectivités sur des projets de réaménagement des espaces (salle d'étude, foyer, CDI...). Exemple des « lycée du futur » de la Région Normandie ou de l'accompagnement au projet de transformation de l'école Jehan-de-Grouchy au Havre par une démarche associant les enseignants, les ATSEM, les parents, les personnels périscolaires et les élèves.

C'est dans une démarche d'écoute et de co-construction que les Ateliers s'engagent chaque jour au côté des enseignants. ■

Frédéric Dupont,
directeur Atelier Canopé Le Havre

RÉSEAU CANOPÉ ET SES ATELIERS SUR LA SELLETTE

Les personnels ont appris brutalement en conseil d'administration le 18 décembre la volonté du ministère de mettre Canopé au service de la formation continue des enseignants, et pour cela de faire passer les Ateliers sous la seule tutelle des rectorats. Dans le même temps, 47 suppressions de postes sont prévues en 2020, soit environ 100 personnes en moins sur le terrain.

La mobilisation syndicale, dont la FSU majoritaire, et celle des personnels, ont conduit le ministère à ouvrir fin janvier une concertation sur l'avenir du Réseau : missions, organisation territoriale, modèle économique, enjeux humains.

La FSU a rappelé lors de la première réunion combien le travail en réseau des personnels de Canopé est structurant. Il permet de tirer le meilleur parti de la grande richesse des métiers présents, unique à l'Éducation nationale. Depuis 2014, les personnels ont montré leur professionnalisme et leur engagement dans une période difficile où il leur a parfois fallu apprendre de nouveaux métiers. Amputer le réseau de ses Ateliers n'aurait pas de sens. Une autre solution de rapprochement avec les services académiques doit être trouvée.

Rubrique réalisée par Véronique Ponvert et Valérie Siphimalani

LA CO-INTERVENTION EN LYCÉE PRO

Le destin d'une fausse bonne idée

Depuis la rentrée, les PLP de mathématiques et de lettres-histoire s'essaient à la co-intervention avec leurs collègues des matières professionnelles. Malgré un emballage séduisant, ce dispositif, qui s'applique pour l'instant en classe de Seconde, ne suscite guère l'enthousiasme.

Les cours en co-intervention, où les professeurs de matières générales viennent en appui d'un contenu professionnel, constituent une des innovations essentielles de la réforme du bac pro. On peut même considérer qu'ils étaient censés faire passer la pilule. Ils sont toutefois loin d'avoir réconcilié les collègues avec l'institution, si l'on en croit Sigrid Gérardin, cosecrétaire générale du SNUEP-FSU, pour qui la rentrée dans les LP a été pour le moins « tendue et compliquée ».

Déshabiller Pierre...

Le point qui cristallise les tensions est incontestablement la baisse du nombre d'heures dévolues aux disciplines générales. Or, cette érosion est due pour l'essentiel à la mise en place de dispositifs pédagogiques « hors-sol », tels que la fameuse co-intervention. Selon le SNUEP-FSU, l'enseignement du français, de l'histoire-géographie et l'EMC en Seconde professionnelle a été réduit à deux heures hebdomadaires au lieu de quatre heures et demi. Une fois la réforme appliquée sur les trois ans du bac pro, ces disciplines se

verront amputées d'un volume total de 113 heures !

La seconde critique formulée à l'encontre de la co-intervention pointe l'absence de prise en compte du temps de concertation entre les collègues. Chaque semaine, les collègues de mathématiques et de lettres-histoire doivent en effet préparer leurs séquences en lien avec quatre ou cinq professeurs différents. Or, leur emploi du temps n'inclut aucune heure de concertation, si ce n'est lors des deux premières semaines de cours...

La co-intervention pose également des problèmes d'occupation de salles et d'emploi du temps qui pèsent sur la vie quotidienne des professeurs et sur celle des élèves.

Charge de travail accrue

Désireux de prolonger la mobilisation contre la réforme malgré le passage en force du ministère, les syndicats de la voie professionnelle ont mis sur pied une vaste enquête de rentrée visant à faire le point sur les conditions de travail des collègues. Les résultats de cette enquête sont extrêmement clairs.



© ARTO / AdobeStock.com

Selon le SNUEP-FSU, « la majorité des collègues témoignent avoir travaillé davantage cet été à cause de la réforme. [...] Les raisons évoquées sont l'appropriation des nouveaux programmes pour 76 %, la co-intervention (71 %) ». Pour 75 % des collègues de matières générales, la co-intervention est la nouveauté qui concourt le plus à la dégradation de leurs conditions de travail (69 % pour l'ensemble des collègues sondés). Faut de moyens mis sur la table, les dispositifs pédagogiques les plus innovants ont toujours fini par se muer en cache-misère. Pour l'instant, la co-intervention ne semble pas faire exception. ■



TÉMOIGNAGE

« La question de l'apport, pour les élèves, reste posée »

Fabien Mélanie est professeur de lettres-histoire à Laon dans l'Aisne.

« J'ai, cette année, une classe de 30 élèves de Seconde bac pro Accompagnement soins et service à la personne (ASSP). Le travail sur ce nouveau dispositif a commencé pour ma collègue et moi dès le mois de juin. Nous nous sommes réunis pour échanger autour de nos programmes et référentiels, et pour mettre en place une progression annuelle de co-intervention qui colle à nos progressions respectives. Sur cette filière, ce travail s'avéra plutôt facile – ce qui n'est pas le cas dans toutes les sections. Nous avons fait le choix de travailler en quinzaine en ayant deux heures tous les quinze jours au lieu d'une heure hebdomadaire.

Dès la rentrée, les premiers problèmes d'organisation et surtout de concertation se sont posés. Ma collègue et moi n'avons jamais cours sur les mêmes demi-journées. Nous ne nous croisons quasiment jamais. Par ailleurs, il nous a été impossible de nous réunir lors des quinze jours où nos séances furent banalisées

au mois de septembre. Nous avons fini par monter nos séquences en échangeant par mails.

Pour le contenu, nous avons d'abord travaillé autour des « représentations et réalités des métiers de la santé », en partant des référentiels pour la collègue d'enseignement professionnel et autour de supports variés pour le français : témoignages, bandes dessinées, etc. La seconde séquence, avant le premier stage, portait sur la communication dans le cadre professionnel en parallèle d'une séquence sur le théâtre en français.

La question de l'apport, pour les élèves, de la co-intervention, reste posée et il n'est pas sûr que tous y voient un intérêt. Pour les enseignants, cela amène une surcharge de travail importante : temps d'échanges, de préparation, de recherche de supports adaptés à la formation des élèves... » ■

Rubrique réalisée par Jean-François Claudon

Chiffres

649 000

C'était le nombre d'élèves scolarisés en lycée professionnel l'an dernier (contre 657 000 en 2017, 667 000 en 2015, 695 000 en 2011 et 725 000 en 2005).

179 000

C'était le nombre d'élèves inscrits en Seconde professionnelle.

28,6 %

Les lycées professionnels représentaient 28,6 % des élèves inscrits en lycée en 2018-2019.

70 %

C'est la proportion de lycéens professionnels issus de milieux populaires (parents employés, ouvriers ou inactifs), contre guère plus de 40 % pour les lycéens des voies générale et technologique.

Verbatim

► « Nous sommes sans cesse dans le dépassement de fonction sans rien avoir en retour. Dans ces conditions, comment trouver du sens dans l'accomplissement de notre mission ? Il faut se souvenir que tous les syndicats ont voté contre cette réforme pendant la phase de concertation. Et pourtant, elle a été mise en place à marche forcée, contre notre gré », une professeure de lettres-histoire de Saint-Denis.

► « On nous dit : "Allez-y, innovez !" Pourtant, aucun cadrage, aucune aide ne nous est apportée pour façonner ces enseignements d'un nouveau genre. C'est donc à nous de nous réunir hors de notre temps de travail pour créer des "projets". [...] Nous devons travailler comme des dingues pour nous mettre à jour, tout ça pour devenir des animateurs de garderie ! », une professeure de mathématiques de l'académie de Bordeaux.

► « Avec mon binôme professeur de français, soit on se réunit deux heures chaque soir pour créer un programme, soit, si on ne veut pas se fatiguer, on se contente de faire faire aux élèves des lettres de motivation, avec le risque de perdre leur attention », une professeure de gestion-administration de l'académie de Nancy-Metz.

Source : Anthony Cortes, « Lycée professionnel : les profs dénoncent une réforme bancale voire "dangereuse" », marianne.net, 4 novembre 2019.

CHILI. Depuis le 18 octobre, le Chili connaît un profond mouvement de contestation sociale qui a débouché sur une crise politique. Les enseignants ont joué un rôle fondamental dans cette contestation.

Enseignants mobilisés aussi

Tout est parti de la révolte de la jeunesse de Santiago, à la mi-octobre, contre l'augmentation du prix du ticket de métro. Les jeunes sont massivement entrés dans les stations sans payer et en criant des slogans hostiles au gouvernement ultralibéral du président Piñera. En quelques jours, la population de la capitale et de nombreuses villes de province a soutenu la jeunesse et élargi le mouvement, qui s'est transformé en une contestation générale de la politique de privatisation des années Pinochet et de celles qui ont suivi, dénonçant les inégalités sociales qui se sont creusées.

Énorme manifestation

La jeunesse a aussi rapidement contesté la Constitution, héritée de la dictature, qui sanctuarise les privatisations. *Le Monde* titrait fin octobre : « *Le soulèvement au Chili est le produit de quarante ans d'orthodoxie néolibérale* ». Le 25 octobre, c'était plus d'un million de personnes, sur une population totale de 18 millions d'habitants, qui manifestaient dans les rues. En acceptant un référendum sur la Constitution qui se tiendra en avril, les membres du Parlement et le Prési-



© DR

dent ont ouvert, en décembre, des perspectives nouvelles pour le peuple chilien. Cependant, la répression des premiers jours de la crise a été féroce, faisant 29 morts et des milliers de blessés. Une enquête de l'ONU a conclu en décembre à un « *usage disproportionné et excessif de la force contre les manifestants* ». Les enseignants ont joué un rôle majeur dans le mouvement et plusieurs d'entre eux ont perdu un œil ou eu la mâchoire brisée par les tirs des forces de

sécurité. Leur principal syndicat, le *Colegio de profesores de Chile*, continue de revendiquer des changements importants dans le domaine de l'éducation. Selon Mario Aguilar, son président, le système scolaire chilien produit une forte ségrégation sociale. Si l'éducation est désormais obligatoire jusqu'à 18 ans, il n'empêche que des différences considérables existent entre les établissements et que le processus de sélection pour l'accès aux études supérieures, la PSU (*prueba de seleccion universitaria*) est une barrière souvent infranchissable pour les enfants des familles pauvres. Depuis le début du mois de janvier, les organisations étudiantes perturbent fortement le déroulement de ces épreuves qui sont plus taillées pour les élèves aisés des écoles privées que pour ceux de l'école publique ; étudiants comme professeurs du public demandent la suppression de cette sélection.

Selon Mario Aguilar, la société chilienne est aujourd'hui parcourue par un désir profond de changements et d'égalité sociale et les enseignants doivent accompagner ce mouvement en montrant qu'il est possible de bâtir un système éducatif « *plus solidaire et plus humain* ». ■

Elisabeth Jacquet

SYNDICALISATION DES JEUNES. Les 14 et 15 novembre derniers, le SNES-FSU était convié par le Comité syndical européen de l'éducation (CSEE) à réfléchir, auprès d'autres organisations syndicales européennes de l'éducation, à cet enjeu.

Urgence du renouveau

Le constat est sans appel : les jeunes professionnels de l'éducation rejoignent moins les syndicats contrairement à leurs aînés alors même que leur entrée dans le métier se fait dans un contexte professionnel et politique difficile qui appelle un renforcement des solidarités collectives. De plus, les organisations syndicales sont affaiblies par de nombreuses réformes remettant en cause le cœur de leur activité et subissent une répression qui prend plusieurs formes.

Jeunes enseignants et syndicalisme

Une étude menée en 2014 par la Confédération européenne des syndicats (CES) montre que la majorité des syndicalistes en Europe sont âgés de 45 à 50 ans et que le pourcentage de jeunes de moins de 25 ans s'affilient à un syndicat connaît une baisse depuis 2004. L'Internationale de l'éducation publique en septembre 2019 un rapport sur les différents facteurs – liés les uns aux autres – qui expliquent ce déclin : il en ressort ainsi que cette

crise de recrutement des jeunes enseignants dans les syndicats entre en corrélation avec celle, plus générale, du recrutement de candidats aux concours des professions de l'éducation. De plus, il indique que les professionnels de l'éducation entrant dans le métier ou en début de carrière sont particulièrement touchés par la dégradation des conditions de travail et salariales (rappelons que les jeunes entrant dans le métier sont éligibles, en France, à la prime de précarité). Les jeunes enseignants sont donc de plus en plus précaires, débordés et éloignés, de fait, de la réflexion politique. Par ailleurs, le manque d'information à propos du rôle des syndicats et de leur utilité entretient la réticence des jeunes à y adhérer. Ils sont, encore trop souvent, peu au fait du soutien ou des activités qui peuvent leur être proposés. Il apparaît encore que le climat socio-économique et politique actuel diminue la propension des jeunes à s'engager dans le syndicalisme et entretient médiatiquement des échos négatifs



© ecbal/AndaheStock.com

à son encounter. Enfin, leur représentativité dans les instances et à des postes à responsabilités est encore trop faible, les syndicats pouvant se montrer réticents à offrir une place aux jeunes militants.

Un défi

La pérennité des syndicats en tant que forces d'opposition et composantes garantes du dialogue social dépend aujourd'hui, plus que jamais, de la participation et de la représentation des jeunes professionnels dans les organisations. Il est en effet crucial de recruter de jeunes syndicalistes et de favoriser leur épanouissement au sein des structures syndicales pour assurer l'avenir et la survie des organisations syndicales. ■

Mélanie Favre

HONG KONG. La réussite économique de Hong Kong a longtemps permis à la Chine de ne pas craindre de contestation. Les choses changent. Les aspirations à la démocratie ont nourri un profond mouvement de révolte qui trouve son origine en 2014 dans le « Mouvement des parapluies » (voir encadré).

2014-2020 : la longue marche vers le suffrage universel

Avril 2019, quelques années après le « mouvement des parapluies », tout recommence. Carrie Lam, cheffe de l'exécutif, met le feu aux poudres avec un projet sur l'extradition destiné à répondre à un cas particulier : il s'agit de remettre à la justice de Taïwan un étudiant qui a assassiné son amie à Taipei. C'est la réforme de trop. Tout le monde en saisit les conséquences : toute personne accusée de délinquance par Pékin pourrait être extradée.

Historique

Les Hongkongais sont dans la rue. D'action en action, la question devient celle de la démocratie, du suffrage universel et de la souveraineté du peuple. À cela, s'ajoutent la peur du déclassement et les difficultés du quotidien. Ni répression ni menaces de la Chine n'entament la détermination des Hongkongais, notamment celle des étudiants. Par centaines de milliers, qu'ils soient défenseurs des Droits humains ou grands patrons désireux de ne pas voir Pékin s'immiscer dans leurs affaires, ils manifestent contre cette loi liberticide qui remet en cause l'indépendance de la justice hongkongaise. Ils sont un million le dimanche 9 juin, deux millions la semaine suivante pour une population totale de 7,2 millions d'habitants. C'est la plus grande manifestation de l'histoire de Hong Kong. Jusqu'au 15 juin, la répression bat son plein. Les actions prennent un tour plus « musclé ». Le 1^{er} juillet, le Parlement est attaqué, l'aéroport bloqué, des commissariats sont détruits. L'exécutif n'y va pas de main morte : les incarcérations se comptent par dizaines. Pour faire baisser la pression, on consent à quelques concessions financières, entre autres, la baisse de certaines taxes sur les salaires. En vain ! La démocratie

UN PAYS, DEUX SYSTÈMES

Depuis sa rétrocession à la Chine par le Royaume-Uni en 1997, Hong Kong est une région administrative spéciale autonome. La Loi prévoyait que le chef de l'exécutif « pourrait », au terme d'un processus démocratique, être élu au suffrage universel. Auparavant, le gouverneur de Hong Kong était désigné par la couronne d'Angleterre. Dans les faits, le suffrage universel n'existe que pour les élections municipales. Les élites hongkongaises gardent la main sur leur économie très développée et la justice est indépendante de Pékin. La Chine s'assure ainsi qu'Hong Kong ne cherche pas à obtenir son indépendance et, en laissant la possibilité d'instaurer un deuxième système, que l'aspiration démocratique ne contamine pas le reste du continent.

ne se monnaie pas. Carrie Lam présente ses excuses mais ne démissionne pas. Le pouvoir accuse les États-Unis de soutenir la révolte. Même si certaines aides financières sont indéniables, Washington hésite. Faut-il soutenir officiellement les manifestants ? Choisir entre Droits humains et accord commerciaux avec la Chine ? Les Républicains va-t-en guerre contre Pékin et les Démocrates qui dénoncent la complaisance de Trump à l'égard de la Chine sont d'accord : il faut soutenir les manifestants.

Vers un épilogue ?

Le 8 juillet, le projet de loi est « mort » selon Carrie Lam. Les manifestants n'y croient pas. Ils veulent la démission de la cheffe de l'exécutif. Les manifestations se succèdent et les violences aussi. Le 3 novembre, un jeune étudiant, Chow Tsz-Lok, meurt des suites de ses blessures. D'autres se retranchent dans l'Université polytechnique. La police menace d'intervenir à balles réelles. Et enfin, le camp pro-démocratie obtient une première victoire le 24 novembre, en remportant haut la main les élections locales. Il exige une enquête sur les violences policières et réaffirme sa revendication principale : le suffrage universel. Même si le Coronavirus

sème la panique ces derniers jours et affole tous les esprits, le mouvement n'est pas près de s'éteindre. La tempête gronde toujours et les parapluies pourraient bien être de nouveau de sortie. ■ **Hamda El Khiri**



2014 : « LE MOUVEMENT DES PARAPLUIES »

Balayant le suffrage universel d'un revers de main, Pékin annonce que les candidats au poste de chef de l'exécutif hongkongais pour les élections 2017 seront choisis par un comité de quelque mille personnes. Les candidats « patriotes » retenus seront les seuls à pouvoir se présenter. En septembre 2014, les militants pro-démocratie du collectif Occupy central contestent. Les parapluies, devenus le symbole de la contestation, sont d'abord brandis pour se défendre contre les gaz lacrymogènes. Les étudiants, à l'origine du mouvement, lancent une grande campagne de désobéissance civile, qui trouve vite un écho dans la population et se caractérise par

des actions devant le siège du gouvernement, des manifestations dans les principales artères de Hong Kong, des occupations... Malgré les répressions, la marche progresse. Le mouvement est jeune : la plupart des participants ont entre 18 et 39 ans. 30 % sont des étudiants, 60 % des employés de bureau ou des travailleurs indépendants issus de la classe moyenne inférieure. La crise démocratique est aussi une crise sociale. La mobilisation dure soixante-dix-neuf jours, en vain. En 2017, Carrie Lam, l'élue de Pékin est élue cheffe de l'exécutif. Ce camouflet laisse des traces profondes dans les consciences.

Fin de vie

Droit à une mort digne

La prise en compte de la volonté des personnes malades et/ou en fin de vie en France est loin d'être satisfaisante. La loi prévoit pourtant : directives anticipées, désignation d'une personne de confiance, possibilité d'une sédation profonde et continue maintenue jusqu'au décès. La mise en œuvre de ces droits demeure insuffisante, et souvent aléatoire parce que prise par le seul médecin. Il faut renforcer l'information et augmenter les moyens humains et financiers pour l'accompagnement de la fin de vie. Il faut permettre aux personnes atteintes d'une maladie incurable et/ou confrontées à des douleurs insupportables, ou n'acceptant pas l'invalidité que leur impose la maladie, de choisir les modalités de leur fin de vie : soins palliatifs et/ou aide active à la mort.

Vente d'armes

Exception française ?

La France est le 3^e exportateur d'armes au monde, et ce commerce échappe à tout contrôle. Il est à ce jour impossible de garantir que des armes françaises ne sont et ne seront pas utilisées pour commettre des violations graves des droits humains et du droit international humanitaire, en particulier contre des civils. La France doit respecter les engagements internationaux qu'elle a pris et assurer le contrôle et la régulation des armes en imposant des règles strictes. Les Parlements doivent exercer un contrôle effectif sur les transferts d'armes, les gouvernements doivent rendre des comptes sur les exportations d'armes notamment en publiant des données transparentes.

PMA

Pour presque toutes

Dans le cadre du vote concernant la loi de bioéthique, le Sénat a voté l'accès à la PMA pour toutes, mais en excluant les couples de femmes et les femmes célibataires de son remboursement, créant de fait une rupture d'égalité. Ils ont également ajouté au principe de l'évaluation psychologique et médicale une évaluation sociale, stigmatisante. Ils refusent également le double don de gamètes dans le cadre d'une PMA. Le SNES-FSU rappelle son mandat d'égal accès pour toutes à la PMA, y compris son remboursement.

SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

Jeunesse embrigadée



© Mathieu Briant / Flickr.com

Un mois d'engagement obligatoire pour celles et ceux âgés entre 15 et 18 ans : tel est le projet de Service national universel (SNU), actuellement expérimenté. Une poursuite de l'engagement (trois mois au moins), sur la base du volontariat, est prévue. Le dispositif pourrait être généralisé en 2022-2023. Les jeunes Français seraient accueillis par groupes de deux cents par site, la première phase de quinze jours se faisant obligatoirement en internat pour développer un mode de vie commun grâce à des rituels collectifs. Les quinze jours restants, les jeunes iraient dans des associations, des structures d'accueil pour personnes âgées et/ou handicapées et bien d'autres dispositifs, selon des modalités qui ressemblent fort à du travail gratuit ! Il en serait de même pour une partie des encadrants, qui, issus de certaines grandes écoles, devraient, dans leurs cursus, des heures obligatoires d'encadrement. Le gouvernement entend faire de ce SNU un outil pour inculquer des « valeurs » avec une coloration militaire. L'émancipation et l'éducation populaire sont absentes des visées gouvernementales. Le

projet prévoit même des sanctions pour celles et ceux qui refuseraient de participer au SNU.

Le retour du péril jeune ?

L'impératif de « rendre unitaire la jeunesse », est lié essentiellement à une vision pessimiste et bien peu dynamique de la nation. L'engagement au sein de la société civile incluant des activités « préparatoires à l'intervention, en situation de danger-s collectif-s », est prévu lors de la seconde quinzaine du SNU et confié à l'Agence de service civique. On est loin des principes portés par l'éducation populaire depuis 1936, notamment à travers les CEMEA (Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation actives) et la Ligue de l'enseignement.

La FSU, au congrès de Clermont-Ferrand, a exprimé son opposition à un dispositif « qui s'appuie sur une idée infondée : les jeunes d'aujourd'hui auraient un rapport distendu à la citoyenneté, et leur inculquer des valeurs "militaires" serait une nécessité ». Les enquêtes prouvent, au contraire, qu'ils et elles sont de plus en plus engagés et nombreux à adhérer à des associations, lancer des pétitions ou participer à des manifestations. Pour le SNES et la FSU, « l'engagement ne peut avoir de sens que s'il relève d'une démarche volontaire ». Le SNU tourne le dos à ce que nous défendons pour la jeunesse : c'est pourquoi nous demandons la suppression de ce dispositif. Le budget alloué au SNU doit être utilisé pour mettre en place des projets réellement éducatifs. ■

Marylène Cahouet

VIOLENCES POLICIÈRES

Croche-pied à l'éthique

Récemment, plusieurs cas de violence policière ont été mis sur la place publique : matraquage d'un homme à terre, tir de LBD à bout portant, croche-pied à une manifestante, « gilet jaune » frappé alors qu'il est immobilisé au sol... jusqu'à la mort d'un livreur, suite à son arrestation pour des impayés de contraventions liées à des infractions au code de la route.

Des paroles aux actes

Ces faits ont contraint le pouvoir en place à devoir s'exprimer. Ainsi, consécutivement, le président de la République et le ministre de l'Intérieur ont-ils tenté de répondre à la légitime indignation. Mais leur discours s'est contenté de parler de manquement à l'éthique, de problèmes de « déontologie » et de dérives individuelles, niant ainsi une fois de plus leur responsabilité politique, première, dans cette violence d'État. Quelle drôle d'éthique que celle qui consiste à refuser d'assumer ses actes ! Si l'on peut estimer que leurs propos sont un premier résultat de la mobilisation militante, notamment



© Philippe Leroyer / flickr.com

associative et syndicale, on ne peut s'en contenter. Des actes sont nécessaires : immédiatement, interdiction des LBD et des pratiques dangereuses comme le plaquage ventral ; rapidement, redéfinition de la doctrine du maintien de l'ordre et mise en place d'une structure de contrôle indépendante de la hiérarchie policière ; et enfin, remise à plat des lois liberticides pérennisant la législation d'exception de l'État d'urgence. ■

Hervé Le Fiblec

TARIFS : 1 ligne = 10 € pour les adhérents ou abonnés au SNES-FSU • 1 ligne = 15 € pour les autres annonceurs • 1 espace entre chaque mot compte pour un caractère • Chaque ligne comprend 30 à 50 signes et intervalles.

LOCATIONS

Paris 15^e, métro Convention/Vaugirard, coll. loue à l'année 2 pièces 25 m² meublé, 3^e étage avec ascenseur. Tél. 02 38 93 38 92

Venise/Florence/Rome centre, particulier loue appts 2 à 6 pers. Tél. 04 73 33 55 95

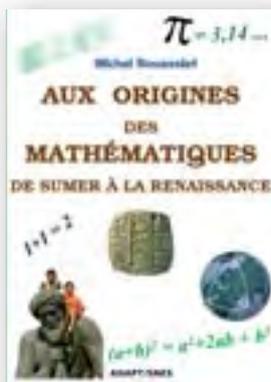
(29200) Brest, loue pendant les **Fêtes nautiques de Brest**, 10-16 juillet 2020, chambre 30 m² dans maison typique, 3 ou 4 couchages, petit village à 20 minutes du port de Brest, 30 € la nuit/personne, petit-déjeuner compris, marielegal155@yahoo.fr. Tél. 06 74 57 11 58

(75018) Paris-Montmartre, à louer toutes périodes 2 pièces agréable et calme dans un quartier vivant. Tous commerces à 5 minutes à pied des métros Anvers et/ou Barbès-Rochechouart. 65 €/nuit, 330 €/semaine TTC, marielegal155@yahoo.fr. Tél. 06 74 57 11 58



Le SNES-FSU a, dès l'origine, condamné les principes sur lesquels la réforme du lycée a été construite. Nous en avons alors souligné les conséquences prévisibles. Elles sont avérées et constituent désormais notre quotidien. L'histoire des sciences fait, depuis le départ, partie des champs de publication d'ADAPT. Elle figure désormais dans les programmes.

Aux origines des mathématiques de Sumer à la Renaissance



Accessible dès le collège, ce livre intéressera les passionnés d'histoire ou de sciences. Chacune des soixante-dix fiches qui le composent comprend des documents et des exercices corrigés.

► Michel Rousselet, Adapt/SNES, 2018, 180 p., 28 €



L'image du monde Des Babyloniens à Newton

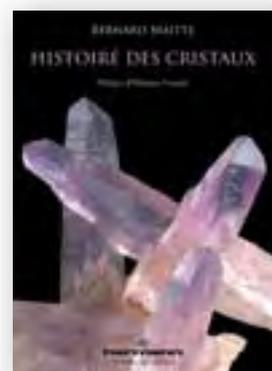
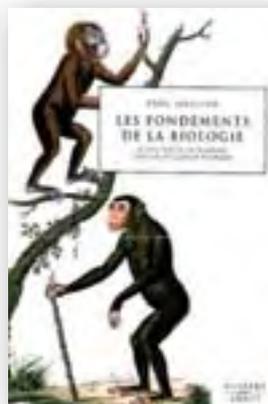
Comment avons-nous appris que la Terre est ronde ? Que tournant sur elle-même, elle voyage autour du soleil à une vitesse vertigineuse ? L'aventure contée ici montre des savants se débattant entre science et croyance.

► Joëlle Fontaine, Arkan Simaan, Adapt, 2014, 19 €

Les fondements de la biologie

Au XIX^e siècle création et évolution d'une science qui parfois dérange le bien-penser !

► Paul Malziac, Adapt/Vuibert, 2002, 30 €



Histoire des cristaux

Pourquoi les cristaux ont-ils des faces naturelles planes et lisses ? Pourquoi présentent-ils cette symétrie qui fait leur beauté ? Pour répondre, cet ouvrage nous entraîne dans l'histoire de la pensée scientifique, de Pythagore à nos jours. Elle est aussi une histoire de femmes et d'hommes, avec leurs affects, leurs préventions, leurs haines parfois, leur culture et leur environnement toujours.

► Bernard Maitte, coédition Adapt/Hermann, 2014, 336 p., 25 €

BON DE COMMANDE

Nom : Prénom : Adresse :
Code postal [][][][] Ville : Courriel : @

Titres	Quantité	Tarifs	Total	Titres	Quantité	Tarifs	Total
<input type="checkbox"/> Aux origines des mathématiques	× 28 €	<input type="checkbox"/> Les fondements de la biologie	× 30 €
<input type="checkbox"/> L'image du monde, des Babyloniens à Newton	× 19 €	<input type="checkbox"/> Histoire des cristaux	× 25 €
Montant total de la commande (+ 3 euros de port)						

À envoyer à ADAPT Éditions 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13 avec le chèque correspondant libellé à l'ordre d'ADAPT (port + 3 euros) ou à commander sur notre site : www.adapt.snes.edu



« **COMME NOUS,
REJOIGNEZ LA CASDEN,
LA BANQUE DE LA FONCTION
PUBLIQUE !** »

Carmen, Élise et Matthieu, Professeurs des écoles

Découvrez une banque
qui vous ressemble sur casden.fr



Retrouvez-nous chez

